

# Rapports

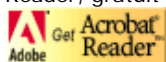
## Rapport d'activité ministériel - septembre 2001 - février 2002

---

Cette deuxième édition du rapport d'activité du ministère de l'éducation nationale rassemble les priorités ministérielles et les principales actions engagées entre septembre 2001 et février 2002 afin de rénover et de moderniser le système éducatif.

le format .pdf est le format de téléchargement.

Utilisez la dernière version d'Acrobat Reader, gratuit et téléchargeable.



- Introduction (1 page - 18 Ko)
- Rentrée 2001 (4 pages - 34 Ko)
- Principales actions engagées (2 pages - 20 Ko)
- Panorama du système éducatif (10 pages - 1257 Ko)
  
- Une Ecole rénovée et modernisée (26 pages - 378 Ko)
  
- Une Ecole impliquée dans son environnement (55 pages - 1155 ko)
  
- Une Ecole qui se donne les moyens de réussite (40 pages - 688 Ko)

## ● L'École de la réussite, de l'exigence et du respect

Voici rassemblés, dans cette deuxième édition du rapport d'activité du ministère de l'éducation nationale, les priorités ministérielles et les principales actions engagées depuis la rentrée 2001 afin de rénover et de moderniser le système éducatif.

**Placée sous le signe de l'action, l'année scolaire et universitaire 2001-2002 est marquée par l'entrée en vigueur de réformes importantes** dont l'application concerne tous les niveaux d'enseignement, de la maternelle à l'enseignement supérieur. Il s'agit d'être attentif à l'application rigoureuse de ces nouvelles mesures, mais aussi de suivre et de renforcer les actions engagées lors de la précédente année scolaire. C'est notamment le cas en matière de lutte contre la violence à l'école.

**À l'école primaire**, dotée de nouveaux programmes qui entreront en application dès septembre 2002, priorité est donnée à la maîtrise de la langue nationale, à la généralisation progressive de l'enseignement des langues vivantes et aux technologies de l'information et de la communication.

**La réforme du collège** repose sur le principe d'un collège républicain, lieu de brassage et de reconnaissance de la diversité des aptitudes et des goûts de chacun. À noter, parmi les mesures mises en place l'aide accrue aux élèves en difficulté, le renforcement de l'accueil en 6<sup>e</sup>, la mise en place d'itinéraires de découverte en 5<sup>e</sup> (rentrée 2002) et des enseignements choisis en 3<sup>e</sup> (rentrée 2004).

**La réforme du lycée**, qui a tout d'abord concerné les classes de seconde générale et technologique, puis les classes de première des séries générales, s'étend aux classes terminales de ces mêmes séries. De nouvelles structures et de nouveaux horaires d'enseignement sont entrés en vigueur. Les travaux personnels encadrés, généralisés en 1<sup>ère</sup>, ont été introduits à titre facultatif en classe terminale de toutes les séries de la voie générale.

**Dans l'enseignement professionnel**, une nouvelle étape a été franchie en vue d'améliorer l'environnement pédagogique avec la généralisation des projets pluridisciplinaires à caractère professionnel, le lancement des classes à projet artistique et culturel, et l'introduction de l'éducation civique, juridique et sociale. Par ailleurs, le diplôme du CAP a connu une rénovation profonde, et des lycées des métiers, véritables pôles de formation des filières professionnelles, ont été créés.

La modernisation de **l'enseignement supérieur** se poursuit : mise en place de cursus pluridisciplinaires, généralisation du système des crédits, professionnalisation mieux maîtrisée des formations, renouveau des méthodes pédagogiques, encouragement des initiatives étudiantes, valorisation de la recherche, ouverture sociale et internationale des établissements.

Cette démarche de transformation n'a d'autre objectif que de diversifier les voies d'excellence, de renforcer l'égalité des chances, bref de donner à tous les moyens de la réussite pour accéder au meilleur de la culture et du savoir. L'École doit permettre aux jeunes de devenir des citoyens responsables, ouverts sur le monde et respectueux des règles collectives. **En même temps qu'elle est l'École de la réussite, l'École de la République doit être aussi celle du respect.**

## ● Priorités et nouveautés

Les données et les orientations de la rentrée scolaire 2001 ont été présentées par Jack Lang et Jean-Luc Mélenchon, le 4 septembre 2001. Elles reposent sur quelques idées-forces qui toutes visent à conforter l'École dans son rôle de **creuset social et culturel** avec l'ambition **de former des citoyens éduqués et éclairés, capables de comprendre le monde et de le transformer.**

### Trois nouveautés essentielles de la rentrée 2001-2002

- D'abord **des moyens nouveaux, en personnels et sur le plan budgétaire**, notamment grâce à la première application du plan pluriannuel de créations d'emplois.
- Ensuite **une plus grande transparence dans l'attribution des moyens**, à travers une concertation dont les résultats contribuent à corriger les inégalités sociales ou géographiques.
- Enfin **une meilleure anticipation des opérations de préparation de la rentrée** : les recteurs ont reçu la totalité de leur dotation en emplois dès décembre 2000. De plus, le mouvement des personnels, au plan académique, a été achevé dès le mois de juin.

### Gagner la bataille de la langue

La bataille essentielle, dès l'école maternelle et notamment en grande section, est avant tout celle de **l'expression orale et de la maîtrise de la langue nationale**. Le devoir absolu de l'école républicaine est en effet de permettre à chaque enfant d'accéder à la connaissance, orale et écrite, du français. Afin de repérer et de résoudre, le plus tôt possible, les difficultés scolaires, deux nouvelles évaluations sont organisées, l'une en grande section de maternelle, l'autre au cours préparatoire.

Autres mesures phares de cette rentrée 2001 : la création, dans le cadre du plan de cinq ans pour le développement de l'éducation artistique et culturelle (annoncé le 14 novembre 2000 – voir rapport d'activité 2000-2001) de **20 000 classes à projet**

### S'exprimer dès la maternelle

La circulaire ministérielle de rentrée précise que c'est dès la maternelle que l'apprentissage de la langue doit être encouragé et suivi. Les enseignants sont incités à "conduire l'enfant à oser s'exprimer et à pouvoir dire ce qu'il ressent". Les enseignants doivent aussi "rendre possibles les premiers débats".

**artistique et culturel et de 1 000 chorales supplémentaires, ainsi qu'un programme d'équipement des classes en matériel DVD.**

En outre, à partir de la rentrée 2001, **l'enseignement des langues vivantes** a été généralisé à toutes les classes de CM1 qui n'étaient concernées qu'à 60 %. La généralisation en CM2 étant acquise à 96 %.

### Valoriser tous les talents

**Lieu de brassage social et culturel**, le collège transmet à l'ensemble des élèves un bagage commun de connaissances ; **lieu d'épanouissement individuel**, il doit aussi permettre l'éclosion et la valorisation des talents.

- **La nouvelle sixième** vise à favoriser l'accueil et l'intégration des collégiens, toute l'année, en fonction de leur évolution. Les expériences les plus originales et les plus efficaces seront communiquées à tous les collèges avant la fin de l'année scolaire.

- **Les itinéraires de découverte**, en 5<sup>e</sup> et en 4<sup>e</sup>, seront, dès cette année, mis en expérimentation dans un certain nombre de collèges, en vue de leur généralisation à la rentrée 2002.

**Vivant l'an III de leur réforme, les lycées généraux et technologiques** voient se poursuivre la rénovation de leurs contenus d'enseignement, la consolidation des travaux personnels encadrés en première et leur installation en terminale, la mise en

place de modalités nouvelles pour l'enseignement des langues vivantes. Est également créé cette année un enseignement complémentaire en éducation physique et sportive. Par ailleurs, pour la session 2002, des modifications sont apportées à la réglementation du baccalauréat.

S'agissant du **lycée professionnel**, Jean-Luc Mélenchon, ministre délégué à l'enseignement professionnel, a indiqué que la baisse du taux d'orientation en lycée professionnel après la 3<sup>e</sup> était inversée en cette rentrée : avec 10 000 élèves supplémentaires inscrits à la rentrée 2001 en seconde professionnelle et en 1<sup>ère</sup> année de CAP, l'inversion est désormais chose faite.

Dans l'enseignement professionnel, l'année 2001-2002 verra : **la poursuite de la généralisation des projets pluridisciplinaires à caractère professionnel, la mise en place de 3 000 classes à projet artistique et culturel, l'introduction de l'éducation civique, juridique et sociale, et la mise en place de lycées des métiers.**

### Des changements à caractère transversal

Les changements de cette rentrée ont également un caractère transversal : l'enseignement des langues, l'éducation artistique et culturelle, la promotion des innovations, le développement des technologies de l'information et de la communication et la mise en place progressive du brevet informatique et internet à l'école et au collège, la rénovation des programmes et de la formation des enseignants, ou encore la relance des internats, la lutte contre la violence, la scolarisation des élèves handicapés, l'accueil des élèves primo-arrivants ou les aides financières accordées aux élèves et à leurs familles. Le ministre a également rappelé l'importance qu'il accorde à la revalorisation du rôle des chefs d'établissement.

**Autant de mesures qui visent à donner pleinement confiance aux élèves, ainsi qu'à renforcer l'autorité morale et le magistère intellectuel des professeurs.**

Le dossier de presse est consultable sur :  
[www.education.gouv.fr/discours/2001/rentree/default.htm](http://www.education.gouv.fr/discours/2001/rentree/default.htm)

### Les chiffres de la rentrée scolaire 2001

- On compte **12,455 millions d'élèves ou étudiants des classes supérieures** à la rentrée 2001, soit 35 000 de moins qu'à la rentrée précédente. Ils sont répartis dans 58 500 écoles, 6 930 collèges, 1 750 lycées professionnels et 2 620 lycées d'enseignement général et technologiques ou polyvalents.
- Le primaire, accueille **6,54 millions d'écoliers** (-16 000 élèves par rapport à la rentrée précédente).
- Dans le secondaire, on compte **3,36 millions de collégiens** (soit une baisse de 8 000 élèves) et **1,51 million de lycéens** (soit une augmentation de 7 000 élèves).
- Le nombre de lycéens professionnels s'élève à **729 000**, soit une diminution de 18 000 malgré une sensible augmentation du flux d'entrée en seconde professionnelle et en première année de CAP.
- Les effectifs d'étudiants des classes supérieures sections de techniciens supérieurs, classes préparatoires aux grandes écoles), restent stables avec **319 000 étudiants**.
- Ces élèves seront encadrés par **1,322 million d'adultes**, dont 876 000 enseignants, 17 000 personnels d'encadrement, 172 000 personnels administratifs et techniques et 10 539 personnels sociaux et de santé.
- Les créations nettes d'emplois s'élèvent à **7 375**, parmi lesquelles 2 800 créations d'emplois d'enseignants.
- En 2000, la collectivité nationale a dépensé **98,2 milliards d'euros** (644,5 milliards de francs) pour le système éducatif, dont 72,7 milliards d'euros (477,2 milliards de francs) pour les premier et second degrés et les classes supérieures.

## ● Sous le signe du progrès et de la rénovation

**Renouvellement et transformation des enseignements, professionnalisation, nouveau pédagogique et scientifique, ouverture sociale et internationale des établissements, tels ont été les maîtres mots de la rentrée universitaire.**

### Des formations renouvelées

- Engagé depuis 1998 et amplifié ces deux dernières années, **le mouvement de rénovation des DEUG scientifiques se poursuit**. La mise en place, dans chaque académie, d'un schéma de formation post-baccalauréat, contribue à améliorer l'orientation des étudiants.
- D'autre part, des universitaires ont été chargés de réfléchir et de faire des propositions sur **les sciences et leur image dans le grand public**.
- S'appuyant sur les propositions du rapport Fitoussi, **une redéfinition de l'enseignement des sciences économiques est proposée cette année** à la collectivité des enseignants-chercheurs.
- Dernière étape d'une réforme d'ensemble déjà fortement avancée pour le deuxième cycle, **la réforme du premier cycle des études médicales est engagée**. Elle doit permettre de donner à tous les futurs professionnels de la santé une année commune de formation.
- Dans le même esprit, il a été décidé d'**accélérer le développement des cursus pluridisciplinaires, en DEUG et en licence**, de manière à offrir des formations plus ouvertes, enrichies des apports conjugués de plusieurs disciplines et concourant à l'acquisition d'une solide culture générale. Pour favoriser cette pluridisciplinarité, les décrets soumis au CNESER du 26 novembre 2001 visent à généraliser le système des crédits et à organiser des formations supérieures sous forme de modules ou d'unités d'enseignement avec une "monnaie commune" définie au niveau européen.

### Des diplômés à caractère professionnel

De nombreuses mesures visent à accentuer encore la professionnalisation des enseignements supérieurs. Parmi celles-ci, **la création de certificats de langues et d'informatique**. L'objectif, à terme, étant que tout étudiant diplômé à bac+5 soit titulaire de ces deux certificats qui attesteront de compétences de base indispensables dans la société actuelle.

**249 nouveaux DESS ont été créés à cette rentrée**, la plupart adaptés à l'émergence de nouveaux métiers dans le champ des technologies de l'information, de la culture, de l'environnement.

Création récente et prometteuse, **les écoles doctorales** sont un élément essentiel du dispositif destiné à rendre plus lisible l'enseigne-

ment supérieur. Elles jouent aussi un rôle majeur dans la relation de cet enseignement avec les milieux socio-économiques et favorisent l'emploi des jeunes diplômés et des jeunes chercheurs.

**Le nombre des licences professionnelles a quasiment doublé** : 195 ont été créées en 2000, 182 à la rentrée 2001.

Par ailleurs, pour promouvoir les expériences les plus innovantes et les plus fécondes dans ce domaine, **une mission d'enquête et de réflexion sur la professionnalisation dans les troisièmes cycles de lettres, sciences humaines et politiques** a été confiée à Blandine Kriegel. Il convient en effet de porter une attention accrue aux filières de lettres et sciences humaines, qu'il s'agisse de l'affectation de moyens matériels ou d'un caractère professionnel plus marqué donné à certaines de ces formations.

En 2001, la progression des DESS est restée forte avec 249 créations, contre 312 en 2000, dans l'ensemble des champs disciplinaires.

## Les chiffres de la rentrée universitaire 2001

- On compte **1 515 000 étudiants universitaires** (+ 8 000 par rapport à la rentrée 2000), en France métropolitaine et dans les DOM. Ils ont été accueillis dans **90 universités** et assimilées et représentent environ 70 % des effectifs de l'enseignement supérieur qui compte environ 2 160 000 étudiants au total.
- Pour les universités, **591 000** étudiants sont inscrits en premier cycle, **495 000** en deuxième cycle et **225 000** en troisième cycle. 122 000 étudiants sont en IUT, les autres étudiants étant dans les IUFM. **319 000** étudiants sont inscrits dans des classes supérieures : **70 000** en classes préparatoires aux grandes écoles et **249 000** dans les sections de techniciens supérieurs. **326 000** étudiants environ fréquentent les autres établissements publics ou privés, autres ministères compris.
- Dans les universités, le nombre d'étudiants de nationalité étrangère progresse depuis trois ans : ils sont environ **150 000**.
- **16,2 milliards d'euros** (106,5 milliards de francs) sont consacrés à l'enseignement supérieur par la collectivité nationale.

### Une pédagogie renouvelée

Pour aider un public étudiant qui éprouve parfois des difficultés, notamment en DEUG (quoique près de **70% des étudiants obtiennent le DEUG en trois ans** et que les taux de réussite en première année soient, désormais, bien meilleurs qu'on ne le dit généralement), l'amélioration des méthodes pédagogiques est à l'ordre du jour dans les universités. Elle suppose, à côté d'une entrée massive des technologies nouvelles sur les campus et au cœur même des enseignements, une meilleure prise en charge des étudiants.

Y contribueront en particulier : **la réactivation du tutorat, l'amélioration de l'accueil dans les secrétariats, le développement de la direction d'études en première année, la mise en place d'un service partagé entre les universités et les lycées pour les professeurs agrégés, la reconnaissance du travail des équipes pédagogiques, la validation dans les formations des initiatives prises par les étudiants.**

Cette amélioration va de pair avec un renouveau des politiques d'établissement et une nouvelle définition des tâches des enseignants-chercheurs, une plus grande autonomie et le développement des pratiques d'évaluation.

### Un enseignement supérieur plus ouvert

L'enseignement supérieur doit être ouvert au plus grand nombre. **C'est pourquoi sont renforcées les aides aux étudiants.** 30 % de ces derniers sont désormais boursiers. Commencé il y a quatre ans, le plan social étudiant atteint l'objectif fixé. Le taux des bourses a été augmenté de 15 % en quatre ans. Attribuées à des bacheliers ayant obtenu la mention très bien, les bourses de mérite sont passées de 600 à 800. Elles concernent désormais aussi les littéraires.

Autres nouveautés : **les bourses de mobilité et les bourses de DESS, attribuées sur critères sociaux.**

En outre, dans l'esprit des conventions ZEP signées par l'Institut d'études politiques de Paris, **sont encouragées toutes les mesures permettant une plus grande ouverture sociale de l'enseignement supérieur.**

**L'ouverture internationale de l'enseignement supérieur français doit être encore accrue**, qu'il s'agisse de la mobilité européenne des étudiants, de la lisibilité internationale des diplômes, de l'amélioration de l'accueil des étudiants étrangers ou encore de la multiplication des universités européennes d'été.

# Principales actions engagées

## 2001

### septembre

- 4 Rentrée scolaire 2001.
- 10 Première du magazine hebdomadaire "Cas d'école" sur France 5.
- 11 Présentation du "Manifeste contre la violence" réalisé par des collégiens de Choisy-le-Roi.
- 18 Budget 2002. Présentation du projet de loi de finances.
- 21 Mise en ligne des brochures d'information sur le recrutement des enseignants.
- 26 Accord entre le ministère et la chaîne de télévision BBC en faveur de l'apprentissage de l'anglais.

### octobre

- 4 Rentrée universitaire 2001.
- 8 Ouverture des premiers campus numériques français.
- 13 Lancement de la campagne "Le respect, ça change l'école", organisée par le ministère de l'éducation nationale.
- 15 au 21 10<sup>e</sup> édition de la Fête de la science. Objectif : développer, chez les jeunes, l'intérêt pour la science et les études scientifiques.
- 16 Signature d'une convention cadre sur l'ARTT pour les personnels non-enseignants des services déconcentrés et des établissements sous tutelle du ministère de l'éducation nationale.
- 17 Journée mondiale du refus de la misère. L'éducation nationale s'associe à cette journée qui permet de sensibiliser les enseignants et les élèves à la lutte contre les exclusions.
- 22 Signature d'une convention cadre entre le ministère de l'éducation nationale et France 3.
- 23 Mise en ligne de "L'annuaire des internats dans les établissements scolaires" sur le site du ministère [www.education.gouv.fr/sec/internat/internat.htm](http://www.education.gouv.fr/sec/internat/internat.htm)
- 24 Mesures en faveur de la promotion des langues et cultures de l'Antiquité.

### novembre

- 9 Création d'un IUFM dans les académies de la Guadeloupe, de la Guyane et de la Martinique.
- 13 Plan de relance pour la recherche en éducation.
- 14 Parution de l'édition 2001 du "Guide juridique du chef d'établissement".
- 16 Signature d'un accord sur l'ARTT pour les personnels de l'administration centrale des ministères de l'éducation nationale et de la recherche.
- 27 Renforcement des actions en faveur de la scolarisation et de l'intégration des enfants handicapés.
- 28 Les universités européennes d'été 2002 : appel à projets.  
I-Prof, le site internet destiné aux enseignants, est récompensé par la Commission européenne.
- 29 Départ des caravanes civiques pour l'inscription sur les listes électorales.

## décembre

- 5 Lancement du plan "Cinéma à l'École, de la maternelle à l'université" qui s'inscrit dans le cadre du plan de cinq ans pour le développement des arts et de la culture à l'École (annoncé le 14 décembre 2000).
- 10 Mise en place de partenariats entre l'éducation nationale et les professionnels de la restauration française en vue de former des personnels hautement qualifiés dans la restauration et l'hôtellerie.
- 11 L'université et la professionnalisation : vers un mastaire européen.
- 13 Dix mesures en faveur des activités physiques et sportives, de l'école primaire à l'université.
- 18 Deux initiatives en matière d'information des lycéens : 3<sup>e</sup> édition du Mémento de la vie lycéenne et diffusion, via le mél, de la première Lettre de la vie lycéenne.
- 19 Lancement d'une consultation en vue d'améliorer les actions de prévention contre le sida et de renforcer l'éducation affective et sexuelle dans les établissements scolaires.
- 20 Rythmes scolaires : modification des vacances de la Toussaint 2002 qui seront portées de 7 à 10 jours.

## 2002

## janvier

- 7 Lancement de la commémoration du bicentenaire de la naissance de Victor Hugo.
- 10 Présentation du Manuel lycéen contre la violence réalisé par des lycéens d'Île-de-France.
- 11 Mise en ligne du Vade-mecum pour gérer les situations de crise.
- 14 Présentation du Plan arts et culture dans l'enseignement supérieur.
- 14 au 29 L'éducation nationale est présente à bord du "Train de l'emploi".
- 17 Présentation des mesures d'application de la réforme du collège : la consolidation de la nouvelle 6<sup>e</sup>, les itinéraires de découverte et les nouvelles grilles horaires en 5<sup>e</sup> et en 4<sup>e</sup>, les enseignements choisis en 3<sup>e</sup>, le brevet d'études fondamentales, le brevet informatique et internet, l'aide accrue aux élèves en difficulté, le "cahier des exigences".
- 22 Mise en ligne sur le site du ministère du guide "Repères pour la prévention et le traitement des violences sexuelles".
- 23 Présentation de deux nouveaux modèles d'écriture manuscrite.
- 28 Installation du Comité national de réflexion et de propositions sur la laïcité à l'École.
- 30 Premiers enseignements du recensement des incidents graves dans les établissements et les écoles établis grâce au logiciel SIGNA, mis en place à la rentrée 2001.

## février

- 6 "La Marseillaise" : un livre-CD pour les écoles, les collèges et les lycées.
- 8 Jack Lang et Claude Lanzmann présentent le DVD du film "Shoah".
- 11 Installation de la commission sur le racisme et le négationnisme.
- 13 Le premier outil pédagogique pour la langue des signes.
- 20 Les nouveaux programmes de l'école primaire et les documents d'application de la réforme.

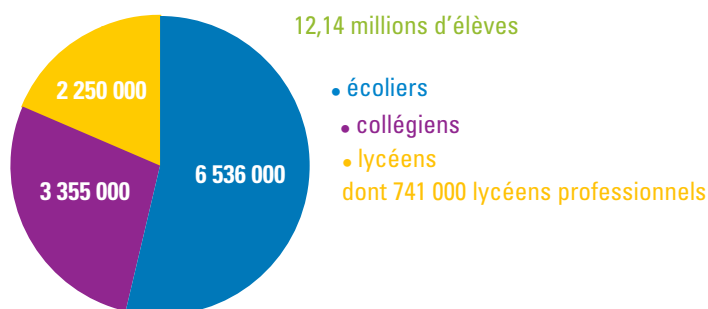


# Panorama du système éducatif

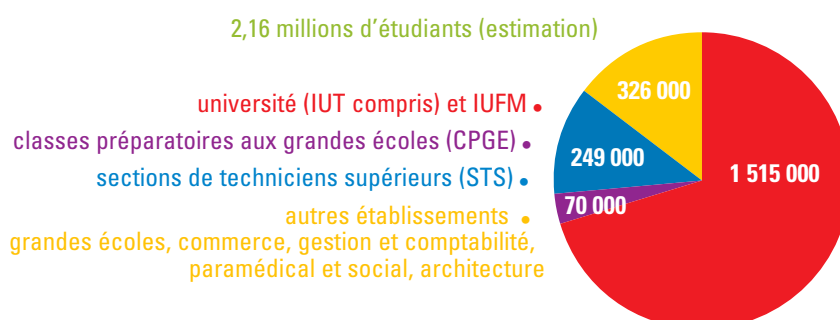
## Les circonscriptions académiques



## 14,30 millions d'élèves et d'étudiants à la rentrée 2001-2002



410 établissements appartiennent au réseau d'enseignement français à l'étranger, 130 en Afrique, 109 en Asie-Océan Indien-Océanie, 97 en Europe et 74 en Amérique.



## 4 000 enfants handicapés supplémentaires scolarisés à la rentrée 2001

Suite au renforcement du plan Handiscol' en juillet 2001, **4 000 enfants handicapés de plus ont pu être accueillis dans le système scolaire à la rentrée 2001**. Ce renforcement prévoyait la mise en place d'une cellule d'écoute, la création de plus de 1 000 emplois nouveaux d'auxiliaires de vie scolaire et la réunion des groupes départementaux Handiscol' pour programmer les actions à conduire pour les rentrées 2001 et 2002.

À noter également la forte croissance des classes d'intégration scolaire (CLIS) dans le premier degré et des unités pédagogiques d'intégration (UPI) dans le second degré, ainsi que l'augmentation des capacités d'accueil en services de soins en complément de l'intégration scolaire.

## 70 290 écoles, collèges et lycées

59 000	écoles maternelles ou élémentaires
6 940	collèges
2 600	lycées d'enseignement général ou polyvalents
1 750	lycées professionnels

## 90 universités

À la rentrée universitaire 2001-2002, les 90 universités ont accueilli 1,515 million d'étudiants, soit 70 % des effectifs de l'enseignement supérieur.

## ● Population scolaire : la fin de la croissance

De 10 millions d'élèves et d'étudiants en 1960, l'effectif total de la population scolarisée en métropole s'est progressivement accru, pour dépasser 14,7 millions au milieu des années 1990. La tendance s'est inversée lors des cinq dernières rentrées, avec une perte globale supérieure à 300 000 élèves ou étudiants.

**Dans le premier degré**, le mouvement de baisse a commencé durant les années 1980. Depuis 1990, le premier degré a encore perdu plus de 400 000 élèves, mouvement qui devrait toutefois s'inverser assez sensiblement lors des prochaines rentrées, du fait de la reprise démographique.

**Le second degré** a vu ses effectifs fortement aug-

menter lors des trois dernières décennies, le nombre de lycéens de l'enseignement général et technologique ayant été multiplié par près de 4 entre 1960 et 1990. Les effectifs totaux de collégiens et de lycéens ont culminé en 1993 (5,6 millions), avant de diminuer de 200 000 en sept ans.

**L'enseignement supérieur** a connu quant à lui l'évolution quantitative la plus considérable en trente ans, ses effectifs ayant été multipliés par 7. Cette croissance a pris fin en 1996. Après une baisse de 52 000 étudiants en trois ans, l'arrivée dans le supérieur de générations plus nombreuses permet d'observer une légère reprise lors des deux dernières rentrées (+ 22 000 étudiants).

## ● Les enfants précoces, des élèves à besoins particuliers

2,3 % de la population scolaire peut être considérée comme intellectuellement précocement (QI supérieur à 130), soit environ **200 000 élèves entre 6 et 16 ans**. C'est ce que révèle un récent rapport consacré à la précocité intellectuelle.

Environ un tiers de ces élèves dits précoces suivent une scolarité normale ; les autres, sont confrontés à des difficultés scolaires, voire à des situations d'échec lourd : ils s'adaptent difficilement aux situations scolaires (isolement, ennui, troubles du comportement...) ; ils ont de très bons résultats dans certains champs d'activité intellectuelle (vocabulaire, lecture...) et des insuffisances marquées dans d'autres domaines (écriture, organisation du travail, capacité à entrer en relation avec l'autre...).

**Les propositions d'actions s'organisent autour du repérage, de la prévention et du traitement des difficultés.** Il faut identifier les élèves précoces dès la maternelle, sensibiliser les enseignants aux signes d'alerte, reconsidérer les instruments pour évaluer les aptitudes intellectuelles, organiser des points d'accueil pour les familles dans les inspections académiques, envisager la réduction d'une année du cycle central du collège, promouvoir les organisations de classe propices aux travaux d'approfondissements individuels, former les enseignants aux questions de la précocité... Hostiles à l'idée d'un enseignement spécial, les auteurs du rapport préconisent une prise en charge personnalisée dans le cadre des dispositifs existants (cycles en primaire, traitement de la diversité au collège, multiplicité de l'offre de formation au lycée...).

## Brevet et baccalauréat

### 78,2 % de réussite à la session 2001 du brevet

Le taux de réussite global au brevet pour la session 2001 est de **78,2 %** en France métropolitaine, soit un résultat équivalant à celui de la session précédente.

La série collège, très largement majoritaire (89 % des inscrits), détient le taux de réussite le plus élevé : **78,6 %** en 2001 contre 78,7 % en 2000. Le taux de réussite de la série professionnelle atteint **73,6 %** en 2001 contre 73,8 % en 2000 et celui de la série technologique continue sa progression, passant de 73,8 % en 2000, à **75,2 %** en 2001.

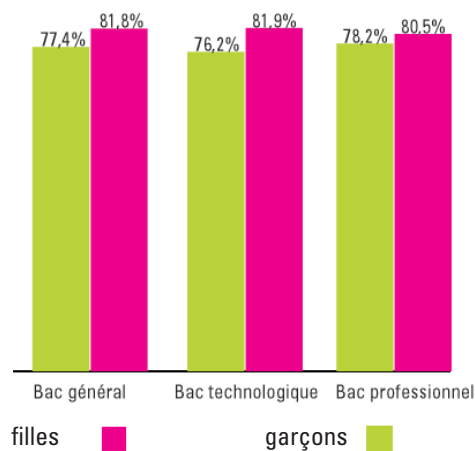
### Moins de bacheliers à la session 2001

En France métropolitaine et dans les DOM, 498 000 jeunes ont obtenu leur baccalauréat en 2001. Par rapport à la session précédente, le nombre de candidats à cet examen a diminué de près de 3 %, soit 17 000 candidats. Cette baisse, conjuguée au fléchissement de 0,6 point du taux de réussite, conduit à une perte de 18 000 bacheliers, soit 3,5 %.

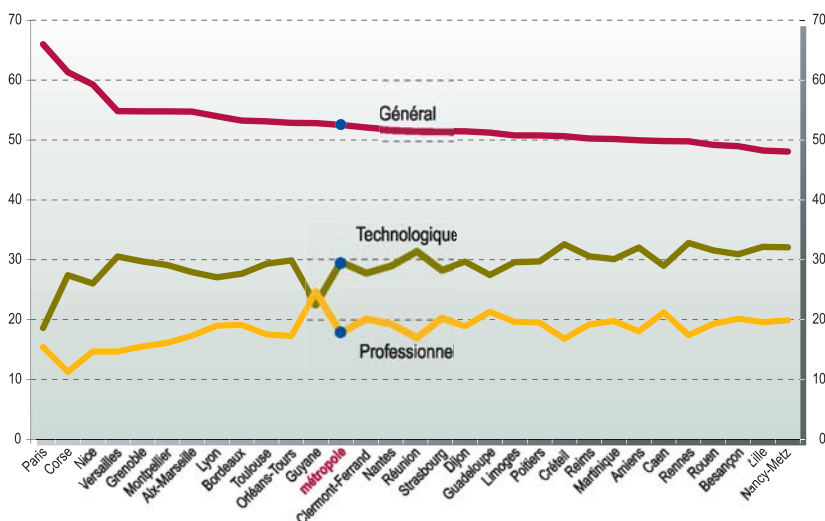
### Les filles réussissent mieux que les garçons

Les filles obtiennent de meilleurs résultats que les garçons à tous les niveaux du système éducatif. Ainsi, 54 % des garçons entrés en 6<sup>e</sup> en 1989, ont obtenu le baccalauréat, contre 68 % des filles. Elles sont plus nombreuses à être admises au baccalauréat général (58 %) et technologique (53 %) et obtiennent plus souvent des mentions. Dans le supérieur la situation est identique : **la moitié d'entre elles obtiennent le DEUG en deux ans**, contre 37 % des garçons et elles représentent 57 % des effectifs des second et troisième cycles. Si leur présence est forte dans certains secteurs (littéraire, droit, médecine), on constate en revanche qu'elles sont minoritaires en mathématiques, en physique et dans les écoles d'ingénieurs.

### Taux de réussite au baccalauréat en 2000



### Répartition des bacheliers par type de baccalauréat



## ● Comparaisons internationales

### Les élèves français se situent dans la moyenne des pays de l'OCDE

Trente deux pays<sup>(1)</sup> ont participé, sous l'égide de l'OCDE, au Programme international pour le suivi des acquis des élèves (PISA 2000). Cette enquête consistait à **évaluer les acquis des jeunes de 15 ans**, quel que soit leur parcours scolaire, dans trois domaines : la compréhension de l'écrit, la culture mathématique et la culture scientifique. L'opération se poursuivra en 2003 et en 2006 afin de mesurer l'évolution des résultats dans le temps. Dans le peloton de tête se trouvent la Finlande, la Corée du Sud et le Japon.

En **compréhension de l'écrit**, la France se situe dans la moyenne des pays participants avec un score moyen de 505. Les élèves français se positionnent bien lorsqu'il s'agit de puiser des éléments dans des documents et de les organiser selon un objectif donné, ce qui traduit la pertinence de leur lecture ; en revanche, ils sont moins armés lorsqu'il s'agit d'argumenter et de faire une analyse critique des textes proposés.

C'est la Finlande qui obtient les meilleurs résultats avec un score de 546. Les pays anglo-saxons, à l'exception des États-Unis, témoignent de bonnes performances à cette évaluation. En revanche, l'Allemagne et les pays de l'Europe de l'Est et du Sud réussissent globalement moins bien l'épreuve proposée.

En **culture mathématique**, la France obtient un score moyen de 517, soit un résultat significativement supérieur à la moyenne internationale. L'enquête met en avant les compétences réelles des élèves français en géométrie plane et dans la lecture de graphiques, tandis que les performances sont moins bonnes dans les situations algébriques et numériques.

En **culture scientifique**, la France, avec un score de 500, se situe dans la moyenne internationale : les élèves savent repérer une démarche scientifique, utilisent les connaissances qui conviennent à une situation précise et ils obtiennent de bons résultats lorsqu'il s'agit de prélever des informations dans un tableau, un graphique ou un croquis. En revanche, l'extrait de presse est souvent mal exploité.

En mathématiques comme en sciences, les élèves français font preuve d'une relative aisance dans les activités qui reposent sur des supports scolaires et ils savent tirer parti de l'enseignement théorique dispensé dans ces deux disciplines pour affronter des exercices qui ne sont généralement pas pratiqués dans le cadre de l'école française.

(1) Allemagne, Australie, Autriche, Belgique, Brésil, Canada, Corée du sud, Danemark, Espagne, États-Unis, Finlande, France, Grande-Bretagne, Grèce, Hongrie, Irlande, Islande, Italie, Japon, Lettonie, Lichtenstein, Luxembourg, Mexique, Norvège, Nouvelle-Zélande, Pays-Bas, Pologne, Portugal, République tchèque, Russie, Suède, Suisse.

## ● Les élèves non francophones

Près de **27 000 élèves nouveaux arrivants non francophones** ont été scolarisés, l'année dernière, dans les différents dispositifs d'accueil en vue d'une mise à niveau dans les apprentissages scolaires et dans la maîtrise de la langue française.

**13 000 élèves ont été accueillis dans le premier degré**, soit dans des classes d'initiation implantées dans les écoles, soit dans des cours de rattrapage intégrés où les enfants reçoivent un enseignement accéléré en français.

Par ailleurs, **14 000 élèves du second degré** ont été scolarisés dans les 627 classes d'accueil implantées essentiellement en collèges.

Ces élèves viennent d'Algérie (20 %), du Maroc (13 %), des pays d'Afrique hors Maghreb (14 %) et de Turquie (9 %).

## Les jeunes et la lecture

Depuis avril 2000, tous les jeunes Français et Françaises d'environ 17 ans sont convoqués à une Journée d'appel de préparation à la défense (JAPD) et évalués sur leurs compétences en compréhension de l'écrit.

En 2000-2001, **la plupart de ces jeunes (environ 88 %) ne présentent pas de difficultés particulières en lecture**. Ils réussissent en moyenne plus de 90 % des items de compréhension immédiate, 70 % des items de compréhension logique et environ 60% des items de compréhension fine.

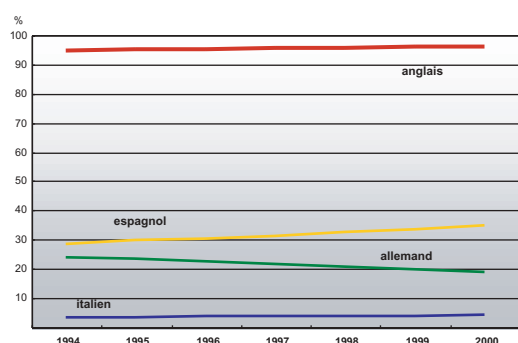
En revanche, plus de 11 % d'entre eux ont des difficultés réelles de compréhension. Et plus de la moitié de ceux-ci, soit environ **6,5 % de l'ensemble de la population de cette année, sont dans une situation qui pourrait déboucher sur l'illettrisme**.

On retrouve des ordres de grandeur équivalents à ceux d'autres travaux d'évaluation. Cependant, la JAPD n'a pas encore atteint son rythme de croisière et la population qui passe le test chaque année n'est pas stabilisée, ce qui rend impossible la comparaison des résultats 2000-2001 à ceux des années précédentes.

## Les langues vivantes étrangères

Après l'anglais qui prédomine nettement, les langues les plus étudiées dans le premier et le second degrés sont l'allemand et l'espagnol que de plus en plus de collégiens et lycéens choisissent comme seconde langue.

### Proportions d'élèves du second degré étudiant une des quatre principales langues vivantes



### L'apprentissage des langues vivantes étrangères

À la rentrée 2001, 94 % des classes de CM2 et de CM1 dispensaient un enseignement de langue vivante.

**L'anglais reste la langue prédominante**, pratiquée par 80 % des écoliers et par plus de 95 % de l'ensemble des collégiens et des lycéens. Depuis 1994, la proportion d'élèves du second degré étudiant l'espagnol a augmenté de 6,7 points, de 1,4 points pour l'anglais et de 0,7 points pour l'italien, mais a diminué de 5 points pour l'allemand.

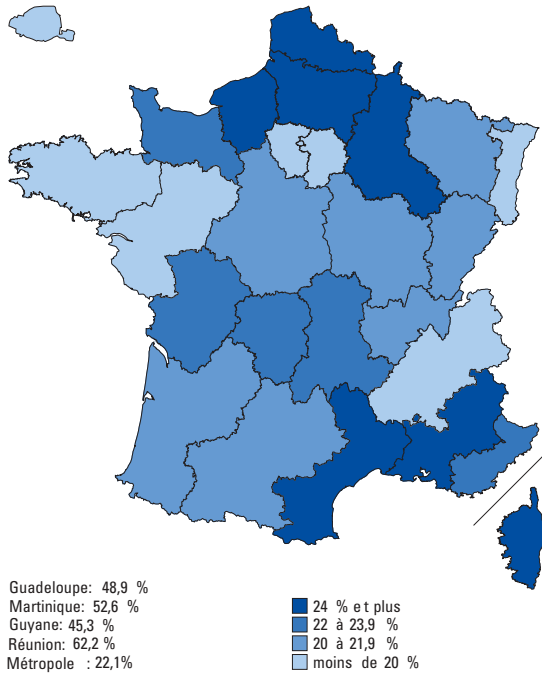
Dans le supérieur, un étudiant sur dix prépare, en 2000-2001, un diplôme de langues à l'université. Les trois quarts des étudiants en langues sont des femmes, l'anglais confirmant sa place de langue prépondérante (64 %).

### Évolution du nombre d'étudiants en langues par secteur (inscriptions principales)

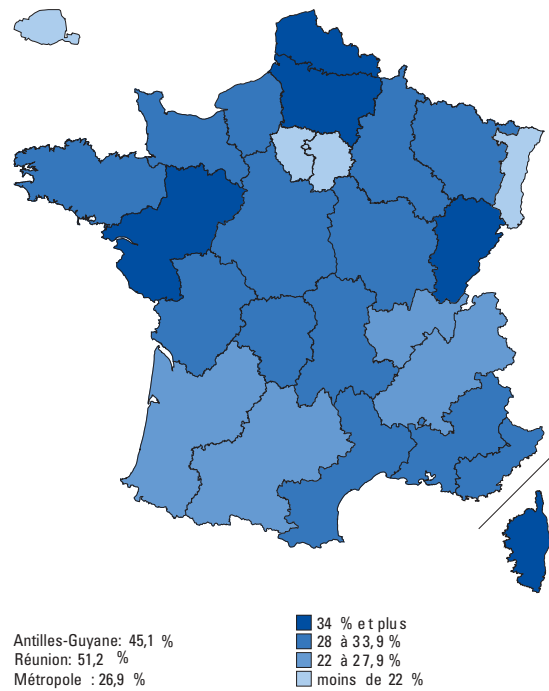
	Français langue étrangère (FLE)	Lettres, langues et civilisations étrangères (LLCE)	Langues étrangères appliquées (LEA)	Cultures et langues régionales (CLR)	Total étudiants en langues	Ensemble des étudiants	% étudiants en langues	Part de femmes
1994-1995	5 465	120 764	34 879	775	161 883	1 454 317	11,1%	79,1 %
1995-1996	5 681	120 229	33 495	869	160 274	1 485 583	10,8%	79,2 %
1996-1997	7 680	112 536	33 718	813	154 747	1 471 986	10,5%	78,9 %
1997-1998	8 633	107 137	33 294	856	149 920	1 446 736	10,4%	78,4 %
1998-1999	8 657	100 525	34 868	1 029	145 079	1 427 172	10,2%	77,2 %
1999-2000	8 126	95 631	36 507	1 138	141 402	1 422 581	9,9%	75,6 %
2000-2001	8 787	90 190	38 043	1 323	138 343	1 430 310	9,7%	73,9 %

## Proportion de boursiers en 2000-2001

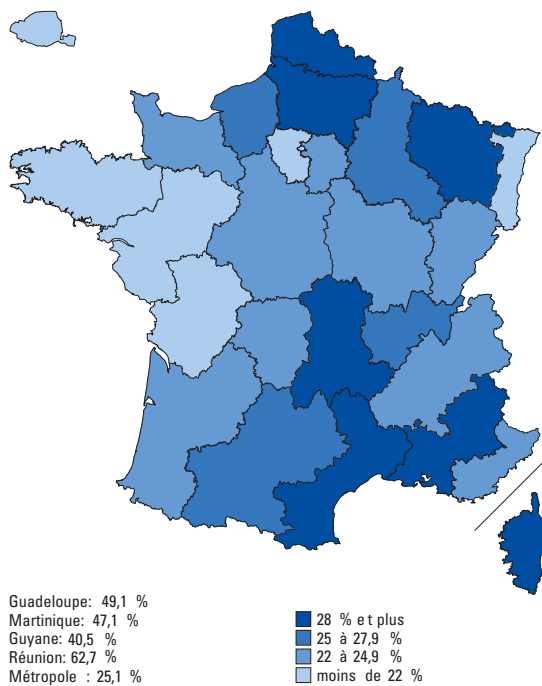
Proportion de boursiers en collège en 2000-2001



Proportion de boursiers dans le supérieur en 2000-2001



Proportion de boursiers au lycée (LEGT+LEP) en 2000-2001



## L'enseignement supérieur

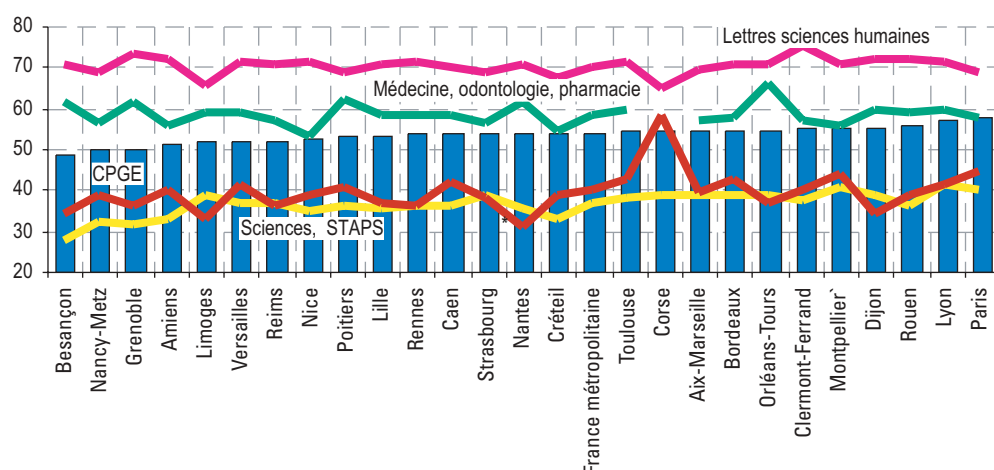
### Combien coûte un étudiant ?

8 210 euros par an (53 900 francs), c'est ce que coûte en moyenne un étudiant à l'État, soit 27 % de plus qu'en 1975. Un coût qui varie selon les filières : un élève de classe préparatoire aux grandes écoles (CPGE) coûte 12 500 euros (82 000 francs), alors qu'un élève effectuant une année dans une université publique coûte en moyenne 6 433 euros (42 200 francs). Une année en IUT revient à 8 628 euros (56 600 francs) et une année dans une école d'ingénieurs dépendante d'une université à 11 540 euros (75 700 francs).

Le coût total d'une scolarité de dix-huit ans, menant sans redoublement à une licence, est évalué à 104 945 euros (688 400 francs) en 2000. La scolarité de dix-sept ans menant à un DUT est évaluée à 102 811 euros (674 400 francs), et à 106 013 euros (695 400 francs) pour un BTS.

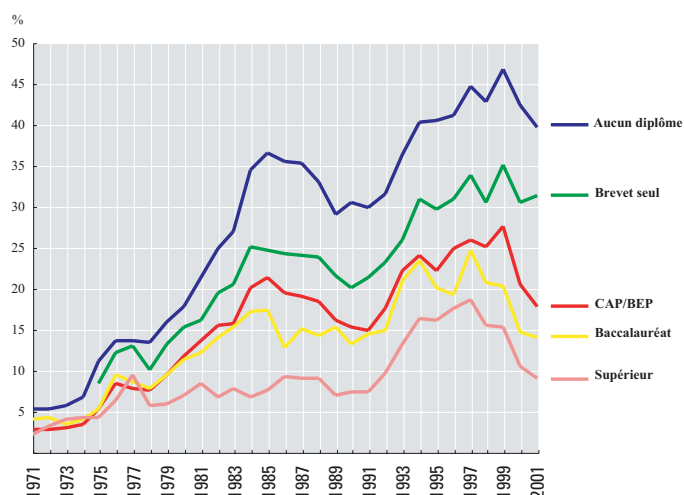
Un diplôme d'ingénieur après deux années de classes préparatoires, soit une scolarité en vingt ans, coûte 145 421 euros (953 900 francs).

### Proportion de filles par filière de l'enseignement supérieur en 2000-2001



## Baisse du taux de chômage des jeunes

La baisse du taux de chômage des jeunes âgés de 15 à 24 ans, observée depuis 1998, se poursuit en 2001 : avec un taux de chômage de 17,6 % en mars 2001, la baisse est de 1,7 point en un an et de 8,3 points depuis le début de 1997. Ce recul, qui avait surtout bénéficié aux jeunes diplômés concerne aussi les jeunes sortis du système éducatif sans aucun diplôme et les titulaires d'un CAP ou d'un BEP.





## Les personnels de l'éducation nationale

### Les effectifs des personnels de l'éducation nationale en 1999-2000 (public et privé)

Type de personnels	
Premier degré public	314 730
Premier degré privé	44 160
Second degré public	420 240
Second degré privé	96 440
Supérieur	71 600
Établissements de formation	34 570
Enseignants	981 740
Personnels administratifs, techniques et d'encadrement	303 320

### 46 000 postes d'enseignants créés en cinq ans

Depuis 1998, les créations d'emplois dans l'enseignement s'élèvent à 46 016, dont 14 442 pour la seule année 2002. La progression des emplois, sur cinq ans dans le primaire s'est élevée à 6 839, dont 904 en 2002. Dans le second degré, ce sont 19 531 emplois qui ont été créés depuis 1998, dont 6 593 pour 2002. Dans le supérieur, la hausse est de 7 404 emplois, dont 1 000 en 2002. Pour 2003, les créations devraient être équivalentes à 2002 pour atteindre, à la fin du plan pluriannuel, le chiffre de 60 000 emplois supplémentaires.

### Structure du corps enseignant

#### Enseignants du premier degré public

	Effectifs	Part des femmes
1990	309 470	73,8 %
1995	314 217	76,1 %
2000	314 730	77,8 %

#### Enseignants du second degré public

	Effectifs	Part des femmes
1990	364 010	55,0 %
1995	395 824	56,0 %
2000	420 240	56,7 %

#### Enseignants du supérieur

	Effectifs*	Part des femmes
1990	50 275	27,0 %
1995	68 054	30,0 %
2000	81 809	33,1 %

\*Effectifs des universités, des établissements d'enseignement supérieur, des établissements de formation.

### 10 156 emplois IATOSS créés en cinq ans

Depuis 1998 et jusqu'à 2002 inclus, les créations d'emplois IATOSS s'élèvent à 10 156 à l'éducation nationale : 5 726 dans l'enseignement secondaire et 4 430 dans le supérieur. En 2003, dernière année du plan triennal, 2 500 créations d'emplois sont prévues.

## Les dépenses de la collectivité nationale\*

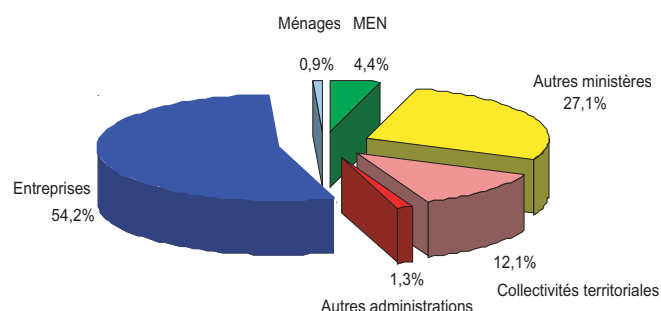
	Année 2000 en milliards		Variation par rapport à 1999
	francs	euros	
Pour l'ensemble du système éducatif	644	98,2	+ 3,0 %
Pour l'enseignement scolaire (primaire, collèges, lycées y compris classes post-bac)	477,2	72,7	+ 2,9 %
<b>Soit une dépense par habitant</b>	<b>8 050</b>	<b>1 225</b>	<b>+ 2,5 %</b>
Pour l'enseignement supérieur	85,8	13,1	
<b>Soit une dépense par habitant</b>	<b>1 450</b>	<b>220</b>	

	2000		1999	
	francs	euros	francs	euros
Élèves du premier degré	27 550	4 197	26 800	4 083
Collégiens	44 200	6 741	43 450	6 622
Lycéens	56 250	8 572	54 850	8 364
Lycéens professionnels	59 250	9 035	56 950	8 682
Étudiants classes post baccalauréat	70 900	10 809	69 550	10 605
Étudiants universitaires	42 450	6 471	41 650	6 346
Formations d'ingénieurs	75 750	11 547	78 550	11 979

\* État, collectivités territoriales, entreprises et ménages

Le budget 2002 du ministère de l'éducation nationale s'élève à 61,43 milliards d'euros (403 milliards de francs), dont 52,7 milliards d'euros pour l'enseignement scolaire et 8,7 milliards d'euros pour l'enseignement supérieur.

### Structure du financement de la formation professionnelle continue en 2000



### La dépense pour la formation continue

La dépense consacrée à l'activité de formation continue s'est élevée, en 2000, à **8,4 milliards d'euros** (55 milliards de francs), soit 8,5 % de la dépense intérieure d'éducation, contre 7,4 % en 1993.

Les principaux financeurs sont les entreprises (54,2 %), l'État (31,5 %) et les régions (12,1 %). L'État finance notamment la formation de ses agents ainsi que celle des personnes à la recherche d'un emploi : le ministère de l'emploi et de la solidarité est ainsi le premier des financeurs publics. Le ministère de l'éducation nationale produit une part importante de la formation continue, mais n'intervient que faiblement dans son financement, à hauteur de 4,4 %.

## À l'école

### • Les nouveaux programmes de l'école primaire

Le ministre de l'éducation nationale a présenté le mercredi 20 février 2002 **les nouveaux programmes de l'école primaire qui vont être mis en place, dès la rentrée 2002, pour la première année de chacun des trois cycles** (petite section de maternelle, grande section de maternelle et cours élémentaire 2<sup>e</sup> année). Ils prennent en compte toutes les orientations annoncées en juin 2000.

La poursuite de la lutte pour **la réussite de tous les élèves** est le maître mot qui a guidé l'élaboration de ces nouveaux programmes. Une réussite qui doit se fonder sur le développement harmonieux de toutes les facultés de l'enfant, afin de favoriser son plein épanouissement et lui donner une armature intellectuelle solide. Préalable essentiel, sans lequel il ne saurait y avoir ni réussite scolaire ni épanouissement personnel et social : **la maîtrise de la langue française sous ses différentes**

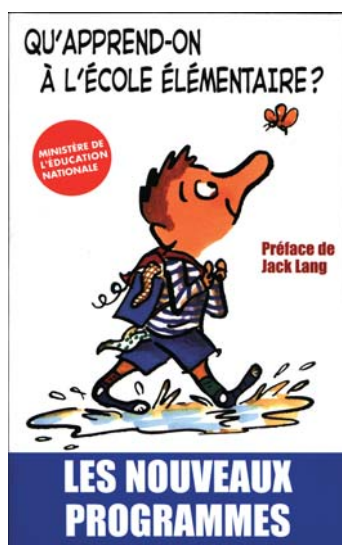
**formes, orales comme écrites, et dans la variété des approches qu'elle suppose, de la grammaire à la littérature, se voit accorder une place tout à fait prépondérante.**

C'est la première fois qu'est aussi clairement indiquée la place que devront se voir réserver la lecture et l'écriture au sein des apprentissages disciplinaires. Au cycle 3, par exemple, pas moins de 10 heures hebdomadaires leur sont consacrées.

#### Préparer les élèves à affronter les échéances de l'avenir

Prenant en compte l'ensemble des formes d'intelligence, les nouveaux programmes ne négligent aucun contenu disciplinaire, qu'il s'agisse de la **renovation de l'enseignement des sciences, de la place accordée aux arts, notamment à travers la multiplication des classes à projet artistique et culturel, de l'apprentissage de la vie sociale ou encore de l'éducation physique et sportive.** L'école primaire doit également préparer davantage les élèves à affronter le monde et les échéances de l'avenir.

C'est pourquoi, **pour la première fois dans l'histoire des programmes du primaire, l'apprentissage d'une langue vivante accède à une légitimité qui se traduit par un horaire et par des contenus précis.** De la même façon, la place **des technologies de l'information et de la communication** est résolument confirmée. Leur apprentissage spécifique est désormais valorisé au cycle 3 par la délivrance d'un brevet d'informatique et d'internet, le B2i (voir page 64). Les programmes s'inscrivent également



avec force dans une dimension européenne : l'éducation civique, l'histoire, la géographie, la littérature et les arts font une place conséquente à l'Europe, nouvel horizon de la citoyenneté.

## Une élaboration originale au plus près des pratiques du terrain

Adoptés par le Conseil supérieur de l'éducation en janvier 2002, **les programmes de l'école primaire n'avaient jamais été aussi profondément changés depuis 1923**. Leur formulation nouvelle ne constitue nullement un catalogue de points à traiter, mais explicite des démarches à mettre en œuvre. Ils donnent des repères aux maîtres et aux parents en termes de compétences exigibles, distinguant les connaissances acquises, les comportements et les savoir-faire.

Un groupe d'experts composé de professeurs des écoles, de conseillers pédagogiques, de professeurs d'IUFM, d'inspecteurs, d'universitaires et d'un membre de l'Académie des sciences, a eu la charge d'élaborer les projets de textes, puis de les amender à la lumière des observations faites dans le cadre de la consultation nationale de tous les enseignants des écoles. Le Conseil national des programmes a été consulté.

## Des mesures d'accompagnement

- **Les moyens humains sont renforcés** grâce à un plan pluriannuel prévoyant le recrutement de 62 000 enseignants en cinq ans.
- Une rénovation de la formation des maîtres est engagée, centrée sur la pratique et l'expérience du métier en seconde année d'IUFM.
- Des outils pédagogiques et, en particulier, **des documents d'application adaptés seront mis à la disposition des enseignants avant la rentrée 2002**.

## Une première liste d'œuvres littéraires de référence associée aux nouveaux programmes

Un enseignement de la littérature figure pour la première fois dans les programmes de l'école primaire au cycle 3. Pour aider les maîtres, les documents d'application des programmes prévoient une première liste d'œuvres littéraires de référence : des contes traditionnels et modernes ; des albums ; des romans de fiction ; de la poésie ; des bandes dessinées ; des pièces de théâtre.

Avec plus de 50 éditeurs, l'édition française se trouve représentée dans sa diversité.

Une aide budgétaire spécifique est prévue pour l'équipement des écoles.

**Pour mieux assurer leur diffusion**, au-delà de leur édition classique dans le numéro hors série n° 1 du 14 février 2002 du Bulletin officiel de l'éducation nationale, **les nouveaux programmes sont coédités par le Centre national de documentation pédagogique et les éditions XO**, avec une présentation en deux tomes au format de poche, l'un pour l'école maternelle, l'autre pour l'école élémentaire. Les 400 000 maîtres de l'école reçoivent actuellement - et individuellement - un exemplaire de ces deux ouvrages, disponibles par ailleurs dans le réseau du CNDP, en librairie et dans les points de vente des grandes surfaces au prix de 4,90 euros et 9,90 euros.

Dossier de presse consultable sur le site du ministère : [www.education.gouv.fr/presse/2002/programme/ecoledp.htm](http://www.education.gouv.fr/presse/2002/programme/ecoledp.htm)

Horaires et programmes d'enseignement de l'école primaire : [www.education.gouv.fr/bo/2002/hs1/default.htm](http://www.education.gouv.fr/bo/2002/hs1/default.htm)

## L'enseignement des langues vivantes

**L'enseignement des langues vivantes à l'école se généralise.** Cet apprentissage qui va s'étendre de la grande section de maternelle au CM2 au cours des années à venir, est la première étape d'un parcours linguistique qui, au terme de la scolarité obligatoire, va permettre à chaque élève de maîtriser au moins deux langues vivantes en plus de sa langue maternelle.

En 2001-2002, 94 % des classes accueillant des élèves de CM1 et CM2 bénéficient de l'enseignement d'une langue vivante, contre 80 % l'année dernière.

Les nouveaux programmes de l'école primaire, approuvés par le Conseil supérieur de l'éducation le 10 janvier 2002, **introduisent les langues vivantes parmi les disciplines enseignées à l'école primaire. Elles bénéficient désormais d'un statut de**

**discipline à part entière, avec des contenus et un horaire spécifique.**

Ces programmes précisent les compétences à atteindre à la fin de l'école primaire, en compréhension et en expression ; les contenus d'enseignement pour chaque cycle de l'école primaire ; le volume horaire : entre 1 h et 2 h hebdomadaires au cycle 2 - entre 1 h 30 et 2 h hebdomadaires au cycle 3.

### La diversification des langues enseignées

**La diversification est un axe essentiel du plan de développement des langues vivantes.** Des cartes de langues sont élaborées par les inspections académiques pour assurer la continuité de l'apprentissage des langues vivantes et organiser une plus grande diversification.

Par ailleurs, une information des familles d'élèves devant entrer en CE2 sera organisée pendant le troisième trimestre de cette année scolaire, en relation avec l'ONISEP.

Des mesures spécifiques sont prises pour développer l'enseignement des langues organisé jusqu'à présent au titre des **langues et cultures d'origine** : ouverture de cet enseignement à tous les élèves, continuité de cet enseignement au collège, projet innovant d'enseignement du portugais et de l'anglais dans certaines écoles primaires.

### Des enseignants qualifiés

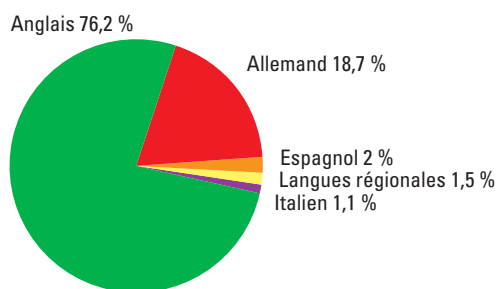
L'enseignement des langues vivantes est de la responsabilité des instituteurs et professeurs des écoles. Il est actuellement dispensé dans **57,9 %** des cas par ces maîtres, dans leur classe, en échange de services ou comme maîtres itinérants.

### Le calendrier de la réforme

Le plan de généralisation des langues vivantes à l'école s'achèvera en 2005.

- **Septembre 2000** : généralisation en CM2 de l'enseignement des langues vivantes.
- **Septembre 2001** : généralisation en CM1 ; consultation des enseignants sur les programmes de l'école primaire.
- **Septembre 2002** : les nouveaux programmes du primaire s'appliqueront et une langue vivante sera enseignée en CE2. Introduction progressive d'une seconde langue en 6<sup>e</sup>.
- Les étapes ultérieures sont la rentrée 2003 (CE1), 2004 (CP) et 2005 (grande section de maternelle).
- **À compter de 2005** : les élèves entrant au collège auront suivi un cursus complet de langue vivante en primaire et commenceront systématiquement l'apprentissage d'une seconde langue en 6<sup>e</sup>.

## Répartition des classes de cours moyen selon la langue enseignée en 2001-2002



Les maîtres du premier degré sont aidés par d'autres intervenants : professeurs de langue du second degré, intervenants extérieurs, assistants de langues (1 900 postes en 2001-2002).

- À la rentrée 2001, formation initiale en langue vivante et en pédagogie des langues de tous les professeurs des écoles ; 238 postes d'assistants de langues vivantes ont été attribués aux IUFM.
- Dès 2002, concours spéciaux en langues régionales, notamment pour le développement de l'enseignement bilingue.
- Dès 2003, vérification des compétences en langues vivantes pour le recrutement des maîtres.
- Mise en place immédiate d'une formation continue en langue vivante dans le cadre des plans pluriannuels de formation continue des enseignants du 1<sup>er</sup> degré.
- Recours, à côté des instituteurs et des professeurs d'école compétents, à :
  - des professeurs du second degré (en sous-service ou rémunérés en heures supplémentaires) ;
  - des assistants de langues (500 nouveaux postes sont créés pour le primaire) ;
  - des agents contractuels, recrutés parmi les locuteurs natifs et les diplômés en langues selon de nouvelles modalités : jusqu'alors limités à 200 heures, les contrats pourront dorénavant être proposés sur la base de 640 heures par année et

## Un site consacré aux langues vivantes

Un site d'accompagnement du plan de généralisation de l'apprentissage des langues vivantes à l'école primaire sera ouvert à la rentrée prochaine.

Destiné aux enseignants, il proposera **un large éventail d'outils et de services facilitant la mise en place de cet enseignement.**

Il s'appuiera notamment sur des échanges internationaux de façon à proposer aux élèves des situations de communication authentiques.

**Treize langues**, dont six langues régionales (allemand, alsacien, anglais, arabe, basque, breton, catalan, corse, espagnol, italien, néerlandais, portugais, occitan), bénéficieront dans un premier temps de cet accompagnement.

Le Centre international d'études pédagogiques (CIEP) est chargé de la mise en place du site.

permettront ainsi d'assurer une présence plus importante sur une année entière.

**La formation continue en langues vivantes** fait l'objet d'une priorité dans les plans départementaux ou académiques de formation : 10 % du volume global de formation est consacré aux langues vivantes dans le cycle 3.

## De nouvelles mesures permettant l'application du plan pour l'enseignement des langues vivantes à l'école

**Liste d'outils expertisés** : dans l'attente des nouveaux produits qui seront créés sur la base des nouveaux programmes, une liste d'outils pédagogiques conseillés a été établie et sera disponible très prochainement sur le site du CNDP.

**Élaboration en cours d'un site internet dédié aux langues vivantes à l'école primaire** : ce site permettra d'accompagner le plan de développement et sera opérationnel en septembre 2002 (voir encadré).

**Mise en place de la dominante langues vivantes dans les IUFM** : elle permet aux professeurs des écoles stagiaires qui le souhaitent de bénéficier d'une formation renforcée en langues.

**Création de l'option langues vivantes étrangères au certificat d'aptitude aux fonctions d'instituteur ou de professeur des écoles maître formateur (CAFIPEMF)** : le recrutement opéré permettra de disposer dans chaque département de conseillers pédagogiques spécialisés dès septembre 2002 (arrêté du 29 octobre 2001).

**Procédure d'habilitation** : les niveaux d'exigence ont été harmonisés afin de garantir une égalité de traitement des candidats et de s'assurer de la qualité des personnels, quel que soit le lieu d'exercice (circulaire du 29 octobre 2001).

**Modification des conditions d'emploi des intervenants de langue** : ces personnels bénéficient désormais d'un contrat de plusieurs mois pour un service hebdomadaire pouvant atteindre 18 heures. Ils sont rémunérés mensuellement, y compris pour les périodes de vacances scolaires incluses dans la

durée de leur contrat de travail (arrêtés du 16 juillet et du 13 septembre 2001 ; circulaire du 18 octobre 2001).

**Élaboration d'un document relatif à la diversification linguistique** : pour permettre une meilleure information des familles, un document, rédigé par chacune des délégations régionales de l'ONISEP en liaison avec les rectorats, sera diffusé en mai prochain auprès de l'ensemble des élèves de CE1 qui débiteront l'étude d'une langue vivante en septembre 2002.

### L'enseignement des langues régionales

Cet enseignement peut être proposé, soit au titre de la langue vivante dont l'étude est obligatoire, soit être associé, dans le cadre de parcours particuliers, à l'étude d'une langue vivante étrangère linguistiquement proche, ou à l'enseignement de toute autre langue vivante.

- **Un plan pluriannuel de développement** est élaboré dans chaque académie à l'initiative des recteurs.
- **Un conseil académique des langues régionales** associe les différents partenaires pour le développement de l'enseignement bilingue.
- **Un concours spécial de recrutement des professeurs des écoles chargés d'un enseignement en langue régionale** (basque, corse, breton, catalan, créole, occitan-langue d'oc, langues régionales d'Alsace et des pays mosellans) est possible dès la session 2002 dans les académies concernées (décret et arrêtés du 3 janvier 2002 ; décret, arrêté et circulaires du 5 août et du 5 septembre 2001).



Christophe Guibaud

## Les deux nouveaux modèles d'écriture manuscrite

Mercredi 23 janvier 2002, le ministre a présenté deux nouveaux modèles d'écriture manuscrite destinés aux écoliers. Ces nouveaux standards puisent leur source aux premières italiques de la Renaissance italienne, remodelées par leurs créatrices, lauréates d'un concours public organisé par le ministère de l'éducation nationale.

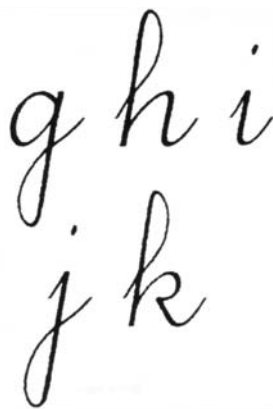
**Ces modèles sont mieux adaptés aux usages et aux instruments contemporains** ; ils ne comportent plus de majuscules ornées pour faciliter un tracé rapide et aisé.

L'écriture fait partie des apprentissages de base de l'école primaire. **Remettre à l'honneur l'écriture cursive revient à favoriser, pour tous les élèves et quelle que soit leur origine, l'appropriation de la langue nationale.** Cette exigence fondamentale est inscrite au cœur des nouveaux programmes de l'école primaire.

### Une écriture lisible, harmonieuse, facile à tracer

On a constaté que de très nombreux enfants, droitiers ou gauchers, éprouvent de plus en plus fréquemment de réelles difficultés dans l'acte d'écrire, qu'il s'agisse de former des caractères réguliers et lisibles, de tenir correctement un crayon ou un stylo, ou encore d'accéder à une écriture cursive suffisamment rapide pour permettre la copie ou la prise de notes.

C'est pourquoi le ministre a décidé de redonner toutes ses lettres de noblesse à cette activité dans les écoles



et, qu'à cette fin, un **"Concours public pour la création de modèles d'écriture cursive"** a été organisé. L'objectif n'était pas de sélectionner une famille de caractères uniques qui serait imposée à tous mais plutôt de fournir aux enseignants une aide efficace pour enseigner à leurs élèves une écriture lisible, harmonieuse, facile à tracer.

Un jury composé de spécialistes de l'écriture ou de l'activité graphique, de formateurs de l'éducation nationale et de graphistes professionnels, a désigné le 17 décembre 2001 deux lauréates parmi plus d'une centaine de candidats. **Il s'agit, d'une part, d'Héloïse Tissot, graphiste, et de Laurence Bedoin-Collard, professeur d'arts appliqués, qui concourent ensemble, et d'autre part, de Marion Andrews, graphiste.** Les modèles d'écriture qu'elles ont réalisés seront diffusés dans les écoles. Ils seront

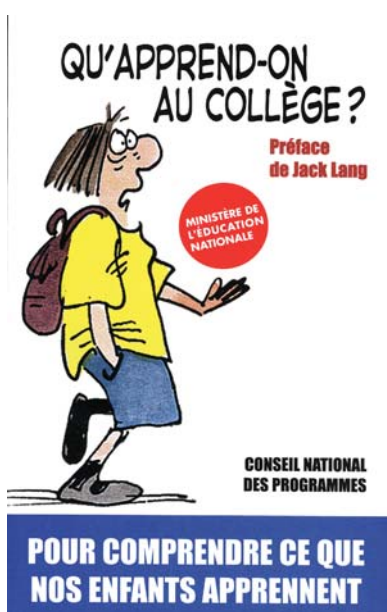
également numérisés, sous la responsabilité du ministère de l'éducation nationale, afin de pouvoir être utilisés dans les logiciels de traitement de textes. Partout en France, se multiplient les ateliers de calligraphie. À l'école, le plan de développement de l'éducation artistique et des pratiques culturelles permet d'encourager la création graphique. Dans ce cadre propice, **Jack Lang souhaite que, l'an prochain, l'éducation nationale organise un "Concours de la belle écriture"** ouvert aux élèves des écoles, des collèges et des lycées **et réfléchisse à la création d'une "Maison de la calligraphie"**, lieu d'accueil, d'expositions et de stages pour les enfants et les adultes.

Dossier de presse consultable : [www.education.gouv.fr/presse/2002/ecriture/ecrituredp.htm](http://www.education.gouv.fr/presse/2002/ecriture/ecrituredp.htm)



## Au collège

### Les mesures d'application de la réforme du collège



Jeudi 17 janvier 2002, Jack Lang a présenté les mesures d'application de la réforme du collège qui seront effectives à la rentrée prochaine. Dévoilée au printemps dernier et expérimentée en 6<sup>e</sup> depuis la rentrée 2001, la réforme du collège repose sur le principe d'un collège républicain, lieu de brassage et de reconnaissance de la diversité des aptitudes et des goûts de chacun.

Ces mesures réaffirment la philosophie générale de la rénovation : **maintenir le collège pour tous et pour chacun, tout en conciliant l'unité de son organisation et de ses exigences avec la reconnaissance de la diversité des élèves et une plus grande liberté d'initiative des professeurs et des élèves.**

En 6<sup>e</sup>, l'accent est mis sur **l'accueil et l'intégration**. Des **itinéraires de découverte** seront obligatoires en 5<sup>e</sup> à partir de 2002 et pourront être mis en place de façon anticipée en 4<sup>e</sup>. Quant à la nouvelle 3<sup>e</sup>, elle entrera en vigueur en 2004. Elle comportera **des enseignements choisis** qui seront évalués et pris en compte dans le **brevet d'études fondamentales** qui remplacera le diplôme national du brevet en 2005.

Enfin, ligne de force constamment réaffirmée, **l'aide accrue aux élèves en difficulté** reste au cœur de la politique scolaire, qu'il s'agisse de l'accueil personnalisé des élèves en 6<sup>e</sup>, de la mise en

œuvre d'une évaluation régulière et rigoureuse tout au long du parcours du collégien, de l'exploitation pédagogique des évaluations, de l'individualisation des solutions ou encore de la préparation d'une orientation positive en 3<sup>e</sup>.

Les aménagements proposés ont été récemment approuvés par le Conseil supérieur de l'éducation.

#### La consolidation de la nouvelle 6<sup>e</sup>

De nombreuses actions ont été engagées, dès la rentrée 2001, afin d'**améliorer l'accueil des nouveaux élèves de 6<sup>e</sup>**. Le ministère de l'éducation nationale a diffusé une brochure qui recense quelques-unes de ces démarches illustrant la créativité des équipes pédagogiques.

Parallèlement aux dispositifs originaux expérimentés avec succès, des nouveautés sont introduites qui permettront de mieux globaliser les moyens des établissements. **L'arrêté du 14 janvier 2002 porte la dotation horaire minimum attribuée à chaque classe de 6<sup>e</sup> de 26 à 28 heures par semaine. De plus, l'horaire élève sera porté à 25 heures, au lieu des 23-24 heures actuelles.** Cet arrêté répond également à une demande formulée par les professeurs des disciplines scientifiques puisqu'il introduit la possibilité de groupes allégés pour une partie de l'horaire de ces disciplines.

Autre nouveauté : l'introduction dans l'emploi du temps des élèves, à raison de 10 heures par an, **des heures de vie de classe**, qui peuvent permettre de poursuivre les actions engagées au moment de l'accueil.

#### Les itinéraires de découverte en 5<sup>e</sup> et en 4<sup>e</sup>

À la rentrée 2002, les itinéraires de découverte seront obligatoires en classe de 5<sup>e</sup>, et pourront être mis en place, à titre expérimental, en 4<sup>e</sup>. Cette nouvelle modalité d'enseignement, qui ne constitue ni

## Les itinéraires de découverte, une démarche originale d'enseignement

Afin de mieux prendre en compte la diversité des goûts et des aptitudes des élèves, des itinéraires de découverte seront mis en place, au cycle central (5<sup>e</sup>, 4<sup>e</sup>), à partir de la rentrée 2002.

Ces parcours, fondés sur une démarche de projet et une approche interdisciplinaire, valoriseront chez les élèves, le travail collectif et l'initiative et favoriseront le travail en équipe des enseignants.

Sur l'ensemble du cycle central, les élèves devront réaliser quatre itinéraires de découverte dans au moins deux domaines choisis parmi les quatre suivants : la nature et le corps humain, les arts et les humanités, les langues et les civilisations, les sciences et les techniques.

Les itinéraires de découverte seront évalués. Les notes obtenues compteront pour le nouveau brevet d'études fondamentales qui sera mis en place à compter de la session de juin 2005.

une option ni une discipline nouvelle, permettra de traiter le programme dans une optique interdisciplinaire et favorisera l'initiative des élèves tout en valorisant leurs talents.

Intégrés dans l'emploi du temps, à raison de deux heures hebdomadaires, les itinéraires de découverte donneront lieu à une production réalisée individuellement ou collectivement.

Ces itinéraires exigeant un long travail de préparation et de concertation ainsi qu'une attention particulière au suivi de chaque élève, **les professeurs disposeront pour effectuer cette tâche d'environ 30 heures par an.**

## Les nouvelles grilles horaires en 5<sup>e</sup> à la rentrée 2002 et en 4<sup>e</sup> à la rentrée 2003

**La dotation globale attribuée aux collèges, qui est fixée à 26 heures en 5<sup>e</sup>, est augmentée d'une demi-heure par rapport à l'ancienne dotation.**

**Une dotation globale de 29 heures sera attribuée aux collèges en classe de 4<sup>e</sup>.**

Répondant aux mêmes principes de globalisation, une heure non affectée est désormais mise à disposition des établissements pour répondre aux difficultés scolaires.

Les élèves conservent la possibilité de choisir des enseignements optionnels facultatifs (latin, langue régionale).

Comme pour la classe de 6<sup>e</sup>, des heures de vie de classe figurent désormais sur la grille horaire.

## La future classe de 3<sup>e</sup>

**Elle sera mise en place à la rentrée 2004.** Lieu d'une diversification ambitieuse des expériences propres à valoriser les talents des élèves et à favoriser une orientation raisonnée, la classe de 3<sup>e</sup> comportera **quatre heures hebdomadaires consacrées à des enseignements choisis.**

Six domaines seront proposés au choix des élèves : langues et cultures de l'Antiquité, langues et cultures du monde, arts, sciences expérimentales, technologie, découverte professionnelle.

## Le brevet informatique et internet obligatoire en 3<sup>e</sup> à la rentrée prochaine

Créé en 2000, le brevet informatique et internet (B2i) valide les compétences acquises par les élèves du primaire et du collège. **50 000 brevets ont déjà été délivrés dans le primaire et près de 20 % des collèges l'ont également mis en place dès l'année dernière.**

Le B2i se généralise, grâce à l'équipement informatique et à la connexion internet des établissements. Il est rendu obligatoire à la rentrée prochaine.

Le B2i n'est pas un diplôme obtenu par examen, mais un certificat attestant de compétences acquises par les élèves au cours de leur scolarité. C'est à l'équipe pédagogique dans son ensemble de les valider, selon des modalités de vérification des compétences définies par le ministère et correspondant à l'usage en classe de l'outil informatique.

Ce dernier thème pourra occasionner des collaborations fécondes entre les collèges et les lycées professionnels, pouvant aller jusqu'à la scolarisation complète de l'élève en lycée professionnel. Expérimentée dans plusieurs académies, cette possibilité réconcilie souvent les jeunes avec le travail scolaire et leur ouvre un horizon professionnel. Même s'ils effectuent leur scolarité en lycée professionnel, les élèves resteront néanmoins collégiens et se présenteront au brevet d'études fondamentales.

**Affectés d'un fort coefficient au brevet, ces enseignements choisis permettront aux élèves de valoriser leurs points forts et pourront jouer un rôle dans leur orientation.**

Obligatoire pour tous les collégiens, le **brevet d'études fondamentales**, qui remplacera l'actuel diplôme national du brevet à compter de la session de juin 2005, sera un élément déterminant pour l'orientation vers des études ou des formations ultérieures.

### L'aide aux élèves en difficulté

Enfin, la rentrée 2002 verra affirmer la prise en compte des élèves en difficulté.

Trois voies de remédiation sont possibles :

- **La voie prioritaire consiste à prendre en compte la difficulté scolaire dans le cadre des enseignements communs.** Elle suppose l'adaptation des progressions en fonction des résultats des évaluations, l'organisation des emplois du temps regroupant autrement les élèves pour les mobiliser de façon différenciée, le développement du travail en équipe des enseignants, l'analyse collective des besoins des élèves.
- **La seconde voie permet de regrouper les élèves qui ne maîtrisent pas totalement les compétences exigibles pour réussir en 6<sup>e</sup>.** Il s'agit de leur proposer

### Qu'apprend-on au collège ?

L'annonce des mesures sur le collège s'est accompagnée de la publication, à plus de 200 000 exemplaires, d'un ouvrage réalisé par le Conseil national des programmes, et publié sous la direction du ministère de l'éducation nationale. Intitulé **"Qu'apprend-on au collège ?"**, il définit l'idéal éducatif du collégien, c'est-à-dire ce que tout élève doit avoir appris, et acquis, à la sortie du collège.

Ce "Cahier des exigences", destiné aux enseignants et aux parents, présente de façon simple et accessible, la totalité des programmes du collège en soulignant le lien entre les disciplines. Il est structuré autour de trois pôles : la maîtrise des langages, la culture des humanités, la culture scientifique. Cet ouvrage, **mis gratuitement à disposition de tous les professeurs**, est disponible en librairie pour le grand public depuis janvier 2002.

"Qu'apprend-on au collège ?  
Pour comprendre ce que nos enfants apprennent". Préface de Jack Lang. XO éditions et CNDP - 192 page - 9,90 euros.

des actions spécifiques, en particulier des ateliers de soutien ou de remise à niveau.

- **La troisième voie est réservée aux élèves dont les difficultés sont beaucoup plus lourdes**, sans pour autant justifier une orientation en section d'enseignement général et professionnel adapté. Les nouvelles dispositions arrêtées pour l'organisation horaire des enseignants, tant en 6<sup>e</sup> que dans le cycle central, prévoient **la possibilité pour les équipes pédagogiques de construire des dispositifs spécifiques, le cas échéant dérogatoires par rapport aux programmes en vigueur.** De tels dispositifs ne peuvent être que temporaires.

## Au lycée

### Les travaux personnels encadrés

Innovation majeure de la réforme des lycées, les travaux personnels encadrés (TPE) visent essentiellement à développer chez les élèves les capacités d'autonomie et d'initiative dans la recherche et l'exploitation de connaissances en vue d'une production qui fait l'objet d'une présentation écrite et orale. Des thèmes nationaux, à partir desquels les élèves choisissent le sujet de leur TPE, sont fixés pour chaque niveau et chaque série et renouvelables par tiers tous les deux ans.

**Depuis la rentrée 2001, après avoir été rendus obligatoires dans toutes les classes de première**

**des séries générales durant l'année scolaire 2000-2001, les TPE ont été introduits à titre facultatif en classes terminales de ces mêmes séries.** Ils peuvent faire l'objet d'une épreuve facultative au baccalauréat.

**Les TPE ont également été mis en place de manière expérimentale dans les classes de première des séries technologiques.**

Leur introduction progressive répond au souci de laisser le temps à tous pour affiner les organisations, renforcer l'implication des équipes pédagogiques et se familiariser avec de nouveaux modes de travail. Le rôle des chefs d'établissement est déterminant dans la mise en place du dispositif.



Philippe Blanchot

Malgré les difficultés d'organisation matérielle, **les bilans académiques montrent l'intérêt pédagogique de la démarche et des nouvelles pratiques ainsi mises en œuvre.**

On observe un ancrage croissant des TPE dans l'enseignement, et un intérêt authentique, même de la part d'enseignants ou d'élèves qui se montraient très réservés au départ. Ils ont d'ailleurs été choisis par environ 40 % d'élèves de terminale, malgré leur caractère facultatif.

#### Les points forts des TPE

- Cette activité est surtout appréciée en ce qu'**elle modifie et améliore les relations au savoir**. Les élèves ont en effet plus d'initiative dans leur démarche tout en bénéficiant de l'encadrement et des conseils des enseignants dans le cadre de leurs recherches, ce qui contribue à modifier les relations entre enseignants et élèves.
- Du fait de leur caractère **pluridisciplinaire**, les TPE favorisent également un changement dans le rapport au savoir et à la connaissance et facilitent les échanges entre enseignants de diverses disciplines qui apprécient de pouvoir travailler en équipe.
- Ils constituent en outre **une bonne préparation à la poursuite d'études** : les capacités d'autonomie et d'initiative qui se développent lors des recherches conduisant à la réalisation des TPE préfigurent en effet par bien des aspects ce qui sera demandé aux élèves dans l'enseignement supérieur.

## • La promotion des langues et cultures de l'Antiquité



Intervenant à l'occasion du colloque sur "Le grec et le latin aujourd'hui" qui s'est tenu en Sorbonne les 24 et 25 octobre 2001, puis lors du séminaire national sur "L'enseignement des langues anciennes au lycée" qui s'est déroulé les 16 et 17 janvier 2002, le ministre a confirmé son attachement aux langues et civilisations de l'Antiquité et a confirmé sa volonté de continuer à les faire vivre et à les offrir en partage aux élèves d'aujourd'hui et de demain.

Trois éléments plaident en faveur de la promotion du grec et du latin : cet enseignement **établit des liens avec d'autres disciplines** (la philosophie, l'art, l'histoire, cohabitent avec la littérature, la science, la géographie) ; il donne **accès aux grands récits fondateurs** ; enfin, il **forme l'esprit critique** par le commerce des grands auteurs et par la mise à distance des époques et des lieux.

À noter, parmi **les actions menées en faveur de cet enseignement** :

- L'augmentation de 7 %, en 2001 et 2002, du nombre de postes aux concours du Capes et de l'agrégation de lettres classiques, hausse qui se poursuivra les prochaines années.
- Le maintien des enseignements optionnels de latin et de grec dans la réforme du collège ; la création, en 4<sup>e</sup> et en 5<sup>e</sup>, d'itinéraires de découverte "arts et humanités" et "langues et civilisations" qui peuvent intégrer latin et grec ; la possibilité, dans le cadre des enseignements choisis en 3<sup>e</sup>, de choisir la dominante "Langues et cultures de l'Antiquité".
- L'entrée en application de nouveaux programmes de latin et de grec, cette année, en seconde, à la rentrée 2002 en première et à la rentrée 2003 en terminale, avec une nouvelle définition d'épreuve pour le baccalauréat 2003.
- L'ouverture, en classe de seconde générale et technologique, d'options "grands débutants" de langues anciennes.

### **Le latin, 2<sup>e</sup> langue étudiée au collège après l'anglais**

Aujourd'hui, **20 % des collégiens apprennent le latin**, ce qui en fait, en valeur absolue, la langue la plus étudiée, au collège, après l'anglais. En revanche, on ne compte plus que 6 % de latinistes à l'entrée en seconde. Quant au grec, il est choisi par 1,9 % des collégiens et 0,9% des lycéens.

- Concernant les classes préparatoires, l'accord semble désormais général sur la proposition d'introduire une initiation aux langues anciennes dans le tronc commun de première année.
- Enfin, des cours d'été intensifs de grec et de latin pour grands débutants, pourraient être proposés au niveau de l'université, dès l'été 2002.

### Ouvrir des pistes de réflexion et promouvoir cet enseignement

Il faut signaler, entre autres, la mise en place d'un **groupe de réflexion** présidé par Nicole Belloubet-Frier, rectrice de l'académie de Toulouse, la réalisation d'un état des lieux par l'inspection générale, ou encore l'organisation d'un séminaire national consacré aux difficultés et aux réussites de cet enseignement.

Par ailleurs, **une mission d'enquête sur l'enseigne-**

**ment supérieur des langues et cultures de l'Antiquité** a été confiée au professeur Heinz Wismann, directeur de recherche à l'École des hautes études en sciences sociales. Il s'agit d'établir un bilan de cet enseignement, de dresser un inventaire des orientations adoptées dans les systèmes éducatifs européens et de proposer une meilleure articulation entre la recherche et l'enseignement, entre le secondaire et le supérieur et entre les disciplines concernées.

**Une brochure intitulée "Les langues anciennes au lycée"** a été diffusée, début 2002, auprès des collégiens de 3<sup>e</sup> afin de les inciter à poursuivre l'étude du grec et du latin en seconde.

**Une Agence pour les langues et cultures de l'Antiquité** va être créée. Elle aura une fonction d'observatoire international et sera chargée de promouvoir cet enseignement et cette culture dans tous les champs de la vie publique.

## • Les nouveautés du baccalauréat 2002

Suite logique de la rénovation des programmes et des enseignements dispensés en classes de première et de terminale, **l'organisation des épreuves du baccalauréat général de la session 2002 est modifiée.**

La réglementation générale de l'examen ne change que sur deux points : les épreuves anticipées seront prises en compte par le jury avec les épreuves passées en fin de terminale. Les candidats déficients auditifs peuvent demander à être dispensés des épreuves de langue vivante 2 et 3.

Cette année les changements concernent principalement les épreuves terminales du baccalauréat d'enseignement général (séries ES, L, S). De nouvelles épreuves sont introduites, d'autres sont supprimées. La nature (écrite ou orale), la durée et les coefficients des épreuves faisant déjà partie de l'examen ne changent pas.

### **Ce qui change pour le baccalauréat général**

• Introduction de deux nouvelles épreuves pour les trois séries ES, S et L :

- **une épreuve de travaux personnels encadrés (TPE)** est introduite pour les élèves ayant choisi de mener un TPE en terminale et de le faire évaluer au baccalauréat. Seuls sont pris en compte les points au dessus de la moyenne ;

- **une épreuve d'éducation physique et sportive de complément** pour les élèves ayant suivi l'enseignement complémentaire d'EPS (coefficient 2).

Ces deux modifications ont été publiées au B.O. (note de service 2001-182 dans le B.O. n° 35 du 27 septembre 2001 et note de service 2001-018 dans le BO n° 6 du 7 février 2002).

• Selon les séries, des épreuves facultatives deviennent obligatoires et, à l'inverse, des épreuves obligatoires deviennent facultatives. Ainsi, une épreuve de langue vivante 2 a été introduite en série S, puisque cette discipline fait désormais partie des enseignements obligatoires en première et terminale S.

• **Suppression de certaines épreuves** comme par exemple l'option facultative d'informatique, enlevée des grilles des trois séries ES, L et S.

• **Les épreuves anticipées en fin de première concernent désormais d'autres disciplines que le français** : enseignement scientifique et mathématiques-informatique en fin de première littéraire (L) ; enseignement scientifique en fin de première économique et sociale (ES). À partir de la session 2002, ces disciplines pourront être choisies par les candidats dans le cadre des épreuves de rattrapage.

• Une nouvelle définition de **l'épreuve écrite et orale de français.**

• **Les notes obtenues aux épreuves anticipées sont des notes provisoires.** Elles seront examinées et arrêtées définitivement par le jury du baccalauréat en même temps que les notes obtenues dans les autres disciplines, à l'issue des épreuves terminales. Ces notes, bien que provisoires, seront communiquées au candidat à l'issue des épreuves anticipées.

• Introduction d'**une épreuve de "danse"**, comme spécialité de l'enseignement Arts de la série littéraire et comme option facultative de l'enseignement Arts pour toutes les séries générales.

## Des mesures pour assurer la transition

Pour **les candidats ayant échoué au baccalauréat 2001 et qui se représentent en 2002**, des aménagements ont été apportés. L'arrêté du 19 avril 2001, publié au Bulletin officiel n° 19 du 10 mai 2001, précise les disciplines dont ils peuvent être dispensés à l'examen selon la série dans laquelle ils se présentent et leur cursus scolaire.

**Les candidats qui peuvent prétendre au système de la conservation des notes** pourront toujours en bénéficier : le principe de la conservation des notes d'une session sur l'autre pendant cinq ans est maintenu.

**Les candidats titulaires d'un baccalauréat pourront repasser l'examen dans une autre série** : l'arrêté du 9 avril 2001, publié au Bulletin officiel n° 23 du 7 juin 2001, précise les disciplines que ces candidats bacheliers doivent passer selon la série à laquelle ils souhaitent se présenter.

## Le baccalauréat technologique 2002

Il est marqué par :

- l'introduction dans les grilles d'épreuves des séries sciences et technologies industrielles (STI), sciences et technologies de laboratoire (STL), sciences et technologies tertiaires (STT) et sciences médico-sociales (SMS) de **l'épreuve d'éducation physique et sportive de complément** ;
- l'application, dans toutes les séries technologiques, de la **nouvelle définition de l'épreuve de français** ;
- l'introduction de **la danse** parmi les spécialités de l'enseignement des arts que peuvent choisir les élèves au titre des options facultatives.

L'organisation des baccalauréats général et technologique pour la session 2002 est cadrée par **une note de service** adressée par le directeur de l'enseignement scolaire aux rectrices et recteurs d'académie, aux inspecteurs d'académie, aux chefs d'établissement et aux enseignants.

Ce texte, paru au B.O. n° 43 du 22 novembre 2001 (note de service n° 2001-242), est consultable sur : [www.education.gouv.fr/bo/2001/43/default.htm](http://www.education.gouv.fr/bo/2001/43/default.htm)

Pour toute information complémentaire, consulter le site pédagogique du ministère : [www.eduscol.education.fr](http://www.eduscol.education.fr)



## Dans l'enseignement professionnel

### • Les lycées des métiers

**Fluidifier les passerelles entre filières technologiques et professionnelles. Clarifier l'offre de formation académique et la rendre plus cohérente. Mieux coller à la demande locale et améliorer la qualité de l'offre de formation et des qualifications. Contribuer au développement de l'éducation tout au long de la vie dans une perspective de professionnalisation durable...** Telles sont les finalités des lycées des métiers qui ont vu le jour début 2002.

**La première vague de labellisation a concerné près de 60 établissements**, l'objectif étant d'arriver, d'ici la rentrée 2002, à 200 lycées des métiers labellisés.

Le concept de lycée des métiers, initié par Jean-Luc Mélenchon, ministre délégué à l'enseignement professionnel, repose sur un principe simple : regrouper au sein d'un même établissement tous les élèves des filières professionnelles et technologiques se destinant à une même famille de métiers. L'idée en arrière-plan étant de donner aux futurs

élèves et à leurs parents, ainsi qu'aux salariés, **une véritable visibilité sur les filières** menant à tel ou tel métier.

Le lycée des métiers, qui n'implique ni changement de structures ni modification dans le statut des personnels, favorise également **la poursuite d'études** (liaisons entre formations scolaires et formations supérieures), mais aussi la **fluidité**, puisqu'un jeune pourra passer de l'apprentissage au statut scolaire ou de la voie professionnelle à la voie technologique.

#### **Une offre de formation complète pour tous les publics**

Le lycée des métiers concentre en un même établissement **toutes les formations autour d'un ensemble cohérent de métiers**. Il prépare à une gamme étendue de diplômes nationaux technologiques et professionnels, du CAP à la licence professionnelle, en passant par le BEP, le bac professionnel ou technologique, ou encore le BTS.

Un lycée des métiers peut proposer des formations autour **d'un secteur professionnel** (vente, bâtiment, automobile, hôtellerie...), mais aussi autour **d'un ensemble de métiers connexes**, (habillement/industrie textile), ou autour **d'un ensemble de métiers complémentaires** (métiers de la mer, métiers de l'habitat...). Il offre des formations au titre de la formation continue, un accueil pour la validation des acquis de l'expérience et, éventuellement, un centre de formation des apprentis (CFA).

Ainsi le lycée des métiers peut accueillir **des publics aux statuts multiples**, lycéens, étudiants, apprentis, jeunes et adultes sous contrat de formation par alternance, salariés en formation continue, adultes souhaitant faire valider les acquis de leur expérience.

#### **"Aucun établissement ne peut se décréter lycée des métiers. Tous peuvent le devenir"**

Gage d'excellence, **le label "Lycée des métiers"** est une appellation attribuée aux établissements répondant à un cahier des charges rigoureux correspondant à une marque déposée. La liste des établissements labellisés est arrêtée par le ministre en charge de l'enseignement professionnel et publiée au Bulletin officiel de l'éducation nationale. Le label peut être attribué à l'établissement pour tout ou partie de son offre de formation. De même, un établissement qui ne répond pas seul aux caractéristiques du cahier des charges peut également être labellisé dès lors qu'il présente un accord de coopération avec un ou plusieurs établissements.

## 7 exigences pour devenir lycée des métiers

- Proposer des formations autour d'un ensemble cohérent de métiers.
- Présenter une offre de formations la plus large possible.
- Être ouvert à tous les publics (élèves, apprentis, stagiaires...).
- Établir un partenariat avec la région.
- Établir un partenariat avec le monde professionnel.
- Proposer la certification et la validation des acquis professionnels.
- Offrir une vie lycéenne et des services associés (internat par exemple).

## Au service du développement local

Le lycée des métiers inscrit son projet dans une dynamique locale, pilotée au niveau académique.

Il est ainsi appelé à devenir un acteur majeur du développement local et régional.

- Il a vocation à disposer d'une plate-forme technologique. Celle-ci constitue **un centre de ressources pour le transfert de technologie**, l'expérimentation des matériels et matériaux et la recherche appliquée.
- Il développe **des relations étroites avec le monde professionnel et les partenaires locaux** en matière de veille et de coopération technologiques, de connaissance des évolutions des métiers et du marché de l'emploi, de gestion de l'alternance en formation, d'accompagnement vers l'emploi et de développement local.

Pour plus d'informations consulter le site du ministère délégué à l'enseignement professionnel :

[www.enseignement-professionnel.gouv.fr](http://www.enseignement-professionnel.gouv.fr)

## Des diplômes professionnels communs à plusieurs pays européens

**Le projet de professionnalisation durable** a été initié par la France en partenariat avec six pays de l'Union européenne, deux pays en pré-adhésion et la Commission européenne. Ce projet a reçu, lors des conseils des ministres de l'éducation de l'Union européenne des 29 novembre 2001 et 14 février 2002, le soutien des États membres et de la Commission, qui ont souligné l'importance de développer des initiatives concrètes dans le domaine de l'enseignement professionnel. **Ce projet vise à élaborer en commun une méthode de construction de diplômes professionnels communs européens.**

Il est sur le point d'aboutir dans deux secteurs d'activité : la logistique dans la construction automobile, et l'hôtellerie/hébergement. Cette initiative permettra d'élaborer la maquette complète de deux diplômes de niveau bac + 2 : un diplôme de responsable de l'hébergement un diplôme de technicien logistique. Les douze États européens participant au processus (France, Allemagne, Belgique, Danemark, Espagne, Grèce, Irlande, Italie, Pays-Bas Royaume-Unis, Hongrie et République tchèque) se sont réunis à Paris, le 21 février 2002, pour poursuivre la réalisation du projet. Neuf d'entre eux se sont engagés à mettre en œuvre ces deux premiers diplômes sur leur territoire. Un bilan sera établi à Athènes en novembre 2002.

Cette méthode pourra ensuite être élargie à d'autres diplômes et d'autres secteurs d'activité.

## ● La rénovation du certificat d'aptitude professionnelle

**Garantir l'accès de 100 % d'une classe d'âge à un diplôme qualifiant et donner les moyens à tous les salariés d'accéder à des emplois qualifiés**, tel est l'enjeu de la rénovation du certificat d'aptitude professionnelle (CAP). Engagée à l'automne 2001, cette rénovation est fondée sur l'acquisition des compétences d'un métier, et sur des connaissances fondamentales pour la compréhension du monde et l'exercice de la citoyenneté. **Il s'agit d'ouvrir son accès à un public le plus large possible par le découpage en unités susceptibles d'être obtenues de manière disjointe.** Le diplôme est ainsi adapté à des modalités d'obtention très différentes : sous statut scolaire en une ou deux années, voire trois en cas de difficulté, en formation continue ou par la voie de la validation des acquis de l'expérience.

Présentés sous forme de référentiels, les nouveaux programmes des enseignements généraux comporteront **une partie commune à tous les CAP et des modules spécifiques à certaines spécialités** afin de prendre en compte les exigences propres à chaque activité professionnelle.

Le projet de décret intègre les nouvelles modalités de validation des acquis de l'expérience (VAE) introduites par la loi n° 2002-73 du 17 janvier 2002 de modernisation sociale et modifiant notamment l'article L. 335-5 du code de l'éducation.

**Le projet de décret portant règlement général du CAP** sera examiné par le Conseil d'État au cours du mois de mars 2002. Les nouvelles dispositions **entreront en vigueur le 1<sup>er</sup> septembre 2002.**

### Un diplôme organisé en unités

Dorénavant, comme les diplômes professionnels de niveau IV et III (baccalauréat professionnel, brevet

### Passage de l'examen sous une forme globale ou progressive

- Pour les candidats, mineurs ou majeurs, ayant préparé le diplôme par la voie scolaire ou par la voie de l'apprentissage, le diplôme sera obligatoirement présenté sous une forme globale, les candidats présentant toutes les unités constitutives du diplôme au cours de la même session. Une dérogation individuelle pourra être accordée par le recteur.
- Pour les autres candidats, la forme globale ou progressive est autorisée, ce choix sera définitif.

professionnel et brevet de technicien supérieur), **le CAP, diplôme de niveau V, est organisé en unités.** Ces unités sont constituées chacune d'un ensemble cohérent de capacités, de connaissances générales et professionnelles et de compétences.

Certaines unités constitutives du diplôme pourront être, soit communes à plusieurs CAP (ce sera le cas des unités d'enseignement général et, dans certains cas, d'unités d'enseignement professionnel), soit équivalentes à des unités d'autres CAP (sans être identiques, les unités peuvent certifier les mêmes compétences). Ce dispositif permettra la dispense d'épreuves pour obtenir un second CAP lors d'une autre session.

L'examen comportera **sept unités obligatoires au maximum et une facultative.** À chaque unité constitutive du diplôme correspondra une épreuve de l'examen afin d'éviter que ne soient instaurées des sous-épreuves.



Jean-François Josè

La durée de la **période de formation en entreprise est de 12 à 16 semaines**. Elle sera précisée par l'arrêté spécifique à chacune des spécialités.

### Trois modes d'évaluation

• **Pour les candidats scolaires dans un établissement public ou privé sous contrat ainsi que pour les apprentis** dans un centre de formation d'apprentis (CFA) ou une section d'apprentissage habilités, l'examen comprendra au moins quatre épreuves évaluées par contrôle en cours de formation (CCF). La ou les autres épreuves seront évaluées à la fois par CCF et par contrôle ponctuel complémentaire. Les modalités d'évaluation des épreuves seront fixées par le règlement particulier du diplôme.

Pour ces candidats, il n'y aura donc plus d'épreuves en simple contrôle ponctuel terminal.

La mise en œuvre de ces dispositions implique, bien sûr, une mise en conformité des référentiels et donc le passage devant les commissions professionnelles consultatives (CPC).

• **Les candidats de la formation professionnelle continue** dans un établissement public habilité seront évalués intégralement par CCF. Une modalité conforme à ce qui est prévu pour les diplômés de niveau IV, brevet professionnel, baccalauréat professionnel.

• **Pour les autres candidats**, notamment, les candidats libres et les candidats de la validation des acquis de l'expérience, le passage de l'examen se fera intégralement par épreuves ponctuelles terminales.

### Maintien du système de la double moyenne

Il s'agit pour les candidats d'obtenir à la fois la moyenne générale à l'ensemble des unités constituant le diplôme ainsi que la moyenne aux unités d'enseignement professionnel, chacune de ces unités étant affectée de son coefficient.

Comme c'est actuellement le cas, **les candidats pourront conserver les notes obtenues aux unités pendant une durée de cinq ans à compter de leur date d'obtention**, que ces notes soient supérieures (bénéfice) ou inférieures à 10/20 (report).

Avec près de 290 000 candidats d'origines diverses et 216 000 diplômés en 2001, le CAP est, en nombre, le premier des diplômes professionnels attribués.

## La définition des horaires de formation pour les candidats préparant le CAP sous statut scolaire

- La rénovation du CAP (règlement général et nouveaux programmes pour les enseignements généraux) a rendu indispensable la **révision des grilles horaires** anciennement appliquées aux formations sous statut scolaire conduisant à ce diplôme et qui, datant de 1981, concernaient des formations alors dispensées en trois ans à l'issue de la classe de 5<sup>e</sup>.
- Un arrêté définissant la nouvelle organisation des enseignements a été préparé. Il introduit **un horaire global de formation sur un cycle de deux ans** pour l'ensemble des disciplines. Afin de préserver le caractère très professionnel du diplôme et sa finalité principale d'insertion, le temps consacré aux enseignements technologiques et professionnels est supérieur à 60 % du temps global de formation.
- Parmi les disciplines obligatoires, ont été introduites **une langue vivante étrangère (cet apprentissage ne concernait auparavant que les CAP du tertiaire) et l'éducation civique juridique et sociale**. Les élèves auront également un temps de formation conséquent consacré à la mise en œuvre de **projets pluridisciplinaires à caractère professionnel** et, en tant que de besoin, ils pourront bénéficier d'une aide individualisée en mathématiques et en français.
- Après présentation aux instances consultatives, ces mesures seront **mises en application à la rentrée 2002 pour la première année de formation et à la rentrée 2003 pour la seconde année**.

Actuellement, le principe du report ne concerne que les candidats aux diplômes de niveau IV, baccalauréat professionnel et brevet professionnel, et, parmi ceux-ci, les seuls candidats de la formation continue bénéficiant de la forme progressive. Pour le CAP, il a semblé important d'étendre cette possibilité à tous les candidats. Ainsi, quelle que soit la modalité de passage des épreuves du diplôme, globale ou progressive, **les candidats pourront choisir de conserver une note inférieure à 10/20**.

En revanche, tout abandon de note sera définitif et obligera le candidat à représenter l'épreuve.

Par ailleurs, **le principe d'épreuves de remplacement**, pour les candidats empêchés de se présenter à tout ou partie de l'examen, pour excuse dûment justifiée, a été prévu.

L'entrée en vigueur des dispositions relatives aux

épreuves de remplacement a été reportée à la **session 2003** afin de permettre aux divisions d'examen et concours de s'organiser. Elle concernera toutes les spécialités de CAP.

L'application de la totalité des dispositions du nouveau texte aux spécialités de CAP nécessitera la mise en conformité expresse de tous les arrêtés de spécialité, soit un peu plus de 200. Il est donc prévu que le décret du 19 octobre 1987 reste en vigueur jusqu'à la mise en conformité totale de ces arrêtés.

Dès la publication du nouveau décret, les spécialités de CAP en cours de rénovation, notamment les quinze CAP du secteur du bâtiment et des travaux publics et les CAP du secteur du bois, pourront être publiées, en conformité avec les nouvelles dispositions réglementaires.

## Dans l'enseignement supérieur

### ● La rénovation des DEUG scientifiques

La rénovation des diplômes d'études universitaires générales (DEUG) scientifiques, considérée comme une priorité nationale, est destinée à **rendre les DEUG de sciences et technologies plus attractifs et plus performants**. Il s'agit d'attirer davantage de bacheliers vers ces formations, délaissées au profit des classes préparatoires menant à des écoles d'ingénieurs, des filières courtes (sections de techniciens supérieurs, instituts universitaires de technologie) et même de quelques filières longues, telles que la médecine ou le droit.

Le mouvement de rénovation des DEUG scientifiques, engagé depuis 1998, a été amplifié ces deux dernières années grâce à la politique contractuelle. La mise en place dans chaque académie d'un **schéma de formation post-baccalauréat** contribue à améliorer nettement l'orientation des étudiants dans les différentes formations qui leur sont offertes.

À la demande du ministre, des universitaires ont été chargés de réfléchir et de faire des propositions sur les sciences et leur image dans le grand public et chez les jeunes. Un groupe plus technique travaille sur les mesures à envisager pour rendre les DEUG du secteur sciences et technologies plus attractifs et performants.

#### La rénovation en marche

Le ministère de l'éducation nationale expérimente la rénovation des DEUG scientifiques dans six universités, Bordeaux 1, Grenoble 1, Lille 1, Littoral, Montpellier 2 et Paris 11.

#### Plusieurs constats s'imposent :

- les rénovations entreprises sont aussi bien pédagogiques que structurelles ;

- les programmes ont été aménagés pour laisser plus de place à l'expérimentation, au travail en ateliers ou en centre multimédia ;
- les cours magistraux sont remplacés au premier semestre par des cours, travaux dirigés ou travaux pratiques en petits groupes ;
- l'unité de méthodologie du travail universitaire a permis de développer le travail sur le projet professionnel, l'apprentissage du travail personnel ;
- les équipes pédagogiques se sont regroupées sur des projets communs et il y a eu émergence de réunions de concertations pour un meilleur enseignement adapté à un public hétérogène ;
- cette rénovation pédagogique a redynamisé les équipes en place ;
- l'information faite dans les lycées auprès des élèves et des enseignants a été accentuée ;
- le premier semestre a été aménagé en tronc commun à l'ensemble des mentions du DEUG sciences et technologies. La spécialisation ne se fait qu'au deuxième semestre, afin de servir de passerelle ou de mise à niveau.

#### Des taux de réussite supérieurs dans les DEUG rénovés

**Taux d'abandon en régression, taux d'absentéisme aux examens en baisse, taux de réussite en augmentation**, sont parmi les effets positifs de la rénovation des DEUG.

Ainsi, depuis 1998, à l'université Bordeaux I, le taux de réussite aux différentes mentions du DEUG sciences et technologies est passé de 76 % à 94 %, le DEUG mention sciences de la matière de l'université Grenoble I a vu ses taux de réussite passer de 31,7 % à 47,2 %, à l'université Lille I, et pour cette même mention de DEUG, les taux de réussite sont passés de 30 % à 50,5 %. Le constat est identique à l'université du Littoral où 22 % d'étudiants supplé-

mentaires ont été admis aux trois mentions du DEUG sciences et technologies, à savoir : mathématiques, informatique et applications aux sciences (MIAS), sciences de la matière (SM), sciences de la terre et de l'univers (STU).

Quant aux **campagnes d'habilitation 1999, 2000 et 2001**, elles ont permis d'examiner les maquettes des DEUG scientifiques élaborées par les universités en phase contractuelle. Les formations présentées ont été renouvelées en s'appuyant sur les actions mises en place dans les universités expérimentales en vue d'améliorer les méthodes d'enseignement et les pratiques pédagogiques, et de diversifier les moyens d'enseignement, en prenant en compte l'hétérogénéité des étudiants.

### **Les DEUG expérimentaux bi ou pluridisciplinaires, une évolution indispensable**

À la rentrée 2000, les universités ont été invitées à mettre en place **des formations expérimentales pluridisciplinaires**, afin de donner aux étudiants des possibilités de s'orienter vers des parcours plus diversifiés permettant une meilleure insertion professionnelle.

Dans ce cadre, et dès la rentrée 1999, les universités de Lyon 2 et de Montpellier 3 avaient été habilitées pour ouvrir des DEUG expérimentaux. **Six nouvelles formations de ce type ont été ouvertes à la rentrée universitaire de 2000 et six autres à la rentrée universitaire 2001-2002, portant ainsi leur nombre à 15.**

Ces formations connaîtront un véritable essor au cours de la présente année universitaire pendant laquelle un premier bilan sera fait sur la cohorte d'étudiants sortie de ces formations, notamment sur leur poursuite d'études.

## ● La réforme des études médicales

La réforme des études médicales vise plusieurs objectifs : faire partager une culture commune à l'ensemble des métiers de la santé, permettre, étape après étape, des choix professionnels éclairés, fondés et adaptés aux performances de chaque étudiant en médecine, faire de la médecine générale une spécialité comme les autres.

La réforme annoncée du premier cycle des études de santé est la dernière étape d'une réforme d'ensemble déjà fortement engagée en ce qui concerne le deuxième et le troisième cycle des études médicales.

### Repenser l'organisation de la première année

Aujourd'hui, professionnels, enseignants, étudiants et spécialistes des systèmes de santé sont d'accord pour considérer qu'il faut faire partager une première année de formation à l'ensemble des professions de santé.

**Cette année doit ouvrir l'accès aux études de médecine, odontologie, pharmacie, sages-femmes mais aussi aux professions paramédicales ainsi qu'aux nouveaux métiers de la santé.** Elle doit faire partager **une culture commune** à l'ensemble de ces disciplines, sans allonger exagérément des études déjà très longues.

Une telle réforme impose de repenser complètement les programmes et l'organisation de cette première année. Un équilibre doit être trouvé entre l'enseignement des sciences biologiques et de la vie et celui des sciences humaines et sociales. La maîtrise des moyens de communication et d'information, ainsi qu'une bonne connaissance des métiers doivent être organisées. **Ceci impose de changer les méthodes d'enseignement** afin d'amener chaque étudiant à plus d'autonomie et à mieux s'exprimer : il faut clairement fixer les objectifs

pédagogiques, lui permettre d'être évalué et de s'évaluer pour choisir une filière professionnelle et, le cas échéant, de se réorienter sans heurt. Il faut également trouver un système qui permette à ceux qui s'adaptent ou mûrissent moins vite, de **véritables passerelles** permettant éventuellement de reprendre plus tard des études de santé inaccessibles dans un premier temps.

**L'organisation modulaire avec options**, intégrant, éventuellement la notion d'ECTS (voir page 73), peut aider à assurer la sélection et la réorientation qui doit faire disparaître ce que l'on a appelé "le gâchis des reçus-collés".

À cet effet, une commission sera prochainement créée. Présidée par le 1<sup>er</sup> vice-président de la Conférence des présidents d'universités ou par son représentant, et constituée d'enseignants des professions de santé et d'étudiants, cette instance sera chargée de faire des propositions aux ministres chargés de l'enseignement supérieur et de la santé.

### Des enseignements transdisciplinaires

En ce qui concerne **le deuxième cycle des études médicales**, les enseignements de la deuxième partie de ce cycle d'études ont été complètement repensés et construits de façon transdisciplinaire. Cette nouvelle architecture a été complétée par un programme composé d'une liste d'objectifs pédagogiques. Ce programme est désormais le programme du concours d'internat qui doit conduire tout naturellement les étudiants à présenter ce concours dans les meilleures conditions. Ce concours, remanié lui aussi, fera une plus grande part au savoir assimilé et aux capacités de réflexion et de démonstration.

Autre terme de ce deuxième cycle validé, l'étudiant se verra délivrer **un diplôme national de fin de**



**deuxième cycle des études médicales.** Il offrira de nouvelles et réelles possibilités à ceux qui ne désiraient pas entrer dans le troisième cycle de formation à la médecine praticienne.

### **Un concours d'internat classant**

S'agissant du **troisième cycle des études médicales**, et conformément aux dispositions de l'article 60 de la loi de modernisation sociale du 17 janvier 2002, **tous les étudiants ayant validé le deuxième cycle des études médicales accèdent au troisième cycle des études médicales par un concours d'internat classant**, construit en cohérence avec les enseignements de la deuxième partie du deuxième cycle des études médicales.

Les épreuves font une large part à l'évaluation des facultés d'analyse, de réflexion, et de synthèse des étudiants ainsi qu'à leur capacité de proposition par rapport à des maladies, des problèmes de diagnostic, de choix thérapeutique ou de toute conduite à tenir dans une situation donnée. Ce concours aura pour but de classer les candidats, mais tous les étudiants ayant validé le deuxième cycle ont accès au troisième cycle consacré aux études des spécialités médicales, médecine générale comprise.

Désormais, **la médecine générale devient une spécialité** et les étudiants qui la choisiront bénéficieront d'un cycle d'études accompli conformément à une maquette de diplôme d'études spécialisées à l'instar des étudiants des autres filières d'internat.

La mise en place de cette **maquette du diplôme d'études spécialisées de médecine générale** a été anticipée dès cette année, s'appliquant à la formation des derniers résidents et sa durée allongée de 5 à 6 semestres. La période intermédiaire actuelle doit permettre de roder cette nouvelle formation avant 2005 et d'évaluer le "sixième semestre" des-

tiné à une formation à la médecine ambulatoire. Elle doit également s'accompagner de la refonte des maquettes des autres diplômes d'études spécialisées afin d'aboutir à un enseignement plus cohérent et actualisé. Quinze DES ont déjà été rénovés par un arrêté du 10 septembre 2001.

En ce qui concerne **les études de sage-femme**, la loi précitée prévoit qu'à partir de la rentrée 2003 toutes les écoles de sages-femmes recruteront par le **PCEM1** (première année premier cycle d'études médicales).

De plus, les ministres chargés de l'enseignement supérieur et de la santé ont donné leur accord pour que les études de sage-femme se déroulent à l'université. Un groupe de travail réuni sous l'égide du ministre chargé de la santé étudie, entre autre, la faisabilité d'une telle mesure.

## ● L'an II de la licence professionnelle

La licence professionnelle, dernière née des diplômes universitaires, créée à la rentrée 2000-2001, a été conçue dans un objectif d'insertion sur le marché du travail tant français qu'euro-péen. Organisées sur une année en alternance (cours et stages), les licences professionnelles ont connu un succès immédiat auprès des universités qui avaient déposé, dès la première année, 500 dossiers de candidatures, 195 formations ont pu être créées (dont 178 effectivement ouvertes dès la rentrée 2000).

Le nombre d'étudiants ayant choisi de préparer ce diplôme a doublé, passant de **4 400 inscrits en 2000, à 9 000 en 2001**. Par ailleurs, **182 nouvelles licences professionnelles** ont été créées à la rentrée 2001, portant leur total à 377.

**86 % des étudiants inscrits sont en formation initiale (dont 7 % par apprentissage) et 14 %, souvent plus âgés, sont en formation continue** après avoir bénéficié d'une validation de leurs acquis professionnels (VAP) pour pouvoir reprendre des études.

Les étudiants en licence professionnelle représentent aujourd'hui environ **4 % du total des étudiants en licence**. Leur profil est sensiblement différent : ce sont en majorité des hommes (les femmes ne constituent que 37 % des effectifs) ; ils sont de milieux moins favorisés que la moyenne : on compte 22 % d'enfants de cadres (30 % dans les licences classiques) et 13 % d'enfants d'ouvriers (11 % en licences classiques).

**Ce diplôme nouveau n'atteint toutefois pas un niveau uniforme de pénétration dans le paysage universitaire français**. Ainsi, les cinq académies d'Aix-Marseille, Bordeaux, Lyon, Nancy et Toulouse accueillent 38 % des effectifs de province. Des trois académies d'Île-de-France, Paris intra-muros ne compte que pour 17 % du total.

350 nouveaux diplômes seront examinés dans le cadre de la campagne d'habilitation 2002 (dernière année au titre de l'expérimentation).

## ● L'évaluation des DUT et des IUT

Aujourd'hui, le diplôme universitaire de technologie répond toujours à la raison première de sa création, à savoir **l'insertion dans le monde professionnel de jeunes diplômés**. Toutefois, la réalité économique française, européenne, en constante évolution, nécessite la conduite d'une réflexion large sur la réalité des formations dispensées, que ce soit en termes de contenus, de modes d'enseignement, de publics accueillis ou de devenir des diplômés.

L'évaluation périodique des formations et des diplômes dans l'enseignement supérieur a précisément pour fonction de **permettre le contrôle de leur qualité et l'adaptation régulière des enseignements**. L'essentiel des diplômes universitaires relève de cette procédure, y compris les formations d'ingénieurs. Jusqu'à présent, le diplôme universitaire de technologie échappait à ce principe : depuis plus de trente ans, l'habilitation à délivrer le diplôme universitaire de technologie est obtenue, de manière définitive, en parallèle à la création du département concerné.

### **Améliorer la qualité des formations dispensées**

Au regard des principes qui régissent l'enseignement supérieur et de la situation qui prévaut au niveau international, il est apparu souhaitable de faire évoluer cette pratique. **Une évaluation nationale, sur le secteur des instituts universitaires de technologie et des formations qu'ils dispensent, a donc été mise en place pour la première fois.**

En effet, si les IUT dispensent des formations dans le cadre de programmes pédagogiques nationaux, il n'en demeure pas moins que chacun a su innover et valoriser ce qui constitue son originalité. C'est pour-

quoi l'instauration d'une procédure d'évaluation des instituts universitaires de technologie et des formations qu'ils dispensent était nécessaire pour garantir la qualité intrinsèque des formations et pour faciliter la prise en compte de l'identité des IUT au sein du projet global de l'université.

Cette démarche nouvelle est porteuse d'une double ambition : **inciter et aider les IUT à s'inscrire dans une démarche de projet et, grâce à une connaissance améliorée et partagée du "système IUT", permettre les évolutions futures. Elle vise à mieux intégrer les instituts dans la politique contractuelle de l'université et améliorer la qualité des formations dispensées.**

Dès cette année, les IUT des vagues contractuelles 2003 et 2004 ont été invités à produire des dossiers comportant une présentation descriptive de leur situation actuelle, apportant tous les éléments d'éclairage nécessaires (historique, contexte régional ou universitaire...), ainsi qu'une note de synthèse s'appuyant sur une analyse critique de l'existant pour dégager les objectifs, projets et axes d'évolution pour la période du contrat quadriennal.

**L'évaluation des instituts sera réalisée dans le cadre de l'instance consultative nationale des IUT** et s'appuiera sur les travaux des commissions pédagogiques nationales pour ce qui concerne l'activité spécifique de chaque département. L'esprit qui présidera à ces différentes phases d'expertise sera celui de la "critique constructive", l'objectif étant de parvenir à la formulation de recommandations susceptibles d'être traduites en projets d'action au sein des IUT et des universités.

## Les bibliothèques universitaires

**De 1992 à 2001, 350 000 m<sup>2</sup> supplémentaires de bibliothèques ont été mis en service**, dont 37 000 en 2001. Le plan U3M prévoit, pour la période 2000-2006, 580 millions d'euros (3,8 milliards de francs) pour les bibliothèques. 25 000 m<sup>2</sup> supplémentaires ouvriront dès 2002.

Désormais, 35 % des collections sont en accès direct, contre 20 % il y a dix ans.

### Des emplois et des moyens supplémentaires

Les bibliothèques universitaires emploient 5 200 agents, dont 1 750 sur des postes créés entre 1990 et 2001. **148 postes sont créés en 2002**. Le projet de loi de finances prévoit également 130 transformations d'emplois d'assistants des bibliothèques en bibliothécaires adjoints spécialisés et une amélioration de la carrière des assistants des bibliothèques et du régime indemnitaire des personnels de magasinage.

**S'agissant des subventions pour la documentation, elles augmentent de 7 % en 2002** (+ 6 millions d'euros soit 39,4 millions de francs), ce qui permettra aux bibliothèques de poursuivre leurs acquisitions et de faire face aux surcoûts dus au développement des ressources électroniques. Celles-ci représentent actuellement environ 15 % des achats documentaires et sont appelées à occuper une place encore plus importante

Accessible sur internet ([www.sudoc.abes.fr](http://www.sudoc.abes.fr)), **le catalogue collectif de l'enseignement supérieur** contient plus de 5 millions de notices et 12 millions de localisations.



Marc Sautis

### Une fréquentation en hausse

Les bibliothèques universitaires se déploient sur 330 sites et représentent un potentiel de plus de 25 millions d'ouvrages et de plus de 150 000 périodiques vivants.

Aujourd'hui 72 % des étudiants sont inscrits dans la bibliothèque de leur université, contre 56 % il y a dix ans. La fréquentation et l'usage sont plus intenses : chaque inscrit vient 46 fois par an à la bibliothèque contre 34 fois en 1990 et emprunte à domicile 10,6 ouvrages par an contre 7,9 en 1990.

Les horaires d'ouverture sont passés de 40 heures par semaine en moyenne à 56 heures à la rentrée 2001. 16 sites ouvrent en nocturne (au-delà de 20 heures).

## Prévenir et combattre la violence à l'École

### Le recensement des actes de violence

**Opérationnel depuis la rentrée 2001 dans toutes les académies, le logiciel SIGNA permet la saisie, en temps réel, des actes de violences graves survenant dans les écoles, les collèges et les lycées publics.**

Mis au point par la direction de la programmation et du développement à la demande du Comité national de lutte contre la violence à l'école, SIGNA va permettre d'établir des analyses statistiques précises sur les phénomènes de violence en milieu scolaire, par période de deux mois. Analyses qui seront ensuite adressées à tous les recteurs et inspecteurs d'académie afin de fournir des référents aux différents niveaux du système éducatif.

**Avec ce nouveau dispositif, l'éducation nationale se donne les moyens de mieux cerner les phénomènes de violence en milieu scolaire afin de mieux les prévenir.** En effet, au-delà de l'aspect statistique, SIGNA permet d'assurer une veille et facilite le dialogue au sein de l'éducation nationale et avec les partenaires institutionnels, en particulier dans le cadre des contrats locaux de sécurité. Il constitue en outre **un outil de gestion pour les chefs d'établissement et les inspecteurs de circonscription** qui peuvent ainsi, sur la base d'éléments fiables, fixer des priorités et mettre en place

des mesures de prévention des actes d'agressivité adaptées aux situations locales.

Les résultats du recensement des incidents graves dans les écoles et les établissements scolaires ont été présentés, le 30 janvier 2002, par Lionel Jospin et Jack Lang. Les chiffres, qui portent sur les mois de **septembre et octobre 2001, révèlent un tassement des faits les plus graves.**

Toutefois, ils doivent être interprétés avec prudence, pour plusieurs raisons :

- le taux de réponse est satisfaisant (70 % pour les établissements secondaires et 62 % pour le primaire), mais certains établissements ou circonscriptions n'ont pas encore compris l'obligation de répondre en fin de période, même s'ils n'ont aucun événement à déclarer ;
- certains établissements déclarent un nombre très élevé d'incidents, ce qui laisse penser qu'ils n'ont pas tenu compte du fait que seuls les événements graves étaient à signaler ;
- certains actes déclarés ne relèvent pas à proprement parler de la violence à l'École, mais ont été recensés parce que l'École a été le lieu où ils ont été connus et que c'est celle-ci qui les a signalés aux autorités compétentes.

### Mieux connaître pour mieux prévenir

- **SIGNA** ne recense que les faits graves, à savoir ceux dont la qualification pénale est évidente, ceux qui font l'objet d'un signalement à la police, la justice, aux services sociaux du conseil général ou qui ont donné lieu à un dépôt de plainte, enfin ceux qui, sans présenter les caractéristiques précédentes, ont eu un retentissement important dans la communauté scolaire.
- **SIGNA** intègre les événements qui se produisent dans le premier degré, et qui n'avaient jamais fait jusqu'ici l'objet d'un recensement national.
- **SIGNA** apporte des informations nouvelles concernant les tranches d'âge et le sexe des auteurs et des victimes ainsi que les lieux où se sont déroulés les faits (dans le respect des prescriptions de la loi Informatique et Libertés).
- **SIGNA** concerne la totalité des circonscriptions du premier degré et des établissements publics du second degré qui doivent renseigner ce logiciel pour chaque période de l'année scolaire (6 périodes de 2 mois), même en l'absence de tout incident.

## Dans le second degré : 35 faits de violence pour 10 000 élèves

Dans le second degré, 3 242 collèges, lycées, lycées professionnels et établissements spécialisés, sur les 5 500 ayant répondu au recensement (soit 70 % du total des établissements) ont signalé au moins un acte grave. Les autres (2 258 établissements) n'ont mentionné aucune violence.

Au total, **16 382 incidents** ont été déclarés, en septembre et octobre 2001, soit en moyenne **3 événements par établissement**.

**Trois types d'actes représentent à eux seuls les deux tiers des signalements de l'enquête : les violences physiques sans arme, les insultes ou menaces graves, les vols ou tentatives de vols.**

Viennent ensuite, dans des proportions moindres, des manifestations violentes comme le racket

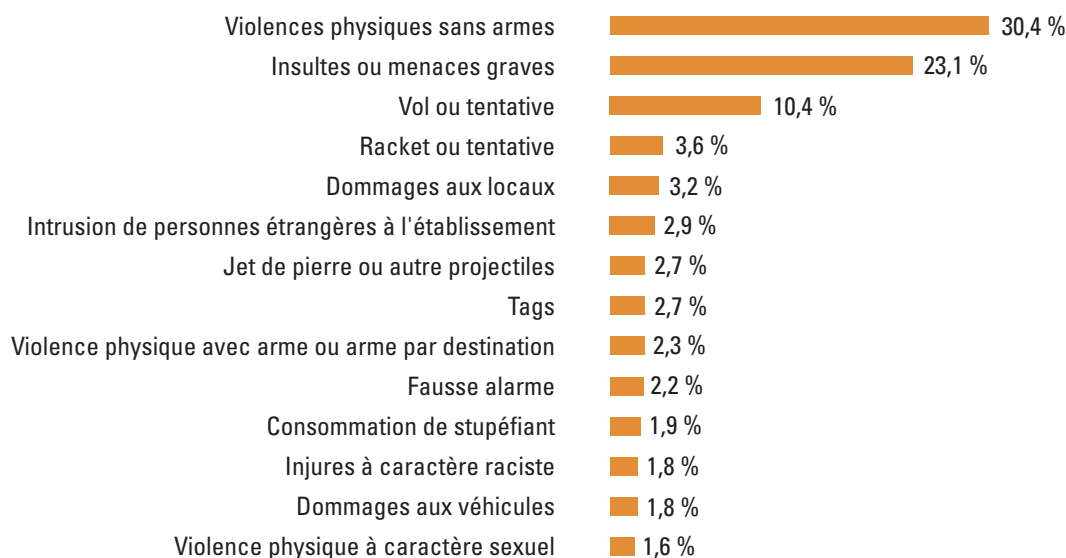
(3,6 %), les dommages aux locaux (3,2 %), l'intrusion de personnes étrangères à l'établissement (2,9 %), ou encore les jets de pierres ou autres projectiles (2,7 %).

La consommation de stupéfiants, les injures à caractère raciste et les dommages aux véhicules sont signalés chacun 300 fois environ, soit entre 1,8 et 1,9 % des faits recensés. On compte 269 cas de violences physiques à caractère sexuel, soit 1,6 % des actes recensés.

Par ailleurs, 177 cas de port d'arme autre qu'arme à feu (1,1 %) et 11 cas de port d'arme à feu (0,1 %), ont été signalés.

À noter également, 126 cas de trafic de stupéfiants (0,8 %), 31 cas de trafic divers autre que de stupéfiants (0,2 %), 58 cas de tentatives d'incendie (0,4 %), 28 cas d'incendies (0,2 %), 91 tentatives de suicide (0,6 %) et 3 suicides.

### Les actes les plus signalés



## Les chiffres de la violence en milieu scolaire, septembre-octobre 2001

- 41 % des établissements n'ont signalé aucun acte de violence grave ;
- 15 % n'en ont signalé qu'un seul ;
- 1 % des écoles a signalé un fait violent ;
- 586 incidents ont été déclarés dans les écoles primaires, soit 1 incident pour 10 000 élèves ;
- 16 382 faits de violence ont été signalés par les collèges et les lycées, soit 35 actes pour 10 000 élèves ;
- les 15-17 ans sont les plus concernées par la violence ;
- 30 % des faits recensés sont les violences physiques sans arme, 23 % les insultes ou menaces graves, 10 % les vols ou tentatives de vols ;
- 50 % des incidents se produisent dans la cour de récréation et les couloirs ;
- 83 % des victimes de violences sexuelles sont des filles ;
- 12,5 % en Seine-Saint-Denis, - 17 % à Paris, - 18 % dans les Bouches-du-Rhône... : les faits de violence grave ont plutôt tendance à stagner, voire à régresser.

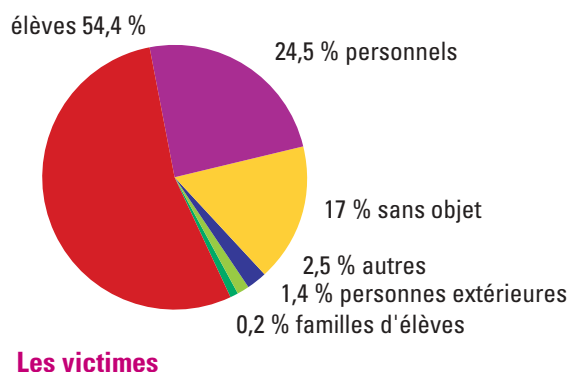
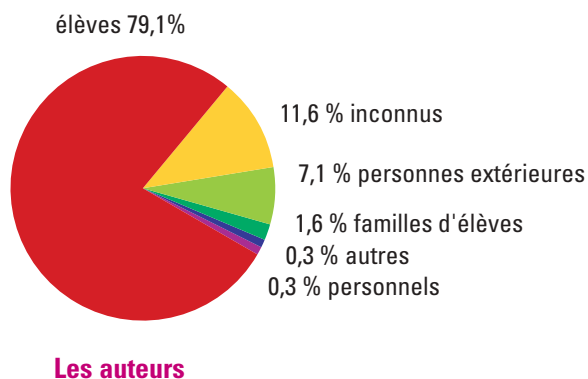
Pour plus d'informations voir la Note d'information réalisée par la direction de la programmation et du développement n° 02-01 de janvier 2002.

Dans le second degré, **les auteurs de violence sont des élèves** dans 8 cas sur 10. **Les victimes sont les élèves dans 54,4 % des cas et des personnels dans 24,5 % des cas.** Pour près d'un acte sur six, la notion de victime est sans objet (dommages aux locaux, tags...). Parmi les victimes, les élèves sont les premiers à subir les violences physiques sans arme ainsi que les vols ou tentatives de vols ; les insultes ou menaces graves sont proférées dans les trois quarts des cas envers le personnel.

**Près de 76 % des actes de violence se produisent au sein du collège ou du lycée**, essentiellement dans la cour de récréation (28,2 %), dans les salles de cours (19,4 %) et dans les espaces de circulation (10,3 %).

**Dans les autres cas, ils se manifestent hors de l'établissement**, qu'il s'agisse des abords immédiats (10 %), des installations sportives (4,1 %), des parkings (2,9 %), des trajets individuels école/domicile (1,6 %), ou des transports scolaires (1,3 %)...

### Les élèves principaux auteurs et victimes dans le second degré



## Dans le premier degré : 420 écoles concernées sur 53 000

En septembre et octobre 2001, **586 événements graves ont été signalés dans le premier degré**. Ils ont concerné 420 écoles sur un total de presque 53 000, soit 1 acte violent pour 10 000 élèves (35 fois moins que dans le second degré).

Deux types d'événements représentent 59 % du total des actes signalés : **les insultes ou menaces graves et des violences physiques sans arme**. Viennent ensuite - avec une fréquence nettement moindre -, les vols ou tentatives de vols et les violences physiques à caractère sexuel.

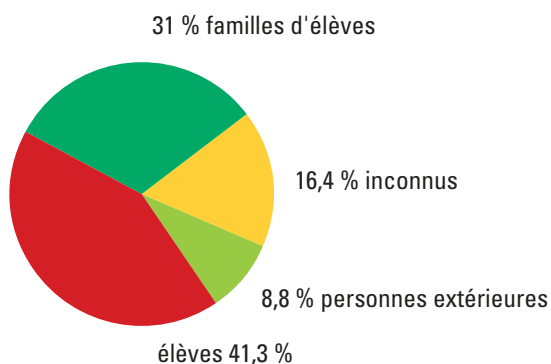
Par rapport à ce que l'on observe dans le second degré, les élèves sont deux fois moins souvent auteurs tandis que **les familles d'élèves sont responsables des actes de violence dans presque un cas sur trois**. Elles sont les premières impliquées dans les insultes ou menaces graves. Les violences physiques sans arme sont, comme dans le second degré, commises surtout par les élèves. Les vols ou tentatives de vols sont le fait de personnes extérieures à l'établissement ou d'inconnus.

**Les premières victimes de la violence dans les écoles sont les enseignants et le personnel de direction** (44,2 % des actes sont exercés à leur encontre). Les élèves représentent un tiers des victimes. Près d'un acte sur 7 ne concerne pas des personnes. Les enseignants et le personnel de direction constituent l'essentiel des victimes d'insultes ou menaces graves et de dommages aux véhicules.

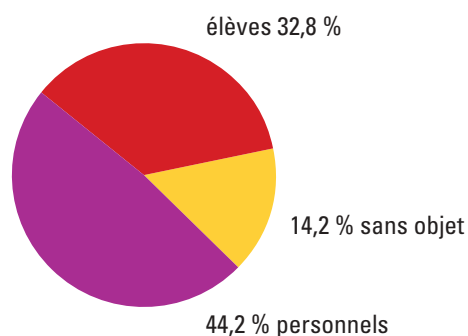
Les écoles signalent des violences graves qui se sont produites ailleurs, notamment dans les familles. C'est manifeste en ce qui concerne **les violences sexuelles**. Les élèves, qui en sont victimes, ont, pour les deux tiers d'entre eux, subi celles-ci hors de l'école, soit du fait des familles, soit du fait de personnes extérieures ou inconnues. **La violence ne s'est donc pas exercée à l'école mais c'est le lieu où elle a pu se dire.**

**Sept actes de violence sur dix se produisent dans l'école**, soit dans la cour de récréation (27 %), soit dans les salles de cours (24,8 %). Dans 12,7 % des cas, les incidents surviennent aux abords immédiats de l'établissement.

## Les auteurs et les victimes d'actes de violence dans le premier degré



Les auteurs



Les victimes



### Trois nouvelles mesures

De nouvelles mesures visent à développer certains dispositifs expérimentés avec succès en **Ile-de-France**, notamment en **Seine-Saint-Denis**.

- **Des assistants sociaux** devraient être progressivement nommés dans toutes les écoles maternelles et élémentaires dans les zones d'éducation reconnues comme les plus difficiles.
- Les effectifs de **conseillers principaux d'éducation et de surveillants** seront étoffés et une meilleure formation leur sera donnée.
- **Des proviseurs "vie scolaire"** seront nommés "dans les plus brefs délais" auprès des recteurs des 10 académies (20 départements) inscrites dans le plan violence. Leur mission prioritaire : suivre les problèmes de violence et coordonner la prévention en partenariat avec la police, la justice et la gendarmerie.
- Par ailleurs, le dispositif des "**écoles ouvertes**", qui consiste à accueillir des élèves pendant les vacances scolaires pour des activités ludiques, culturelles, sportives..., sera développé. Et les méthodes mises en place dans l'académie de Versailles pour **rescolariser des jeunes "décrocheurs"** seront étendues.

Comité national de lutte contre la violence à l'école  
58, boulevard du lycée, 92170 Vanves,  
tél. 01 55 55 78 01, fax 01 55 55 78 09  
mél : [cnav@education.gouv.fr](mailto:cnav@education.gouv.fr)

### Violence scolaire en baisse en Seine-Saint-Denis

Le nombre de faits de violence scolaire constatés en Seine-Saint-Denis est en baisse de **12,52 %** (1 390 contre 1 589) entre le 1<sup>er</sup> septembre et le 31 décembre 2001, par rapport à la même période de l'année 2000, d'après un constat établi par l'inspection académique. La baisse est particulièrement significative en décembre 2001 avec 363 signalements relevés contre 557 en 2000 (- 35 %).

On constate également que la part globale des collèges est marquée par une diminution très sensible et que, dans le premier degré, les signalements concernent en particulier des altercations entre personnels de l'éducation nationale et adultes extérieurs à l'école (y compris des parents).

**Cette évolution favorable est la résultante de plusieurs mesures :** excellente coopération police-justice-éducation nationale, renforcement de l'encadrement éducatif, stabilisation des équipes pédagogiques grâce aux postes à exigences particulières, intensification des mesures de prévention (révision des règlements intérieurs, mesures de réparation...).

## ● Un Manuel anti-violence pour les lycéens d'Île-de-France

Parce que la lutte contre la violence à l'école est l'affaire de tous, les correspondants lycéens d'Île-de-France contre la violence ont réalisé un **"Manuel lycéen contre la violence"**. Ce guide pratique destiné à prévenir et endiguer toute forme de violence, est le premier du genre réalisé par des jeunes pour des jeunes. Il a été présenté par deux de ses rédacteurs le jeudi 10 janvier 2002, lors d'une conférence de presse donnée au lycée Verlomme à Paris, dans le 15<sup>e</sup> arrondissement, en présence du ministre de l'éducation nationale, du ministre délégué à l'enseignement professionnel et du président du conseil régional.

### Un document clair et précis

Le "Manuel lycéen contre la violence" a été conçu autour de trois idées forces : **la violence n'est pas une fatalité, le silence doit être systématiquement évité et la vigilance de tous encouragée**. Il est exemplaire à plus d'un titre : sa commodité, la précision des mots utilisés et l'ampleur de l'action qu'il va permettre. Édité en format de poche et **tiré à 500 000 exemplaires** par le conseil régional, ce document a été distribué dans les 470 lycées d'Île-de-France et remis à chaque lycéen. Cette diffusion, loin d'être une simple distribution, a été l'occasion d'organiser, avec les conseils de vie lycéenne, des débats dans chaque établissement.

Les jeunes rédacteurs ont été aidés par l'équipe de psychologues, de juristes et d'écoutes de la cellule jeunes-violence-écoute du conseil régional, par le Comité national de lutte contre la violence à l'école, un proviseur et un conseiller principal d'éducation. Le travail de discernement des situations et d'évaluation des types de violences leur a permis de rédiger en termes clairs et brefs, sur quelque 90 pages, une définition de la violence et de ses manifestations, des principes de vie, de solidarité et de respect, des informations utiles pour savoir réagir quand on est soi-même victime ou témoin, des pistes pour organiser la prévention. Des fiches techniques sont également présentées. Neuf sont consacrées à **un type spécifique de violence** : injures, violences psychologiques ou physiques, sexuelles, violences familiales, violences contre soi-même, discriminations, atteintes aux biens, racket. À chaque fois le lecteur y trouve une définition simple, ce que dit la loi, à qui en parler, que faire, et un témoignage. Trois fiches présentent **la ligne d'appel jeunes-violence-écoute**, un glossaire des mots employés dans le manuel, une liste de numéros de téléphone utiles, classés par type de difficulté ou de public concerné.

### Le Vade-mecum pour gérer les situations de crise, un outil de réflexion et de dialogue

Destiné aux chefs d'établissement et aux directeurs d'école, le Vade-mecum pour gérer les situations de crise rassemble **les instructions existantes, des conseils pratiques et des témoignages**. Ce guide pratique doit susciter les réflexes indispensables au traitement approprié d'une situation de crise. Il est aussi être un outil de réflexion et de dialogue au sein de l'établissement, la circonscription ou l'école afin de mobiliser les équipes au moment opportun et de les préparer à réagir convenablement.

Des directeurs d'école et des chefs d'établissements confrontés à des situations difficiles font part de leur expérience et présentent la façon dont ils les ont gérées. Agression à l'encontre du personnel ou de l'institution, agression sexuelle, agression physique entre parents, atteinte aux locaux... sont quelques-uns des thèmes abordés dans ce document. Le Vade-mecum pour gérer les situations de crise est consultable sur [www.education.gouv.fr/syst/pav/vademecum/default.htm](http://www.education.gouv.fr/syst/pav/vademecum/default.htm)

## Des mesures pour lutter contre les violences sexistes et sexuelles

La rectrice de l'académie de Toulouse, Nicole Belloubet-Frier, a remis au ministre un rapport dans lequel elle propose **trente mesures concrètes pour lutter contre les violences sexuelles** dans les établissements scolaires. Ces propositions s'articulent selon deux axes : **la prévention** d'une part, **le traitement et la prise en charge**, d'autre part.

Après avoir rappelé que les actes de violence traduisent un état de grande souffrance chez les jeunes, Nicole Belloubet-Frier note que **“ce phénomène résulte d'un refus de la différence, d'un refus d'accepter l'autre dans cette différence, d'un refus de respecter l'égalité des individus entre eux**, et a fortiori l'égalité entre filles et garçons”. Par ailleurs, elle juge inquiétants les phénomènes de violences sexistes et sexuelles qui bouleversent les clivages sociaux et touchent surtout les filles. Celles-ci doivent en effet subir, outre d'éventuelles violences familiales et le diktat d'aînés, le mépris, l'autorité et la violence des garçons qui portent sur elles un regard “utilitaire”. Une déviation sexiste fondée sur l'oppression, la négation de l'autre et la destruction, qui trouve son point d'aboutissement dans une sexualité forcée. “Ces agressions, souligne la rectrice, s'inscrivent dans une tendance comportementale plus vaste, comprenant notamment les phénomènes de bande et d'assujettissement au groupe.”

### **Mieux connaître pour mieux repérer**

Les informations relatives aux violences à caractère sexuel étaient, jusqu'à aujourd'hui, imprécises et hasardeuses. L'analyse des données recensées par le logiciel SIGNA, mis en place à la rentrée 2001, permettra de mieux cerner ce phénomène, favorisant ainsi la prise de conscience, la réflexion et la mobilisation.

Le rapport insiste sur le rôle essentiel des adultes de la communauté éducative en termes d'écoute et d'attention portée aux souffrances, aux inquiétudes et aux interrogations des jeunes. Il préconise la mise en place de formations adaptées, afin de repérer chez les élèves les signes révélateurs d'une violence subie ou d'une conduite violente. Quant aux lieux d'écoute, de dialogue et d'accompagnement, ils devraient être multipliés dans les établissements scolaires.

Les résultats du recensement des actes de violence en milieu scolaire, établis grâce au logiciel SIGNA (voir page 55), montrent que dans le second degré, les victimes de violences sexuelles sont des filles pour 83 %. Les signalements de maltraitance ou de violence sexuelle, relativement plus importants à l'école primaire que dans le second degré, concernent pour une large part des actes qui se sont déroulés en dehors de l'école et sont le fait soit de membres de la famille, soit de personnes extérieures ou inconnues. L'école est donc le lieu où la violence a pu se dire.

### **Affirmer l'unité, la cohérence et la force de l'institution**

Il apparaît essentiel que tous les membres de la communauté éducative soient porteurs d'un **discours fondé sur le respect, la règle et la réussite scolaire**, des notions qui fondent l'autorité de l'école. Cela suppose, par exemple, de consacrer une partie des heures de vie de classe à des séquences sur la construction de l'estime de soi et le respect d'autrui ; de faire effectuer par les élèves un travail en profondeur sur le règlement intérieur ; de ne pas tolérer la violence verbale et

gestuelle des jeunes enfants dans les cours des écoles maternelles ; de travailler sur le respect de la différence à partir de dialogues, de pièces de théâtre ou d'outils qui évoquent les conséquences dramatiques du contrôle exercé par la contrainte physique ou psychologique sur autrui... Il convient également de favoriser l'orientation des filles vers les filières scientifiques, technologiques, industrielles et professionnelles et d'améliorer leur accueil dans les établissements concernés...

La prévention passe aussi par **la formation**. Ainsi, le rapport propose que les personnels d'encadrement et les personnels enseignants soient sensibilisés aux phénomènes de violences sexistes et sexuelles afin "de leur donner la capacité, sur la base du volontariat, d'animer des groupes de parole ou d'éducation à la relation affective et sexuelle". Tout en précisant que le suivi et la prise en charge relève de spécialistes, médecins, infirmières, assistantes sociales, psychologues.

Il s'agit aussi de prévoir, au sein des IUFM, des formations consacrées à l'égalité des chances entre filles et garçons.

S'agissant des élèves, une **éducation relationnelle et affective**, s'inscrivant dans une éducation à la santé globale, doit être préférée à une éducation à la sexualité, plus techniciste. L'objectif étant de faciliter la prise de parole, à travers, notamment, l'utilisation d'outils de médiation.

## **Favoriser les actions de proximité, le travail en réseau et le partenariat**

L'action conduite au sein de l'éducation nationale pour lutter contre les violences sexistes et sexuelles suppose de **renforcer le travail de proximité, le travail en réseau, et le travail en partenariat, avec les services de l'État, le tissu associatif, les collectivités territoriales et les parents**.

Nicole Belloubet-Frier n'est pas favorable à la création de nouvelles structures. Elle va plutôt dans le sens d'**une plus grande complémentarité et efficacité des dispositifs existants**, d'une unification des réseaux et d'une clarification des partenariats au niveau du département. Un souci de clarté et de lisibilité qui vise à rendre plus accessibles aux jeunes les structures intervenant dans la prévention et la lutte contre les violences sexistes et sexuelles.

L'intégralité du rapport "30 propositions pour lutter contre les violences sexuelles dans les établissements scolaires", Nicole Belloubet-Frier, 58 pages, octobre 2001, est en ligne sur le site internet du ministère :

[www.education.gouv.fr/rapport/belloubet.htm](http://www.education.gouv.fr/rapport/belloubet.htm)

B.O. hors série n° 10 du 2 novembre 2000 intitulé "À l'école, au collège et au lycée : de la mixité à l'égalité". Ce document propose des pistes de travail et peut constituer un support de débat et de réflexion.

## Les mesures mises en œuvre en matière de prévention et de traitement des violences sexuelles

- Obligation de généraliser **trois séances annuelles d'information et d'éducation à la sexualité** dans les écoles, collèges et lycées (loi n° 2001-588 du 4 juillet 2001).
- Les personnels enseignants et éducatifs seront sensibilisés, dans les IUFM, aux questions relatives à **l'éducation à la santé et à la sexualité** intégrant la dimension relationnelle et affective.
- Tous les membres de la communauté éducative devront **être sensibilisés au repérage des signes révélateurs d'une violence subie ou exprimée** : cinq séminaires nationaux ont rassemblé tous les IEN fin 2001.
- Un guide "**Repères pour la prévention et le traitement des violences sexuelles**" a été diffusé, en janvier 2002, dans tous les IUFM, aux directeurs d'école, aux chefs d'établissement, aux personnels des rectorats et aux inspections académiques. Il est consultable sur le site du ministère [www.education.gouv.fr](http://www.education.gouv.fr) (rubrique nouveautés).
- **Renforcement du nombre de médecins, infirmières, assistantes de service social** : 1 576 postes supplémentaires créés entre 1998 et 2001. À la rentrée 2002, 249 postes supplémentaires sont prévus.
- Les recteurs ont été chargés de mettre en place **des lieux d'écoute** dans l'ensemble des collèges et des lycées.
- Un **Observatoire de l'enfance et de l'adolescence** est créé. Il interviendra dans la définition des orientations et apportera une expertise dans la réalisation de documents pédagogiques et de formation.
- Un **centre de ressources ministériel** sur la prévention des violences sexuelles associe la direction de l'enseignement scolaire et la direction des affaires juridiques du ministère.
- Un **groupe de travail**, intégré au Comité national de lutte contre la violence à l'école, sera chargé de recenser les innovations sur le terrain.
- La direction de l'enseignement scolaire est chargée de créer des outils de médiation qui seront recensés dans une banque de données accessible à tous les établissements.
- Un **accueil décent** devra être assuré pour les jeunes filles dans les écoles et établissements.
- Les cours de récréation, les couloirs, les toilettes et les vestiaires doivent faire l'objet d'une **surveillance particulière** et répondre aux critères d'hygiène, de sécurité et d'intimité que sont en droit d'attendre les élèves.

**L'affichage du numéro de téléphone vert "119 Allo enfance maltraitée" est désormais obligatoire dans tous les établissements scolaires et les écoles.**

## Préparer les jeunes à la société de l'information et de la communication

### Le brevet informatique et internet

Créé en 2000, le brevet informatique et internet (B2i), **valide les compétences acquises par les élèves dans la maîtrise des technologies de l'information et de la communication (TIC)**. Il comporte deux niveaux : le niveau 1 atteste de compétences acquises principalement pendant la scolarité élémentaire, le niveau 2 permet de vérifier les compétences acquises à l'issue du collège ou de la classe de seconde.

Sa validation repose sur **un contrôle continu des connaissances** acquises au cours des activités ordinaires de la classe, dans toutes les disciplines y compris lors des travaux de documentation. Au collège, il convient tout particulièrement que les professeurs des différentes disciplines se concertent pour préciser la contribution de chacune d'elles aux acquisitions et à la validation du B2i de niveau 2.

#### Calendrier

Pour tenir compte de l'équipement dans le premier degré, le brevet informatique et internet est mis en œuvre de façon facultative dans les écoles pendant la période transitoire 2000-2002. Dans les collèges, il est appliqué depuis l'année scolaire 2000-2001. Le B2i sera généralisé en 2002 pour les collèges, et en 2003 pour les écoles.

**Le B2i, qui n'est pas un diplôme mais une attestation de compétences**, traduit une volonté d'assurer l'égalité des chances et de réduire le "fossé numérique" en donnant à chaque futur citoyen un socle commun de connaissances.

#### Développer une attitude citoyenne

Grâce à cette formation aux utilisations des TIC, l'élève pourra en faire une utilisation raisonnée, percevoir les possibilités et les limites des traitements informatisés, faire preuve d'esprit critique face aux résultats de ces traitements, et identifier les contraintes juridiques et sociales dans lesquelles s'inscrivent ces utilisations.

Le B2i encourage ainsi les jeunes à développer une approche critique et une attitude citoyenne face aux données et informations véhiculées par l'ordinateur connecté au réseau.

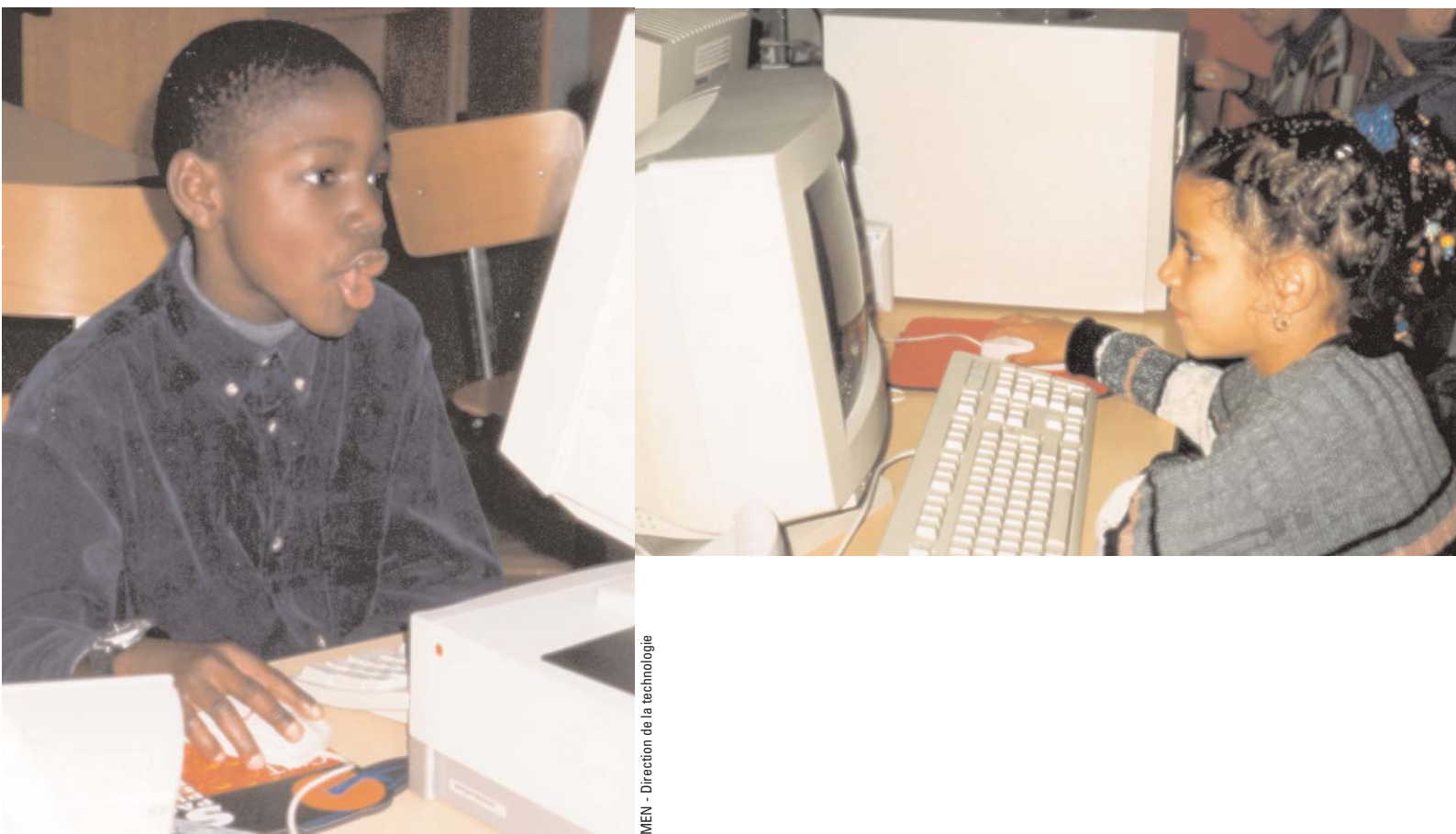
Un B2i est en cours d'élaboration pour le lycée et le lycée professionnel, et un certificat de compétences TIC est en préparation pour l'enseignement supérieur.

Un B2i Greta a également été mis en place pour les adultes.

Pour plus d'informations :

[www.eduscol.education.fr/B2i](http://www.eduscol.education.fr/B2i)

[www.educnet.education.fr/plan/b2i.htm](http://www.educnet.education.fr/plan/b2i.htm)



### **L'assistance aux utilisateurs des TIC dans les écoles, collèges et lycées**

Le bon fonctionnement de l'assistance est l'une des conditions du développement des TIC dans le système éducatif. Un enjeu crucial au moment où le parc matériel et les raccordements à l'internet sont en pleine croissance.

Le projet "Assistance aux utilisateurs dans les EPLE et les écoles", l'une des actions prioritaires du schéma stratégique des systèmes d'information et des télécommunications (voir page 128), est mis en œuvre progressivement dans les académies, sur la base d'évaluations et dans un esprit d'échanges et de confrontations d'expériences.

Il s'agit de proposer aux utilisateurs des dispositifs d'accompagnement technique et pédagogique aux niveaux de l'académie, du bassin ou du département, et de l'établissement scolaire ou du groupe d'écoles.

L'expérimentation engagée en 2000 auprès de quatre académies, a concerné six académies supplémentaires en 2001, puis à treize nouvelles en 2002. Cette extension s'est accompagnée de la mise à disposition de moyens humains et financiers.

Le déploiement devrait s'achever en 2003 avec la généralisation à l'ensemble des académies.

## Le développement des campus numériques

Soucieux de construire une offre de formation suffisamment souple pour répondre à la diversité des besoins de l'enseignement supérieur, aussi bien en formation initiale qu'en formation continue, le ministère de l'éducation nationale et le ministère de la recherche ont lancé, pour la seconde fois en 2001, un appel à projets pour la constitution de "campus numériques français". **L'objectif est d'impulser une offre de formation supérieure innovante, ouverte et à distance, utilisant les technologies de l'information et de la communication.**

L'intégration des TIC dans les dispositifs de formation permet non seulement d'accéder à la formation à partir de lieux proches ou distants, mais aussi dans des temps et à des rythmes choisis par l'étudiant tout au long de sa vie. Les technologies nouvelles favorisent également la coopération entre les établissements organisés sur la base de consortiums. Par ailleurs, la multiplication des partenariats entre établissements publics, entreprises privées et établissements étrangers, renforce la qualité des contenus d'enseignement et des services rendus aux étudiants.

### Une meilleure prise en compte des besoins des étudiants

**Meilleurs services, d'abord en termes de souplesse et d'adaptabilité**, puisque le campus numérique, en individualisant les formations, met au cœur de tout projet la relation enseignant-enseigné. A travers les forums ou les "chats", les étudiants peuvent être en effet rapidement en contact avec un enseignant, un tuteur, ou d'autres étudiants. Le campus numérique rend également plus flexibles les parcours de formation, en liaison avec le développement des ECTS (système de transfert



de crédits européens); il établit des passerelles entre formation initiale et continue et des liens avec la validation des acquis de l'expérience (VAE).

**Deuxième conséquence bénéfique : l'accès à la connaissance est facilité et diversifié.** En fonction du profil, des besoins et des objectifs de l'étudiant, toute une gamme de méthodes pédagogiques peut être proposée, de l'enseignement dit "présentiel" enrichi par des moyens technologiques à l'enseignement entièrement à distance. Le campus numérique multiplie en outre les moyens d'accès aux sources du savoir, grâce aux cédéroms, à la vidéo, aux supports multimédias, aux téléconférences, au recours à l'internet et aux différents intranets proposés par les pôles de formation. L'expérimentation à domicile est elle-même possible grâce à des simulations téléchargées à partir du web ou d'un serveur d'université.



**Troisième bénéfice, l'enseignement via un campus numérique permet d'accroître la responsabilité des étudiants.** Ceux-ci peuvent désormais être évalués et s'auto-évaluer " en ligne " de façon permanente. Acteurs de leur parcours universitaire et du contenu de leur formation, ils gèrent le rythme de leurs apprentissages et développent ainsi incontestablement leur autonomie.

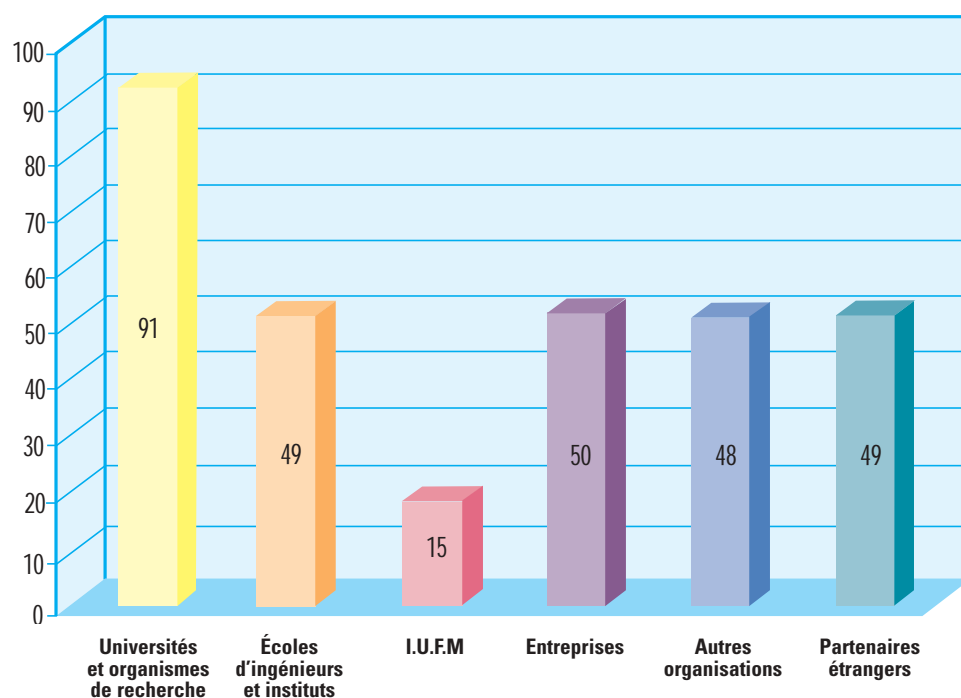
### Une croissance rapide et diversifiée

Ces nouveaux dispositifs d'enseignement, fondés sur les technologies les plus modernes, ont d'emblée suscité l'intérêt et l'implication des établisse-

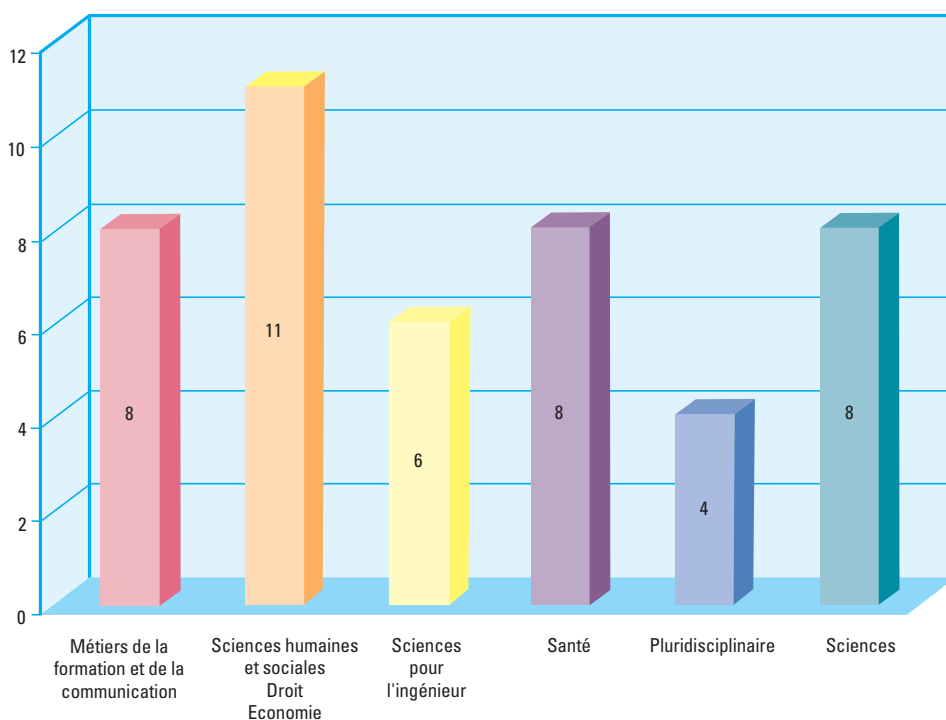
ments universitaires. **86 candidatures ont été présentées en 2000, en réponse au premier appel à projets doté d'un budget de 18 MF, et 118 en 2001 pour le second appel doté d'un budget de 61,5 MF. 45 campus numériques sont en cours de réalisation** et couvrent les champs disciplinaires suivants : sciences et techniques, médecine et santé, ingénierie éducative et sciences de l'information et de la communication, économie et gestion, sciences juridiques, sciences humaines et sociales.

**10 campus numériques ont été accessibles, en formation initiale ou continue, dès la rentrée**

### 300 partenaires pour développer une offre nouvelle de formations supérieures, ouvertes et à distance (FOAD)



## Champs disciplinaires couverts par les campus numériques



**universitaire 2001-2002**, dans les domaines divers de l'économie et de la gestion, des sciences, du droit, de la médecine et de la santé, des sciences de l'éducation, et de l'insertion des thésards. Par ailleurs, 27 campus sont en étude de faisabilité. Ils proposeront prochainement une palette de formations encore plus large.

**Près de 400 partenaires se sont associés dans les consortiums** qui se proposent de développer une offre de formations supérieures, ouvertes et à distance (FOAD). Certains de ces campus numériques

regroupent jusqu'à une vingtaine d'institutions prêtes à collaborer sur des contenus de formation communs et des dispositifs d'encadrement complémentaires.

**Le développement des campus numériques permet de poursuivre la modernisation de l'enseignement supérieur.** Il prépare le service public à répondre aux attentes nouvelles, confortant ainsi son rôle social et économique dans la formation initiale et continue et, à terme, préfigure les formes de l'enseignement de demain dans un contexte de concurrence internationale accrue.

## Les 10 premières formations ouvertes en 2001

### **CANEGE**

Formation aux principaux diplômes de l'enseignement supérieur en économie et gestion

Université Paris-Dauphine

[www.canege.org](http://www.canege.org)

### **La "common law" de la vente dans une perspective internationale**

Formations supérieures au commerce international

Université Lyon III

[www.univ-lyon3.fr/fdv/](http://www.univ-lyon3.fr/fdv/)

### **C@mpusSciences**

Formation scientifique générale pour le DEUG, à distance ou semi-présentielle

Université Paris VI

[www.campusciences.net](http://www.campusciences.net)

### **EDEN 3**

Formation à distance pour la dernière année d'école d'ingénieurs

Université Jean-Monnet de Saint-Etienne, Institut supérieur des techniques avancées (ISTASE)

[www.univ-st-etienne.fr/istase/FRA/Eden3/Presentation.html](http://www.univ-st-etienne.fr/istase/FRA/Eden3/Presentation.html)

### **IUT en ligne**

Médiathèque proposant l'essentiel des ressources pédagogiques nécessaires aux formations technologiques des IUT

IUT A de Lille

[www.iutenligne.net](http://www.iutenligne.net)

### **Campus juridique 2000, droit éthique et société CODES**

Formations juridiques de troisième cycle sur les droits fondamentaux

Université de Nantes

[codes.fc.univ-nantes.fr/codes/index.php](http://codes.fc.univ-nantes.fr/codes/index.php)

### **MULTIDROIT**

Formation à la pratique des procédures, droit comparé à partir de 2002

Université Jean-Moulin, Lyon

[www.univ-lyon3.fr/fdv/](http://www.univ-lyon3.fr/fdv/)

### **ESSQUAD, enseignement, santé, sécurité et qualité à distance**

Formations à l'audit interne

Université de Nice Sophia-Antipolis, faculté de médecine

[www.essquad.unice.fr](http://www.essquad.unice.fr)

### **Formation en sciences de l'éducation, FORSE**

À terme, cursus complet en sciences de l'éducation

Université de Rouen

[www.cned.fr](http://www.cned.fr)

### **INSECTE (Insertion socio-économique des thésards et enseignants)**

Université de technologie de Compiègne

[www.utc.fr/](http://www.utc.fr/)

## ● La protection de la vie privée et des données personnelles

Tous les individus, enfants comme adultes, que ce soit à titre privé ou professionnel, sont désormais concernés par la société de l'information dont le développement comporte incontestablement **des risques d'atteinte à la vie privée des personnes**. Le recueil, la mémorisation et le transfert aisé d'informations personnelles sur l'Internet favorisent la diffusion et l'exploitation de données concernant des personnes physiques, identifiables directement ou indirectement par recoupement de données.

Les enfants, souvent meilleurs internautes que les adultes, constituent des cibles idéales, faute de maturité et d'expérience civique, pour les spécialistes du marketing commercial comme pour toutes sortes d'individus ou d'organisations promoteurs d'incitations douteuses quant aux mœurs, au racisme ou aux sectes. Exploitant l'innocence, le goût du jeu et la crédulité des mineurs, ces personnes ou ces organisations peuvent, à bon prix, se constituer des fichiers d'informations de nature privée, sociale et économique, à caractère personnel, sur les jeunes et leurs familles, souvent à l'insu de ces dernières.

### **Sensibiliser les enseignants, les élèves et les familles**

**Le ministère de l'éducation nationale, conscient de ces dangers s'engage dans un programme de sensibilisation à la sécurité sur l'internet.**

Il donne suite à la proposition de la Commission nationale de l'informatique et des libertés (CNIL) de promouvoir la sensibilité et l'éveil à la protection de la vie privée et des données personnelles (préconisation issue du rapport de la CNIL du 12 juin 2001 "Internet et la collecte de données personnelles auprès des mineurs"). La délégation interministérielle à la famille (DIF), l'Union nationale des associations familiales (UNAF) et le magazine "60 millions de consommateurs" s'associent également à cette démarche.

**Une action nationale de sensibilisation des enseignants, des élèves et des familles à la protection des données personnelles et de la vie privée sur les réseaux, est organisée pendant la cinquième Fête de l'Internet, les 22, 23 et 24 mars 2002.**

Un dossier composé de fiches synthétiques et un matériel de sensibilisation (plaquettes, cartes postales...) sera mis à disposition des enseignants. Un site miroir du site junior de la CNIL ([www.cnil.fr](http://www.cnil.fr)) sera créé sur le site national [www.educnet.education.fr](http://www.educnet.education.fr) et sur tous les sites académiques ([www.ac-<nom-de-lacademie>.fr](http://www.ac-<nom-de-lacademie>.fr)) à partir duquel un "kit junior" comportant un jeu-simulation sera téléchargeable et consultable en local. À cette occasion, les écoles et les établissements s'ouvriront aux familles et au public.



Philippe Blanchot

## Des chartes d'utilisation de l'Internet sont en cours d'élaboration

Afin de réguler l'utilisation des services du multimédia et du net dans le cadre éducatif, le ministère de l'éducation nationale élabore actuellement des chartes privilégiant **la voie de la sensibilisation et de la responsabilisation**.

Un forum de discussion a été ouvert sur le site [educnet.education.fr](http://educnet.education.fr) afin de débattre sur un projet de **charte type** destiné à aider les écoles et les établissements d'enseignement à **rédigier et à préciser de manière contractuelle les conditions d'utilisation par les élèves et les personnels de l'éducation nationale des outils et services liés aux technologies de l'information et de la communication** dont ils fournissent l'usage.

Les suggestions et avis recueillis sur le forum ainsi que les évolutions législatives permettront d'affiner, de jours en jours, les contenus du document soumis à débat, de les moduler et de les adapter pour une utilisation plus raisonnée et maîtrisée de l'Internet.

Cette charte type, initiée par la direction de la technologie, propose et précise un cadre juridique et engage les signataires, dans une relation contractuelle (droits et devoirs de l'utilisateur et de l'établissement fournisseur du service). Elle rappelle l'existence de nombreuses règles de droit susceptibles d'être concernées par l'utilisation des services proposés, notamment la législation liée à la protection de la vie privée et au respect de la propriété intellectuelle.

Elle vise à promouvoir des comportements de vigilance et de sécurité et à renforcer la prévention d'actes illicites en amenant les utilisateurs à constamment s'interroger sur la licéité de leurs actes.

La direction de l'administration et la direction de la technologie, à partir d'une adaptation de cette charte type, ont élaboré **un modèle de charte spécifique** proposée dans le cadre de l'attribution généralisée par le ministère d'une adresse électronique professionnelle et personnelle aux enseignants du second degré.

Par ailleurs, **une charte type d'utilisation de l'internet, des réseaux et des services multimédias** est en cours de réalisation. Elle concerne les élèves et tout ceux qui, dans l'établissement scolaire ou en relation avec lui, participent à la formation des élèves, enseignants, personnels d'encadrement, personnels administratifs, techniques, ouvriers, sociaux, de santé et de service...

## ● La Villa Média, résidence européenne du multimédia éducatif

Créée à l'initiative du ministère de l'éducation nationale dans le cadre du plan d'action e-europe, **la Villa Média, résidence européenne du multimédia éducatif est dédiée aux nouveaux arts d'apprendre et d'enseigner.**

Installée à Grenoble, la Villa Média a été inaugurée à l'occasion du séminaire européen "Les nouveaux arts d'apprendre".

Cette création, faite en étroite collaboration avec Grenoble-Alpes-Métropole, repose sur un partenariat avec le milieu scientifique et pédagogique (universités, laboratoires, académie), avec les collectivités territoriales (région Rhône-Alpes, conseil général de l'Isère, ville de Grenoble), avec les institutions nationales et européennes et avec les industries de l'information et de la communication.



Résidence ● ● ● ●  
européenne ● ● ● ●  
du multimédia ● ●  
éducatif ● ● ● ●

### Réflexion et création

**Lieu d'excellence**, où sont privilégiés échanges et confrontations d'idées, la Villa Média accueille pour des périodes de 6, 9 ou 12 mois, une trentaine de lauréats des pays de l'Union européenne, ainsi que quelques projets d'autres pays. Ces lauréats, sélectionnés en fonction de leur projet scientifique et pédagogique par un conseil d'orientation international, bénéficient de l'environnement et des infrastructures de la Villa Média, leur permettant de mener à bien leur projet.

### Travail en équipe

Les lauréats sont invités à travailler en équipe au sein de la Villa et en partenariat avec les universités, les organismes de recherche et les entreprises. La Villa Média développe les **partenariats internationaux**, notamment avec les réseaux, fédérations et grands organismes internationaux.

### Valorisation de la recherche,

Les travaux conduits pourront bénéficier à l'ensemble des systèmes éducatifs et de formation. Leur valorisation est au centre des missions de la Villa.

### Formation et échanges

La Villa Média fait bénéficier de sa réflexion et de ses travaux la communauté scientifique et éducative, particulièrement les lieux de formation et d'éducation où elle peut mener ses expérimentations. Des séminaires, des colloques, des formations y sont régulièrement organisés. Elle maintient un échange permanent entre ses lauréats et leurs partenaires locaux et internationaux.

La Villa Média  
Directeur : Bernard Cornu  
La Métro, 3 rue Malakoff, 38000 Grenoble  
[lavillamedia@la-metro.org](mailto:lavillamedia@la-metro.org)

# Construire un espace universitaire européen

## Le système européen de crédits

En avril 2001, Jack Lang a proposé à la communauté universitaire française de **généraliser à tout l'enseignement supérieur le système européen de crédits**, dit "ECTS" (european credits transfert system). Ce système vise à organiser les formations supérieures sous forme de modules ou d'unités d'enseignement avec une "monnaie commune" définie au niveau européen : les crédits.

### Construire l'espace européen

Dans le cadre de la construction de l'espace européen de l'enseignement supérieur, le CNESER a adopté les 12 et 26 novembre 2001, trois projets :

- Le décret relatif aux grades et titres universitaires et aux diplômes nationaux.
- **Le décret portant application au système français d'enseignement supérieur de la construction de l'espace européen de l'enseignement supérieur.**
- Le décret relatif à la validation des acquis de l'expérience dans l'enseignement supérieur.

Ces textes ont pour but d'assurer les fondations réglementaires de la démarche française de construction de l'espace européen de l'enseignement supérieur.

Le projet de décret portant application au système français d'enseignement supérieur de la construction

de l'espace européen de l'enseignement supérieur prévoit, en son article 2, que l'application nationale aux études supérieures et aux diplômes nationaux de la construction de l'espace européen de l'enseignement supérieur se caractérise notamment par **la mise en œuvre du système européen d'unités d'enseignement capitalisables et transférables, dit "système européen de crédits - ECTS"**.

Le système européen de crédits, dont **la généralisation en France est prévue rapidement**, devrait intégrer dans une approche globale les nouveaux besoins issus de la diversification de la demande de formation (initiale et continue).

En favorisant la construction de parcours de formation mieux adaptés à la diversité des objectifs ainsi qu'au rythme et aux contraintes spécifiques des étudiants, le système de crédits conduira les établissements d'enseignement supérieur à diversifier **leurs méthodes d'enseignement**, en particulier dans le domaine des langues vivantes et des technologies de l'information ou encore par la constitution d'équipes pédagogiques pluridisciplinaires, à développer leurs capacités d'innovation ainsi que la collaboration entre établissements aux niveaux national et européen.

### Un parcours constitué de modules créditaibles

Il est convenu que 60 crédits correspondent aux connaissances et compétences acquises et reconnues actuellement pour une année universitaire à temps plein. Selon cette norme, un semestre vaut 30 crédits. Ainsi, la définition du niveau licence par 180 crédits obtenus permet à la fois de mieux prendre en compte les parcours "amont" des étudiants qui peuvent être très divers (d'une part les différents baccalauréats, d'autre part, les classes préparatoires ou les écoles professionnelles post-baccalauréat...), leurs objectifs universitaires et leurs rythmes d'apprentissage. Le grade de mastaire quant à lui s'obtient sur la base de 300 crédits universitaires européens.

L'étudiant s'inscrit dans un parcours constitué de modules créditaibles et non plus dans une "année de formation". En effet, le système de crédits ne se définit pas seulement par un volume d'heures d'enseignement dispensées mais en fonction du volume d'activités total requis de la part de l'étudiant (enseignement quelle qu'en soit la forme, travail personnel, stages, mémoires, projets, etc.) et pris en compte dans son évaluation.

## ● Le diplôme national de mastaire

Le diplôme national de mastaire s'inscrit dans le cadre réglementaire adopté par le CNESER en novembre dernier et fondant la construction française de l'espace européen. Il répond aux objectifs annoncés en novembre 2001 visant, dans un premier temps, à appliquer aux études post-licence la construction de l'espace européen.

**Le diplôme national de mastaire permet d'organiser les études entre le grade de licence et le grade de mastaire dans le cadre d'un cursus de 120 crédits européens.**

Ce cursus permet d'organiser une palette de parcours facilitant l'orientation progressive des étudiants soit dans une voie à finalité professionnelle débouchant sur un "mastaire professionnel" soit dans une voie à finalité recherche débouchant sur un "mastaire recherche".

Le texte sur le diplôme de mastaire ne crée pas d'obligation. Sans abroger les textes existants, il offre aux établissements **une nouvelle possibilité pour organiser les études et réorganiser leur offre dans chaque domaine de formation.** L'objectif est donc de réarticuler des cursus aujourd'hui cloisonnés pour les rendre plus fluides pour les étudiants et plus lisibles pour les partenaires, au

niveau national et au niveau international. Un établissement pourra, s'il le souhaite, organiser son offre de formation par grand domaine.

Lorsqu'une université est habilitée à délivrer le diplôme de mastaire, l'accès de l'étudiant titulaire de la licence, dans le même domaine, est de droit pour les 60 premiers crédits européens dont l'obtention confèrera le diplôme de maîtrise.

**Pour achever son cursus vers un mastaire recherche, un étudiant devra être admis en école doctorale ; s'il opte pour une orientation vers un mastaire professionnel l'admission s'effectuera dans des conditions analogues au DESS actuel.**

Aussi, le dispositif proposé, s'il ne peut garantir aux étudiants d'aller dans la filière mastaire de leur choix, est cependant fait pour amener le maximum d'étudiants au niveau mastaire en particulier au niveau professionnel.

Afin de faciliter la construction de l'offre de formation, une possibilité est donnée, par dérogation et pendant cinq ans, aux universités de mettre en place des parcours accueillant des étudiants encore dans le cursus pré-licence (IUP, MST, MSG, MIAGE...).

Le diplôme de mastaire relève d'une habilitation nationale fondée sur une évaluation périodique dans le cadre de la politique contractuelle.



## ● La mobilité étudiante : de nouvelles incitations

Un séjour d'étude ou de recherche à l'étranger est une composante indispensable d'une formation de haut niveau. **La mobilité internationale devient donc une part intégrante des cursus.**

Dans cette perspective, la présidence française de l'Union européenne a pris l'initiative de proposer aux États membres l'élaboration d'un plan d'action attestant de leur engagement politique en faveur de la mobilité et proposant des mesures concrètes.

**Le plan d'action pour la mobilité**, conçu comme une "boîte à outils" dans laquelle chaque État puisera librement, va jouer un rôle d'impulsion et d'incitation. **Le système européen de crédits**, dit ECTS (voir page 73) est également considéré comme un élément fondamental pour développer la mobilité.

### La mobilité des étudiants français à l'étranger

Deux programmes communautaires concourent à la mobilité des étudiants français à l'étranger : le programme SOCRATES dans lequel se trouve **ERASMUS pour l'enseignement supérieur** et le programme **LEONARDO pour la formation professionnelle**.

Ces programmes associent les 15 États de l'Union européenne, les États de l'Association européenne de libre échange (Islande, Liechtenstein, Norvège), les pays associés de l'Europe centrale et orientale (Bulgarie, Estonie, Hongrie, Lettonie, Lituanie, Pologne, République tchèque, Roumanie, Slovaquie, Slovénie), ainsi que Chypre et Malte.

D'autres **dispositifs bilatéraux** existent, comme l'université franco-allemande qui soutient de véritables cursus intégrés, bâtis par des établissements d'enseignement supérieurs des deux pays, ou sont en cours de mise en place comme l'université franco-italienne. **Les partenariats entre établissements et collectivités** participent par ailleurs au développement de la mobilité.

### Des bourses de mobilité

À compter de la rentrée universitaire 2001-2002, **4 000 bourses de mobilité** sont allouées à des étudiants boursiers sur critères sociaux (ou bénéficiaires d'une allocation d'études, ou d'une bourse à taux zéro) qui souhaitent effectuer des séjours d'études de trois à neuf mois dans des établissements étrangers. Objectif : donner une orientation clairement sociale au plan d'action français pour la mobilité et inciter davantage d'étudiants à effectuer un parcours de formation au-delà de nos frontières, quelle que soit la destination retenue.

Le montant mensuel de la bourse de mobilité est de 384 euros (soit 2 519 francs). Ce dispositif pourra concerner 12 000 étudiants.

### Destination prioritaire : le Royaume-Uni

Sur les 17 093 étudiants ERASMUS qui ont quitté la France en 1999/2000 pour poursuivre leur formation à l'étranger, plus du tiers sont allés vers le Royaume-Uni. Viennent ensuite l'Espagne et l'Allemagne pour respectivement 18,2 % et 16,4 %, l'Italie et l'Irlande ne représentent qu'un peu plus de 5 % et les Pays-Bas et la Suède environ 4 %. Les autres pays européens, y compris les pays d'Europe centrale et orientale, se situent à moins de 2 %.

Les étudiants sont originaires d'Île-de-France pour plus de 17 % et de Rhône-Alpes pour 14 %. Le Nord-Pas-de-Calais, les Pays-de-Loire, PACA et l'Aquitaine se situent entre 5 et 10 %. De plus, un certain nombre d'étudiants de 3<sup>e</sup> cycle et de jeunes chercheurs bénéficient de bourses de gouvernements étrangers et de bourses du ministère des affaires étrangères. Cela représentait 889 étudiants en 1999/2000.

## Les Universités européennes d'été (UEE)

Le programme des Universités européennes d'été (UEE) constitue **un outil de promotion de la mobilité universitaire** proposé aux établissements d'enseignement supérieur. Participant des initiatives engagées pour créer **un espace européen de l'enseignement supérieur**, il met en valeur des modalités flexibles et conviviales de coopération universitaire.

À ce titre, il favorise la perception d'une Europe proche des citoyens et l'émergence d'un sentiment de citoyenneté européenne. Proposé par la France alors qu'elle exerçait la présidence de l'Union européenne, le concept des universités européennes d'été a été inscrit parmi les mesures du **plan d'action pour la mobilité**.

### Promouvoir les initiatives de qualité

**Afin de susciter et de promouvoir des initiatives de qualité, le ministère de l'éducation nationale délivre le label "UEE"**. Apportant un complément aux programmes européens existants, les UEE "labellisées" par le ministère proposent une forme de mobilité plus souple et plus conviviale. Réunissant dans un cadre universitaire des étudiants avancés et des enseignants-chercheurs de plusieurs pays européens, elles combinent des activités de formation, des animations culturelles et des activités de découverte du patrimoine des régions. L'indispensable présence de ces trois volets permet d'associer le travail scientifique à la découverte du territoire et de la culture du pays d'accueil.

### Un développement rapide et significatif

La session de l'été 2002 annonce une forte progression du nombre de sessions et de participants : près de **70 sessions pour plus de 2 000 étudiants** (hors enseignants-chercheurs).

Après les sessions de l'été 2000 et 2001 qui avaient rassemblés respectivement 850 étudiants sur 12 sites et 1500 étudiants sur 36 sites, la session de l'été 2002 consacre le succès de la formule auprès des établissements.

La montée en puissance quantitative s'accompagne d'une progression qualitative à travers la diversité et la richesse des thèmes proposés et par une couverture géographique nationale ample et équilibrée.

### Valoriser les coopérations

Ces sessions permettent de **renforcer les contacts européens ou internationaux** des établissements, valorisent des coopérations déjà établies et favorisent la création de nouveaux réseaux de recherche ou de coopération pédagogique. Le financement des UEE est assuré grâce à un engagement significatif de l'État : 152 450 euros (en 2000), 457 347 euros (en 2001), 1 524 490 (en 2002). À partir de cet apport, des **partenariats** ont pu être montés par les établissements organisateurs, notamment avec les collectivités territoriales.

Les UEE sont appelées à se développer dans le cadre **des initiatives engagées par le ministre de l'éducation nationale pour accroître la fluidité des relations académiques dans un espace européen d'enseignement supérieur** : accueil des étudiants étrangers, système de validation académique, universités européennes d'été.

## ● L'amélioration de l'accueil des étudiants étrangers

L'accueil des étudiants étrangers constitue un enjeu majeur pour l'enseignement supérieur français mais aussi pour les acteurs territoriaux et pour les partenaires économiques des établissements d'enseignement supérieur dont le rayonnement international apparaît comme un facteur clé du développement économique et social. Dans un contexte de forte compétition entre les systèmes éducatifs des principaux pays développés pour attirer le maximum d'étudiants, il est nécessaire de **multiplier les initiatives pour améliorer l'accueil des étudiants étrangers.**

### **Les étudiants étrangers représentent 10 % de la population étudiante française**

Les efforts entrepris ont porté leurs fruits : en 1999-2000, les effectifs des étudiants étrangers ont augmenté de 5,9 % pour atteindre 129 000 étudiants à l'université. Cette hausse s'est poursuivie à la rentrée 2000-2001 avec **140 849 étudiants** inscrits dans les universités françaises soit 10 % de l'ensemble de la population étudiante.

Outre la forte mobilisation des établissements

d'enseignement supérieur, ces évolutions traduisent les effets d'une action volontariste de l'État qui a porté notamment sur l'aménagement des dispositions législatives et réglementaires applicables pour l'attribution de visas et de titres de séjours aux étudiants étrangers et sur leur accès à l'emploi en cours de cursus.

### **Un plan d'action pour améliorer l'accueil des étudiants étrangers**

Au-delà de l'action de l'agence **Edufrance**, qui vise à promouvoir le système éducatif français à l'international, le ministère de l'éducation nationale et le ministère des affaires étrangères s'appuieront sur **les 50 propositions du rapport de M. Elie Cohen**, professeur de gestion à l'université Paris-Dauphine, afin d'améliorer l'accueil des étudiants étrangers en France.

- La mobilisation des établissements d'enseignement supérieur constitue le facteur-clé pour l'amélioration des conditions d'accueil des étudiants étrangers. Pour favoriser la formulation de projets



Philippe Blanchot

## Comparaisons internationales

C'est en Australie que le nombre d'étudiants étrangers a le plus augmenté entre 1995 et 1998 (+ 40 %).

Viennent ensuite la Suisse, le Royaume-Uni et le Danemark, puis loin derrière, l'Allemagne (+ 14 %), les États-Unis (+ 2,5 %).

Plus de 80 % des étudiants immigrés vont soit aux États-Unis, au Royaume-Uni, en Allemagne, en France, en Australie. Dans les pays de l'OCDE, la part des étrangers au sein de la population étudiante a connu en moyenne une hausse de près de 5 % entre 1995 et 1998.

Les étudiants sont davantage mobiles lorsqu'ils viennent de pays non anglo-saxons de taille réduite où les systèmes éducatifs sont moins variés et qui sont géographiquement proches d'autres pays offrant des structures éducatives plus diversifiées.

Source OCDE, rapport annuel du Système d'observation permanente des migrations sur "Les tendances des migrations internationales" publié en décembre 2001.

à la fois ambitieux et cohérents, **les établissements ont été incités à formuler un plan d'action consigné dans une déclaration d'action internationale.** Ce plan servira de base à un partenariat actif avec l'État, notamment dans le cadre de la négociation des contrats d'établissement.

- Par ailleurs, **un Conseil pour l'accueil des étudiants étrangers** sera créé cette année. Il réunira notamment des représentants des administrations concernées, des conférences d'établissements et des organismes qui concourent à la "chaîne" de l'accueil. Ce conseil aura pour mission de formuler toute proposition ou recommandation visant à améliorer les conditions d'accueil des étudiants étrangers en France. Il cherchera à renforcer la cohérence des interventions de ces différents acteurs. Il suscitera ou réunira une information de qualité sur les effectifs et le parcours des étudiants étrangers et s'attachera à l'évaluation des initiatives prises pour améliorer l'accueil.

- À la demande des étudiants, **une traduction officielle des diplômes français sera établie.** Les documents qui seront remis comporteront la mention des intitulés de diplômes étrangers généralement admis dans les langues étrangères les plus courantes. Tout en maintenant les intitulés des diplômes français, cette mesure permettra leur positionnement clair par rapport aux standards internationaux.

## Les étudiants étrangers en chiffres

L'Afrique et le Maghreb représentent 49,5 % de ces étudiants, les autres pays d'Europe 28,8 %, l'Asie 14,3 % et l'Amérique 7,1 %. On constate une forte augmentation des étudiants en provenance des pays d'Europe et une baisse importante des étudiants en provenance des pays d'Asie.

La part des étudiants étrangers est de 19,8 % en 3<sup>e</sup> cycle, 8,5 % en 2<sup>e</sup> cycle et 6,4 % en 1<sup>er</sup> cycle.

Les secteurs disciplinaires où ils sont le plus représentés sont les sciences économiques (13 %), les filières de santé (11 %) et les lettres et sciences humaines (10 %). En revanche, ils sont très peu nombreux en sciences et en STAPS, ainsi qu'en IUT.

Ce sont les académies de Créteil (près de 17 %), de Paris (près de 15 %) et de Strasbourg (plus de 14 %) qui accueillent le plus d'étudiants étrangers.

## Développer l'éducation aux arts et à la culture

### Le plan pour les enseignements artistiques à l'école

Cinéma, poésie, théâtre, graphisme, architecture et grande cuisine... De nombreuses manifestations consacrées aux arts et à la culture ont marqué la fin de l'année 2001 et le début de l'année 2002. Présentant des outils ou des créations réalisées dans le cadre du **plan de cinq ans pour le développement de l'éducation artistique et culturelle à l'école**, lancé le 14 novembre 2000 par Catherine Tasca et Jack Lang, elles témoignent de la vitalité et de la cohérence de ce plan.

#### Le cinéma à la portée de tous

Le 4 décembre 2001, le Centre national de documentation pédagogique (CNDP) a présenté "**L'Eden cinéma**", une collection de DVD pédagogiques conçue pour l'étude en classe d'œuvres cinématographiques ainsi que des techniques et du langage du cinéma. Les cinq premiers titres sont consacrés à la rencontre d'un film : "Les contrebandiers de Moonfleet" de Fritz Lang, "Les 400 coups" de François Truffaut, "Où est la maison de mon ami ?"

de l'Iranien Abbas Kiarostami, "Shoah" de Claude Lanzmann (version réduite à trois heures) et enfin, "Cinémas d'Afrique" qui regroupe plusieurs films africains. Le sixième DVD, "Petit à petit", est consacré au langage du cinéma.

Ces DVD sont séquencés de manière très rigoureuse pour **permettre aux enseignants ou aux élèves de faire de sélectionner les scènes ou plans de leur choix**. Ils sont par ailleurs **enrichis d'informations et de références** : un tableau ou un reportage sur le film ou son auteur, qui permettent des approches pédagogiques différentes.

Parallèlement, le **CNDP édite avec Les cahiers du cinéma** une série destinée aux enseignants, étudiants et lycéens amateurs de cinéma. Baptisée "**Les petits cahiers**", cette collection compte déjà 3 titres : "Le plan", "Le montage" et "Le point de vue". **Autant d'initiatives qui offrent aux enseignants des outils pédagogiques de qualité exceptionnelle et contribuent à la nécessaire "alphabétisation cinématographique" des enfants.**



## Poésie contemporaine et hommage à Victor Hugo

**Le quatrième Printemps des poètes**, sur le thème de "La poésie vivante", concerne, lui, tous les enseignants et tous les élèves. Cet événement culturel, soutenu par le ministère de l'éducation nationale et par le ministère de la culture et de la communication, se déroulera du **11 au 17 mars 2002**. Dans les établissements, de la maternelle au lycée, cette semaine sera marquée par des actions laissées à l'initiative des enseignants.

**Le bicentenaire de la naissance de Victor Hugo** contribuera à l'éclat de ce Printemps tout en ne se limitant pas à la poésie. Les temps forts de cette "année Hugo" ont été présentés le 17 décembre 2001 : Des animations et des concours destinés aux élèves sont organisés en relation avec les principales manifestations prévues et de nombreuses initiatives originales se développent dans les académies.

- **Le 7 janvier 2002, la première heure de classe a été consacrée à des lectures de Victor Hugo** librement organisées dans les établissements scolaires.

- Depuis le **26 février**, le **Sénat** accueille **une exposition** intitulée "**Victor Hugo, témoin de son siècle**". Les groupes scolaires ou universitaires qui s'y rendront pourront préparer ou prolonger cette visite avec une publication née d'une collaboration entre le CNDP et le Sénat. Ce document servira aussi de guide pour les élèves qui voudront enquêter sur la **présence de Victor Hugo** autour d'eux. Le Sénat et le ministère de l'éducation nationale récompenseront les meilleures réalisations.

- **Avec l'Assemblée nationale**, le ministère organise un concours d'éloquence. Sur un thème lié aux grands combats menés par Victor Hugo et s'appuyant sur des exemples puisés dans l'actualité, les élèves des lycées d'enseignement général,

technologique et professionnel doivent construire un plaidoyer de 10 minutes maximum. Les finalistes exposeront leur point de vue, le 9 mars dans l'hémicycle, devant un jury composé de députés, de juristes et d'historiens.

- L'éloquence ou tout au moins la prise de parole en public et la capacité d'argumenter seront aussi au cœur de la manifestation du **mercredi 3 avril après-midi à la Comédie française**. Ce jour-là, 171 ans après la **bataille d'Hernani**, 200 élèves répartis en deux groupes au parterre de la salle Richelieu (Anciens et Modernes) confronteront leurs arguments à partir de thèmes qui leur seront proposés. Au balcon, d'autres scolaires manifesteront leur approbation comme leurs désaccords, tandis que sur la scène des comédiens liront des textes.

- **Arachnoë**, le **tournoi d'écriture hypertexte** destiné à tous les collégiens et lycéens est cette année associé au thème du diable chez Hugo. Le texte d'origine sur lequel les classes sont invitées à écrire est tiré du "Rhin" et s'intitule "Le diable et le moine".

## Les classes à projet artistique et culturel

Mesure centrale du plan de développement des arts et de la culture à l'École annoncé le 14 décembre 2000, la classe à projet artistique et culturel (classe à PAC) a été mise en place cette année pour répondre à la nécessité de démocratisation culturelle. Elle permet à tous les enseignants volontaires de disposer d'un financement (en moyenne 650 euros) destiné à mener à bien un **projet de découverte des arts plastiques, de la musique, du théâtre, de la danse, de la littérature, du patrimoine, du cinéma, de la culture scientifique et technique, de la photographie, du cirque ou des arts du goût**.

Des rencontres régulières avec les artistes et la création sont prévues, à raison d'une quinzaine d'heures dans l'année.

- À l'école primaire, plus de **15 000 classes** ont été ouvertes. Les quatre domaines les mieux représentés sont **les arts plastiques** (24,5 % des classes), la musique (19,1 %), le théâtre (14,9 %), et la danse (10,75 %).

- Dans le second degré, plus de **6 300 classes** fonctionnent, 3800 en collège, 425 en lycée d'enseignement général et technologique, 2200 en lycée professionnel. L'engouement pour les arts plastiques se confirme (13,5 % des classes), ainsi que pour le théâtre (17 %), et la musique (10 %). La littérature est bien représentée (13 %), et certains domaines, comme le patrimoine, se renforcent (8,5 % des classes contre seulement 3 % dans le dispositif des ateliers artistiques, l'année dernière).

On notera également que **12 % des projets reposent sur l'interdisciplinarité.**

Parallèlement au développement des classes à PAC, les ateliers artistiques ont progressé de 15 % en 2001-2002.

#### **Contacts, sites et textes de référence**

- La participation des classes aux manifestations liées au printemps des poètes est prévue par une note de service de la direction de l'enseignement scolaire parue au B.O. n° 37 du 11 octobre 2001 consultable sur :

[www.education.gouv.fr/bo/2001/37/default.htm](http://www.education.gouv.fr/bo/2001/37/default.htm)

Voir aussi : [www.printempsdespoetes.com](http://www.printempsdespoetes.com) et [www.eduscol.education.fr](http://www.eduscol.education.fr)

- Les informations pratiques pour participer aux différentes actions et concours organisés dans le cadre de l'année Victor Hugo se trouvent sur [www.victorhugo.education.fr](http://www.victorhugo.education.fr)

- Le dossier de presse est consultable sur : [www.education.gouv.fr/discours/2001/hugo/dp\\_hugo.htm](http://www.education.gouv.fr/discours/2001/hugo/dp_hugo.htm)

## **2 200 classes à projet artistique et culturel dans l'enseignement professionnel**

Une des innovations pédagogiques et éducatives introduites dans l'enseignement professionnel à la rentrée 2001 est la mise en place de classes à projet artistique et culturel dans les lycées professionnels. À ce jour, 2 200 classes à PAC ont été ouvertes dans les lycées professionnels publics.

La création des classes à PAC vise à reconnaître, enrichir et valoriser le travail déjà réalisé dans l'enseignement professionnel, en particulier le développement des sensibilités artistiques des élèves et l'ouverture culturelle propices à la réduction des inégalités d'accès aux arts et à la culture.

À partir d'un thème fédérateur, sans exclusive concernant les domaines artistiques et culturels abordés, les projets favorisent la pluridisciplinarité entre les enseignements, permettent la rencontre des élèves et des équipes pédagogiques avec des professionnels des arts et de la culture, aboutissent à des réalisations concrètes et à une présentation.

Pour soutenir l'action des équipes pédagogiques, un document intitulé "Les classes à projet artistique et culturel pour l'enseignement professionnel : une ambition d'excellence" a été réalisé en concertation avec le ministère de la culture et de la communication. Il a été adressé à tous les établissements relevant de l'enseignement professionnel.

## ● Le plan pour les arts et la culture dans l'enseignement supérieur

**Un plan ambitieux de développement des arts et de la culture dans l'enseignement supérieur** a été engagé pour affirmer le rôle essentiel des établissements d'enseignement supérieur comme acteurs du rayonnement de la vie intellectuelle, culturelle et artistique au sein de l'Europe des enseignements et de la culture. Il complète le plan de 5 ans pour l'éducation artistique à l'école présenté en décembre 2000.

### Trois objectifs majeurs

- Adapter les formations aux évolutions culturelles et aux attentes des étudiants ;
- Développer les échanges entre les enseignements et la recherche universitaires et les institutions sous tutelle du ministère de la culture ;
- Contribuer activement à la vie culturelle et artistique au plan régional, national et international en s'ouvrant plus largement sur la cité.

Par ailleurs, **le premier Protocole de coopération interministériel portant sur les enseignements artistiques et la mission culturelle des universités** a été signé par Jack Lang et Catherine Tasca, le 14 janvier 2002 : une nouvelle étape qui marque un tournant décisif, trace de nouvelles perspectives en matière d'enseignement et de recherche et s'inscrit dans la dynamique de la construction de l'espace universitaire européen.

### Adapter les formations aux évolutions culturelles et aux attentes des étudiants

Le monde contemporain des arts et de la culture se caractérise par l'ouverture des disciplines. Afin d'éviter une spécialisation excessive, Jack Lang engage les universités, dans le cadre du nouveau système européen de crédits (ECTS – european credit transfer system), à mettre en place des cursus pré-licence bi ou pluridisciplinaires qui offrent

aux étudiants **des perspectives professionnelles plus larges à travers des parcours plus diversifiés.**

C'est le cas pour **l'histoire de l'art** avec la double formation histoire de l'art et droit, mise en place par l'université Paris I, le renforcement ou la création de formations aux concours de conservateurs en collaboration avec l'Institut national du patrimoine, l'intégration de l'histoire de l'art dans la formation des professeurs de l'enseignement secondaire. Par ailleurs, **de nouvelles options en cinéma, théâtre et histoire des arts** ont été créées dans les classes préparatoires aux grandes écoles (CPGE) littéraires.

S'agissant de **la formation des maîtres**, les établissements universitaires, et en première ligne les IUFM, se sont investis dans l'accompagnement du plan de développement des arts et de la culture à l'école conduit avec le ministère de la culture. Les IUFM ont expérimenté, dès cette année, la mise en place de "dominantes de formation" en arts pour les professeurs des écoles stagiaires.

La réflexion est en cours sur **les certifications complémentaires** qui permettront aux enseignants de faire reconnaître une compétence particulière dans un domaine non couvert par les disciplines scolaires classiques.

### Développer les échanges et la coopération en matière de recherche

Dans ce domaine, il s'agit de **mettre en commun les ressources** – intellectuelles, artistiques, documentaires – des établissements d'enseignement supérieur relevant de l'un ou l'autre ministère, des institutions culturelles et des créateurs.

La coopération engagée en architecture et en histoire de l'art, notamment à travers l'INHA, s'étend progressivement à l'ensemble des secteurs culturels.



## L'Institut national d'histoire de l'art, un lieu de formation et de recherche de niveau international

L'Institut national d'histoire de l'art (INHA) a été créé par décret (JO du 14 juillet 2001) sous la forme d'un établissement public à caractère scientifique, culturel et professionnel. Placé sous la tutelle conjointe des ministres chargés de l'enseignement supérieur, de la recherche et de la culture, l'Institut a pour mission de développer l'activité scientifique et de contribuer à la coopération scientifique internationale dans le domaine de l'histoire de l'art et du patrimoine. Il exerce des activités de recherche, de formation et de diffusion des connaissances.

### Affirmer la dimension professionnelle dans les formations artistiques

Il s'agit de proposer des formations adaptées à des métiers précis aux deux niveaux privilégiés par l'architecture européenne des diplômes, et en priorité de nourrir un vivier de jeunes professeurs d'arts plastiques et de musique qui renouvelleront l'approche des arts chez les enfants.

- **De nombreux cursus innovants en prise directe avec le monde professionnel ont été mis en place :** double cursus entre les universités de Lyon et le Centre national de la danse, licence de musique d'Évry, licence professionnelle d'analyse du mouvement dansé, de théâtre, de chant choral, licence de design à Rennes avec l'École d'art, ...

Une étroite concertation s'est engagée avec le ministère de la culture pour mieux cerner et anticiper ces besoins nouveaux et les métiers émergents et plusieurs universités proposent à l'habilitation 2002 des formations nouvelles en partenariat avec des institutions culturelles.

- **Les échanges** entre les filières artistiques et culturelles des universités et les établissements relevant du ministère de la culture se sont renforcés. Le système européen de crédits (ECTS) et le dispositif de validation des études et des acquis de l'expérience permettront de l'amplifier. Dans cette perspective, les

universités et les écoles d'ingénieurs se sont rapprochées des écoles supérieures du ministère de la culture pour imaginer et proposer des projets de développement commun. Le ministère accompagne la **"mise en réseau" des établissements d'enseignement supérieur au sein de pôles supérieurs de formation**". À noter, le pôle arts plastiques de Tourcoing (université et école d'art) qui devrait s'élargir à d'autres disciplines (musique, théâtre, patrimoine...).

**L'offre de formations à caractère international s'est enrichie** (DESS de conservation du patrimoine cinématographique européen, master de conservation du patrimoine à Caen). Et un groupe de travail interministériel étudie les modalités d'attribution du grade de maitre aux diplômés à ce niveau des Écoles relevant du ministère de la culture.

### Dynamiser la vie culturelle et artistique

La mission culturelle des universités s'est renforcée. Le ministère a pratiquement doublé son soutien aux établissements qui définissent dans leur contrat quadriennal une politique culturelle dynamique et ouverte sur la cité. En 2002, 12 MF de mesures nouvelles sont affectés au volet culturel des contrats, sur les priorités suivantes :

- Le soutien aux nombreuses associations culturelles étudiantes est développé par l'application de la circulaire Vie étudiante du 6 septembre 2001. L'intégration dans les cursus des pratiques artistiques et culturelles des étudiants s'est développée : 1/4 des universités les valorise sous formes d'options facultatives ;
- Le renforcement des services culturels ;
- La généralisation des différentes formes de "cartes-culture" ;
- L'aide à la mission de diffusion des connaissances et de la recherche universitaires ;
- L'accompagnement de manifestations culturelles de qualité qui rayonnent à l'extérieur des campus.

## Favoriser la mixité, l'engagement associatif et l'autonomie

### ● L'égalité des chances entre les femmes et les hommes

En dépit de l'entrée massive des femmes et de leur réussite importante dans l'enseignement supérieur, **les parcours des femmes et des hommes restent encore très différenciés** dans l'ensemble de l'activité universitaire, ainsi qu'au regard des débouchés professionnels.



Amélie Debray

#### Un plan national d'actions

Face à ce constat, le ministère a décidé d'engager un travail de réflexion et d'actions visant à **rééquilibrer la mixité des sexes** dans tous les domaines et à tous les niveaux.

Dans un premier temps, la direction de l'enseignement supérieur a lancé deux études afin de mieux connaître la situation, d'en cerner les causes et de proposer des solutions : l'une concernait la place des femmes dans la recherche universitaire ; l'autre était consacrée aux femmes dans les filières de l'enseignement supérieur.

Ensuite, **un plan national d'actions** a été élaboré. Son objectif : donner une plus grande visibilité à la

place des femmes et modifier sensiblement la situation actuelle, très contrastée, de la répartition des sexes dans tous les aspects de l'activité des établissements d'enseignement supérieur : formation, recherche, vie institutionnelle.

Le levier majeur de cette démarche est la **politique contractuelle** entre l'État et les établissements. Ainsi, **un axe égalité des chances entre les femmes et les hommes figure dans la politique des établissements soumis à la contractualisation pour une période de quatre ans** (vague 2002-2005, 2003-2006).

Il s'agit d'inciter les établissements à mettre en place des actions en vue d'améliorer la connaissance du problème, de créer des indicateurs pertinents de mesure de l'évolution de la situation, et d'infléchir de manière significative la situation.

#### Favoriser l'égalité des chances

- Réalisation de deux enquêtes dans les universités fin 2001. Elles visent à recenser, sur la base de statistiques sexuées, les enseignements et les équipes de recherche, ainsi que les postes de décision au sein des établissements.

- **Lancement d'un appel à projets en décembre 2001** pour le **financement** des plans d'actions des établissements par le **Fonds social européen (FSE)**.

- **Organisation et animation d'un réseau de personnes-ressources** au sein des établissements d'enseignement supérieur.

- **Création et animation de groupes de travail thématique** : indicateurs et statistiques sexuées ;

### “Maintenant tous les métiers sont bi”

Le ministre délégué à l'enseignement professionnel lance **une campagne en faveur de la mixité dans la voie des métiers**. Elle doit contribuer à diversifier les choix d'orientation des filles et des garçons en les invitant à remettre en question les stéréotypes sexués des métiers et des formations. Par exemple, il faut surmonter tout autant la sous-représentation des filles dans les filières industrielles que celle des garçons dans le secteur sanitaire et social.

Des affiches et des brochures à l'attention des élèves et des familles seront diffusées dans les collèges et les lycées professionnels à partir de mars 2002. Les chefs d'établissement sont invités à réunir leurs équipes éducatives, afin d'élaborer des actions éducatives dans le domaine de l'orientation.

Le site de l'enseignement professionnel ouvre une rubrique spécifique sur la mixité qui comprend des fiches pédagogiques et divers dossiers permettant d'approfondir la thématique et de recenser les expériences et les actions innovantes conduites sur le terrain.

introduction, dans les cursus, d'enseignements sur la problématique des rapports sociaux de sexe, actions au sein des IUFM.

- **Formations de formateurs** : réflexions et contacts en cours pour la mise en place d'actions coordonnées avec le ministère de la recherche, de l'agriculture et le service des droits des femmes.

- **Création d'un fonds documentaire sur l'histoire des femmes et du genre en éducation** : la direction de l'enseignement supérieur a soutenu financièrement (38 112 euros, soit 250 000 francs), la création, par l'IUFM de Lyon, d'un fonds documentaire sur l'histoire des femmes et du genre en éducation. Ce fonds compte actuellement plus 1 500 ouvrages et revues et devrait en comporter 4 000 en 2003. Le catalogue est accessible sur internet à partir du site de l'IUFM ([www.Lyon.IUFM.fr/aspasie](http://www.Lyon.IUFM.fr/aspasie))

- **Mise en place d'universités européennes d'été** (session 2002) sur l'égalité des chances entre les femmes et les hommes. Ce thème a été introduit dans l'appel à projets lancé en novembre 2001 comme un axe soutenu par le ministère.

### Inciter les jeunes filles à s'orienter vers les filières scientifiques et technologiques

La présence des jeunes filles dans des filières scientifiques et technologiques est encore faible alors que l'évolution des métiers leur permettrait, sans difficulté, de trouver une insertion professionnelle et un déroulement de carrière satisfaisant dans ces secteurs. Cette situation est due à la méconnaissance de ces métiers, mais également aux représentations culturelles et sociales qui y sont associées.

C'est pourquoi, le ministère a décidé de lancer une campagne de sensibilisation, en partenariat avec la presse quotidienne régionale : **il s'agit de mettre en valeur des réussites féminines dans les métiers scientifiques et techniques et d'inciter les jeunes filles de 14 à 18 ans et leurs familles à prendre davantage en considération les possibilités d'épanouissement dans ces secteurs d'activité.**

Dans des lettres publiées par les quotidiens régionaux, des jeunes filles s'adresseront aux élèves de collège pour exposer les raisons de leur réussite. Ces témoignages constitueront le support d'une réflexion pédagogique et donneront lieu à des échanges avec des établissements locaux scientifiques.

## ● L'engagement associatif des étudiants

Les études supérieures représentent pour l'étudiant un moment privilégié de sa formation générale et professionnelle qu'il peut saisir pour **s'épanouir sur le plan associatif, civique et culturel**. En effet, les talents manifestés par les étudiants, le sens du collectif et le professionnalisme dont ils font preuve sont des gages d'une réussite professionnelle et sociale futures.

Si les engagements associatifs des étudiants sont fréquents dans le domaine sportif et culturel, ils se tournent de plus en plus vers la cité, les associations humanitaires et de solidarité.

### Accompagner et développer les initiatives

Une circulaire du 29 août 2001, entrée en application à la rentrée 2001-2002, permet la mise en œuvre d'une véritable politique d'établissement dans le domaine associatif. Son objectif : favoriser l'accompagnement et le développement des initiatives étudiantes.

Cette circulaire prévoit la création dans chaque université, de **bureaux de la vie étudiante**. Ces bureaux regrouperont en un lieu bien identifié, l'ensemble des informations utiles à la vie des étudiants, à leurs démarches administratives et à la réalisation de leurs projets associatifs. Des personnes ressources apporteront aides et conseils pour la création ou le développement des associations et pour la réalisation des projets des étudiants.

Les universités veilleront, par l'intermédiaire de ces bureaux, à **faciliter l'engagement des étudiants, à développer des initiatives et à en impulser de nouvelles dans le cadre de leur politique d'établissement**. Elles devront en particulier encourager le volontariat étudiant de solidarité, notamment au travers de programmes comme le programme "action citoyenne étudiante".

### Reconnaître les engagements des étudiants

Ces engagements étudiants devront être reconnus. Outre **l'attribution de locaux et d'équipements**, toute forme d'encouragement devra être donnée à l'esprit d'initiative civique et sociale. De même, **ces actions pourront être validées dans le cadre de la formation**. Les formes peuvent être diverses comme l'unité d'enseignement optionnelle, qu'il convient d'encourager, mais cela peut être aussi un stage, un mémoire ou une bonification.

Enfin le "**Fonds de solidarité et de développement des initiatives étudiantes**", alimenté par une partie des droits d'inscription acquittés par les étudiants, consacrera 70 à 80 % de ses crédits à l'aide aux projets des étudiants (projets d'associations culturelles, sportives, actions de bénévolat étudiant ou toute autre initiative collective des étudiants).

## L'information et l'accompagnement des élèves

L'information et l'accompagnement des élèves est un élément essentiel de la réussite et du développement de la vie lycéenne. Deux initiatives ont été prises par le ministère en ce sens.

- Une version réactualisée du **"Memento de la vie lycéenne"** faisant le point sur les droits et devoirs des jeunes a été diffusée, en décembre 2001, à 300 000 exemplaires, dans les lycées.
- Par ailleurs, un nouvel outil d'information a vu le jour fin 2001 : **"La lettre de la vie lycéenne"** qui a été adressée par courrier électronique à l'ensemble des lycées. Destinée aux 250 000 délégués de classe et élus au conseil des délégués pour la vie lycéenne (CVL), cette lettre paraîtra au moins quatre fois par an. Sa finalité est double : donner des informations utiles pour que les lycéens puissent être réellement acteurs dans la vie de leur établissement et les tenir informés des travaux menés par le ministère pour mieux les accompagner dans leur rôle d'élus.

Ces deux initiatives trouvent un prolongement naturel dans **le site internet de la vie lycéenne, lancé le 30 mai 2001 et qui a reçu plus de 100 000 visiteurs**. Depuis le 10 décembre 2001, les lycéens peuvent, via le site de la vie lycéenne, interroger l'ensemble de la base de données du site des droits des jeunes, premier site gouvernemental destiné aux jeunes et entièrement consacré à leurs droits.

Site de la vie lycéenne :

[www.vie-lyceenne.education.fr](http://www.vie-lyceenne.education.fr)

### "Au XXI<sup>e</sup> siècle, qu'est-ce qu'être majeur-e ?"

Une brochure intitulée "Au XXI<sup>e</sup> siècle, qu'est-ce qu'être majeur-e ?" a été réalisée par le ministère délégué à l'enseignement professionnel et diffusée début 2002 à l'ensemble des lycées professionnels. Ce guide pratique, destiné aux élèves qui deviennent majeurs en cours de scolarité, doit permettre d'éveiller les jeunes à l'exercice de leurs droits et de leurs devoirs.

Il peut également servir d'appui aux équipes éducatives et compléter utilement les travaux réalisés en éducation civique, juridique et sociale (ECJS).

### Mieux accompagner l'orientation des élèves

Garantir le droit individuel des élèves à un accompagnement personnalisé et assurer ainsi l'égalité républicaine dans l'accès à ce droit pour toute la classe d'âge des élèves de 15 ans. Tel est l'objectif du dispositif innovant **"Projet scolaire et professionnel, entretiens d'étape à 15 ans"** lancé par le ministère délégué à l'enseignement professionnel. Ces "entretiens d'étape" s'inscrivent dans le cadre des actions éducatives d'orientation et permettent aux élèves de mieux préparer leur choix futur d'orientation. L'expérience mobilise l'ensemble des acteurs concernés (enseignants et conseillers d'orientation-psychologues), ainsi que les équipes de direction. 21 académies expérimentent, cette année, le dispositif "Projet scolaire et professionnel, entretiens d'étape à 15 ans" qui s'étendra progressivement à partir de la rentrée 2002.

## ● Le plan de relance de l'internat scolaire public

La mise en œuvre du plan de relance de l'internat scolaire public est maintenant bien engagée.

Elle est largement confortée par les conclusions positives du rapport remis au Premier ministre par Mme Perol-Dumont, députée de la Haute-Vienne.

**Un annuaire, non exhaustif, des internats est consultable sur le site du ministère [www.education.gouv.fr](http://www.education.gouv.fr)** depuis l'automne. Il a été réalisé à partir de l'état des lieux dressé par les correspondants départementaux, nommés en début d'année scolaire 2000-2001.

Une somme de **4 573 470 euros** est inscrite au budget 2002 du ministère de l'éducation nationale. Elle permettra d'apporter une aide financière exceptionnelle aux projets sélectionnés par les académies en regard des besoins en internats dans les départements déficitaires.

Dans le cadre du protocole d'accord signé le 19 décembre 2000 avec la Caisse des Dépôts et Consignations, le ministère prépare la publication d'un **ouvrage de référence** de nature à aider les responsables de projets de réhabilitation ou de construction d'internat dans leur réflexion sur la programmation et la maîtrise des investissements qu'ils comptent mobiliser.

Un séminaire a été organisé les 24 et 25 octobre 2001 dans le cadre du programme national de pilotage. Des réunions de coordonnateurs se dérouleront en 2002.



La **mise à jour de la réglementation** des internats, fera l'objet de nouvelles circulaires à paraître en mars 2002.

Des **compléments de bourses de 231 euros** annuels, destinés aux internes déjà boursiers, ont été portés au budget 2002 pour un montant global de 12 500 819 euros. Le décret organisant leur distribution a été publié au B.O. n° 46 du 13 décembre 2001. Ainsi, ce mode de scolarisation sera-t-il accessible au plus grand nombre.

Notons, enfin, que le point d'accueil "internat" organisé sur un stand du ministère tout au long du 3<sup>e</sup> Salon de l'éducation, du 21 au 25 novembre 2001, a attiré de très nombreux jeunes et parents en recherche de renseignements. La campagne d'information organisée au printemps dernier avec l'aide des correspondants départementaux semble avoir permis **une augmentation sensible des effectifs de collégiens internes à la rentrée de septembre 2001** (de l'ordre de 5 à 10 %).

L'objectif annoncé par Jack Lang, le 19 décembre 2000, "qu'il y ait, dans les cinq ans à venir, au moins un internat en collège, en lycée et en lycée professionnel dans chaque département" demeure un horizon réaliste, raisonnable et réalisable.

Il existe 1 700 internats publics qui ont accueilli, en 2001, 10 776 collégiens, 70 786 lycéens et 69 578 lycéens professionnels ainsi que 17 280 étudiants en classes préparatoires.

## Renforcer les actions en matière de santé

### De nouvelles mesures en faveur de la lutte contre le sida

Les données rendues publiques, le 1<sup>er</sup> décembre 2001, à l'occasion de la journée mondiale de lutte contre le sida, révèlent **un relâchement de la prévention en matière de lutte contre le sida, ainsi qu'une reprise des pratiques à risques, notamment chez les jeunes.**

Ainsi, une enquête de l'observatoire régional de santé d'île-de-France, réalisée en 2001, montre que 6,5 % des personnes interrogées se protègent moins qu'avant du fait des multithérapies. On constate également une perception atténuée du risque social du sida (les répondants sont moins inquiets des risques que le sida fait courir à la société) qui se conjugue avec une baisse de la crainte du sida pour soi-même et un moindre intérêt pour les campagnes de prévention (39,3 % en 1994 contre 28,9 % en 2001). Par ailleurs, la proportion des personnes déclarant avoir fait un test de dépistage du VIH au cours de l'année est stable entre 1998 et 2001, mais en baisse depuis 1994. Quant à l'image du préservatif, elle est perçue

moins positivement et l'utilisation de préservatifs au cours des douze derniers mois est moins fréquente (29 % en 2001 contre 37 % en 1998).

#### Un désengagement face aux comportements de prévention

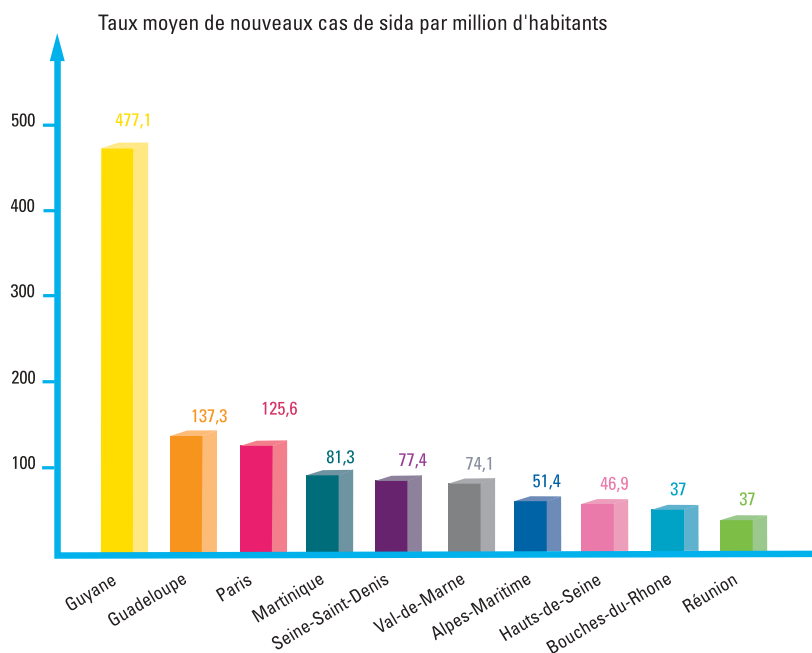
En ce qui concerne les jeunes, on note une baisse de leur niveau de connaissances relatives aux modes de transmission de la maladie : 24,2 % des 18-24 ans, contre 21,2 % des 25-39 % croient que le virus se transmet par piqûre de moustique. De plus, les 18 à 24 ans ont moins bénéficié de la forte médiatisation du sida des années 80 et du début des années 90. Il en résulte une moindre sensibilisation à l'égard de l'infection par le VIH et un début de désengagement face aux comportements de prévention.

Résultats : il y aurait encore aujourd'hui, en France, **entre 3 000 et 5 000 nouvelles contaminations par an** et le taux de survenue de certaines maladies sexuellement transmissibles augmente.

#### DOM : une situation contrastée

Dans les départements des Antilles et de la Guyane, l'épidémie évolue selon une dynamique particulièrement préoccupante.

Ainsi, lorsqu'on considère le taux de nouveaux cas de sida entre le 1<sup>er</sup> octobre 2000 et le 30 septembre 2001, la Guyane et la Guadeloupe sont plus touchées que Paris : 477,1 cas par million d'habitants pour la Guyane ; 137,3 cas par million d'habitants pour la Guadeloupe ; 125,6 cas par million d'habitants pour Paris. La Martinique fait également partie des dix premiers départements les plus touchés. En revanche, l'île de la Réunion reste relativement épargnée avec 29,7 cas de sida par million d'habitants.



## Renforcer les actions d'information et de prévention

Face à ces constats qui traduisent les premiers signes d'un relâchement des comportements de protection, **Jack Lang, ministre de l'éducation nationale et Bernard Kouchner, ministre délégué à la santé ont appelé à une remobilisation générale.** Ils ont réuni, mercredi 19 décembre 2001, les associations de parents d'élèves et les associations concernées par la lutte contre le sida pour lancer une réflexion en vue d'améliorer les actions de prévention contre le VIH dans les établissements scolaires. Cette consultation, qui s'inscrit dans le plan triennal de lutte contre le sida 2002-2004, a débouché sur de nouvelles mesures visant à améliorer la

pédagogie de prévention et à renforcer l'éducation affective et sexuelle en milieu scolaire :

- Généralisation de l'éducation à la sexualité à l'école, au collège et au lycée conformément aux dispositions de la loi n° 2001-588 du 4 juillet 2001.
- Élaboration d'un texte de cadrage général définissant les fondements, les principes et l'éthique de l'éducation à la sexualité à l'école.
- Élaboration d'annexes sur la mise en œuvre et la progression pédagogique adaptées pour les premier et second degrés.

Le dossier de presse est consultable sur:

[www.education.gouv.fr/discours/2001/sida/dsida.htm](http://www.education.gouv.fr/discours/2001/sida/dsida.htm)



## ● Le plan d'action pour les enfants atteints d'un trouble spécifique du langage oral ou écrit

Dépister le plus tôt possible, les jeunes enfants atteints de dysphasies ou de dyslexies. Et les prendre en charge de manière plus efficace et durable, en les maintenant - autant que possible - dans le milieu scolaire ordinaire. Tel est l'objet du "Plan d'action pour les enfants atteints d'un trouble spécifique du langage oral ou écrit", publié au B.O. n° 6 du 7 février 2002.

### **Repérer, dépister, diagnostiquer**

**Pour faciliter, dès l'école primaire, le repérage** des troubles et la prise en charge des élèves, les objectifs d'apprentissage du langage seront clarifiés dans les nouveaux programmes et des recommandations relatives à la différenciation pédagogique et à l'évaluation des compétences des élèves seront incluses dans les documents d'accompagnement.

**Le dépistage** proprement dit commence dès le bilan de santé de 3-4 ans effectué par le médecin de protection maternelle et infantile. Les enseignants de maternelle et les parents qui auraient repéré des signes d'alerte peuvent en informer

ce médecin. Un second dépistage, organisé par le médecin de l'éducation nationale au cours de la visite médicale obligatoire pour les 5-6 ans, permettra également d'explorer les capacités langagières des enfants.

Les **nouveaux outils d'évaluation** pour le langage oral et pour l'entrée dans le langage écrit (grande section de maternelle et CP) qui commencent à être diffusés auprès des maîtres, ainsi que les protocoles nationaux d'évaluation en CE2 et en 6<sup>e</sup>, ont été revus pour permettre une analyse plus fine des difficultés rencontrées par les élèves.

### **Assurer la continuité des parcours**

**Dans une majorité de cas, l'existence de troubles du langage est compatible avec une scolarité dans une classe ordinaire** moyennant une information satisfaisante des enseignants. Ils doivent en effet mieux appréhender l'impact de ces troubles sur les différentes situations d'apprentissage et en tenir compte lors des évaluations.

**Cette scolarisation en classe ordinaire avec des stratégies pédagogiques diversifiées** doit être conjuguée avec des interventions des membres des réseaux d'aides spécialisées et un suivi par les médecins de l'éducation nationale en lien avec des dispositifs d'accompagnement médico-social ou des professionnels libéraux. Ces projets individualisés, établis en primaire, doivent trouver un prolongement en collège et en lycée.

**Le recours en primaire à des classes d'intégration scolaire (CLIS)** dans une école ordinaire ou dans des unités pédagogiques d'intégration (UPI) en collège, ne doit concerner que les élèves dont le niveau de difficulté oblige à une plus grande adaptation.

**L'inscription dans un établissement spécialisé**, pour

### **Les objectifs du plan d'action**

- Mieux connaître et comprendre les troubles spécifiques du langage oral ou écrit afin de mieux repérer les enfants présentant des signes d'alerte.
- Assurer la continuité des parcours scolaires en privilégiant une scolarité au plus proche du milieu ordinaire.
- Organiser les réponses en mobilisant les ressources, en formant les personnels et en encourageant les études et les recherches.

une durée limitée, doit être réservée aux enfants atteints de troubles graves nécessitant une prise en charge globale dans un milieu spécialisé.

**Toute orientation vers un dispositif collectif d'intégration** est soumise à la décision de la commission de l'éducation spéciale compétente. Les consignes pour l'utilisation du guide barème pour l'évaluation des déficiences et des incapacités vont être actualisées.

Tout au long de la scolarité, pour les élèves porteurs de troubles spécifiques du langage, les conditions (temps, supports) et les critères d'évaluation font l'objet d'une attention particulière pour tenir compte de l'impact des troubles sur la qualité de l'expression. Les conditions de passation des examens sont en cours d'aménagement.

## Organiser les réponses

**Une mobilisation cohérente des ressources locales, départementales ou régionales** de l'éducation nationale, des services sociaux et de santé permettra de mieux prendre en compte les besoins des élèves présentant des troubles spécifiques du langage.

**Les groupes de coordination départementaux Handiscol** sont chargés d'analyser les besoins et d'élaborer, le cas échéant, des propositions.

Par ailleurs, le **Haut comité médical de la sécurité sociale** a été saisi d'une demande de reconnaissance des troubles sévères du langage comme affections de longue durée.

**Quant aux études et recherches, elles sont encouragées** tant en ce qui concerne la connaissance des troubles spécifiques du langage et l'évaluation des pratiques de soins que la qualité des tests de repérage et des stratégies pédagogiques.

## Des actions de formation et d'information

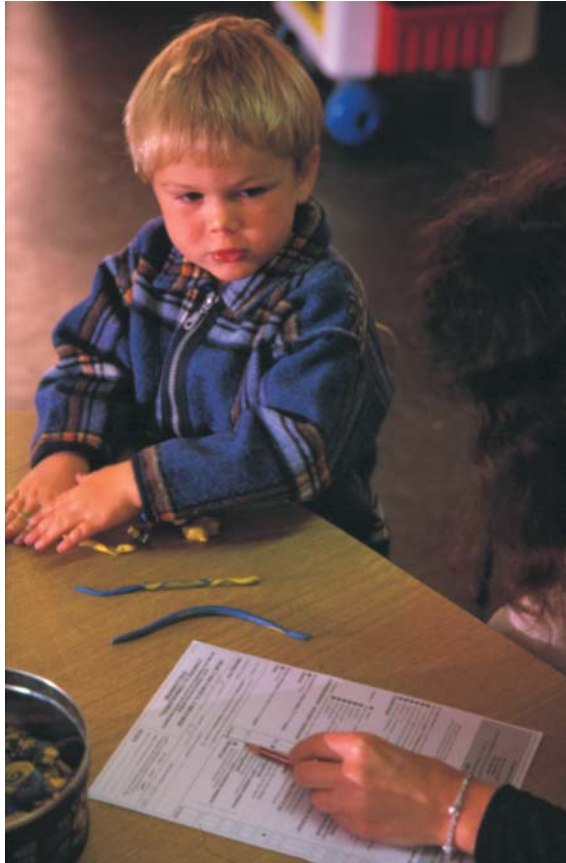
• **La formation initiale et continue des enseignants des 1<sup>er</sup> et 2<sup>nd</sup> degrés** comprendra désormais une information sur le repérage des signes d'alerte, sur les prises en charge spécialisées et une formation aux réponses pédagogiques diversifiées.

• **Les formations, initiale et continue, des enseignants spécialisés** (options E, F et G), des psychologues scolaires, des orthophonistes, des médecins et des psychomotriciens sont aussi concernées par cette mise à jour.

• **Les groupes de recherche universitaire** déjà engagés dans ces problématiques aideront à constituer les viviers de formateurs indispensables tant pour l'enseignement que pour la santé.

• **Le Comité français d'éducation pour la santé** est chargé d'élaborer, en lien étroit avec les associations, un plan de communication vis-à-vis du public et des professionnels éducatifs, sanitaires et sociaux.

Les troubles spécifiques du langage oral et écrit se situent dans l'ensemble plus vaste des troubles spécifiques des apprentissages qui comportent les troubles de fonctions logico-mathématiques, les troubles de l'acquisition de la coordination et les troubles attentionnels. On estime à environ 4 à 6 % les enfants d'une classe d'âge concernés par ces troubles dont moins de 10% présentent une déficience sévère.



M.W. Suits/ONDATAXIS

### Un premier outil pédagogique pour la langue des signes

À partir de mars 2002, **1 000 élèves déficients sensoriels**, de la maternelle au lycée, vont expérimenter le premier référentiel de compétences en langues des signes française (LSF).

L'adoption de cet outil débouchera sur une inscription de la LSF au brevet d'études fondamentales et au baccalauréat. À plus long terme, il permettra de créer des diplômes spécifiques ou des attestations de compétences.

Cet outil, validé par la Commission européenne a été **élaboré à partir du Cadre européen commun de référence pour les langues vivantes adopté par 47 pays membres.**

**Toutefois, le référentiel de la LSF a rendu indispensable un certain nombre d'ajustements liés aux caractéristiques originales de cette langue :**

- La LSF est une langue visuelle, et non vocale ; elle appelle donc un travail particulier sur tout le vocabulaire lié à l'émission de la voix et impose de transposer les éléments du lexique dans le domaine visuel.
- La LSF n'ayant pas actuellement d'écriture conduit à transposer toutes les compétences relevant du domaine de l'écrit dans une problématique différente qui est celle de la trace et de l'enregistrement.

Informations complémentaires concernant le référentiel et le Cadre européen commun de référence pour les langues sur [www.education.gouv.fr/presse/2002/signedp.htm](http://www.education.gouv.fr/presse/2002/signedp.htm)

## Se former tout au long de la vie

### ● Les Greta : l'éducation et la formation tout au long de la vie

Les groupements d'établissements (Greta) qui rassemblent les collèges, lycées et lycées professionnels, accueillent chaque année plus d'un **demi-million de stagiaires, salariés et demandeurs d'emploi** aussi bien pour des formations d'adaptation que de qualification. La capacité des Greta à répondre aux évolutions technologiques et économiques, leur potentiel d'innovation se sont manifestés sous différents axes.

Leur activité progresse régulièrement (2,6 milliards de francs en 1999, soit une hausse de 2,2 %), témoignage de la confiance qu'accordent à l'éducation

nationale les grands acheteurs de formation continue : entreprises privées et publiques pour leurs salariés, conseils régionaux, ANPE et directions régionales du travail pour les demandeurs d'emplois.

**La dimension européenne de l'activité des Greta** s'est traduite par l'implication de nombre d'entre eux dans des projets européens à dimension locale ou académique, mais aussi nationale en partenariat avec des entreprises françaises et des organismes de formation des différents pays de l'Union européenne : programmes SOCRATES et LEONARDO, programmes d'intérêt communautaire ADAPT et DYNAMO.



Claude Delhayre

## Deux innovations dont les effets se feront sentir en 2002

- **Une norme unique qualité** pour les Greta destinée à simplifier et harmoniser le dispositif en interne et améliorer sa lisibilité à l'extérieur est désormais mise en place. Elle vise à développer au sein des Greta le service de formation sur mesure en réponse aux besoins des individus et des organisations. Elle garantit une qualité de l'offre publique de formation des Greta à travers la mise en place d'une organisation performante en matière de qualité du service rendu et la construction d'une offre de formation adaptée au contexte socio-économique local (étude du marché de l'emploi, procédures pour la conception de formations répondant aux besoins de ce marché).

- Le **brevet informatique et internet formation continue Greta**, dont la définition a été publiée au B.O. de l'éducation nationale du 30 août 2001, s'inscrit dans la démarche de généralisation de l'utilisation des technologies de l'information et de la communication. Il permet aux adultes et stagiaires de la formation professionnelle de faire une utilisation autonome et raisonnée des TIC, de posséder les éléments de la culture informatique, de percevoir les possibilités et les limites des traitements informatisés, de faire preuve d'esprit critique face aux résultats de ces traitements et d'identifier les contraintes juridiques et sociales dans lesquelles s'inscrivent ces utilisations. Le B2i FC-Greta est délivré à l'issue d'une formation spécifique ou d'une formation professionnelle ou générale intégrant les technologies de l'information et de la communication.

Les personnels non titulaires de la formation continue des adultes bénéficient des dispositions de la loi Sapin sur la résorption de l'emploi précaire. Les concours réservés organisés pour les contractuels enseignants ont fait l'objet, dès la première session de juin 2001, de nombreuses inscriptions des candidats remplissant les conditions requises et notamment d'ancienneté, témoignant de leur intérêt à intégrer les corps d'enseignants.

## Renforcer le rôle des recteurs dans l'éducation et la formation tout au long de la vie

La publication du décret n° 2001-757 du 28 août 2001 relatif au **groupement d'intérêt public (GIP)** pris en application de l'article L. 423-1 du Code de l'éducation renforce la capacité d'intervention des recteurs, dans le champ de la formation continue, de la formation et de l'insertion professionnelles en partenariat avec des représentants du monde économique et social.

Les recteurs se voient ainsi dotés de moyens juridiques pour **conduire une politique de partenariat avec les différents acteurs régionaux** (collectivités



Philippe Blanchot

locales, services déconcentrés de l'État, grandes entreprises et organismes collecteurs des contributions dues par les entreprises au titre de la formation professionnelle continue). Compte tenu des implications financières générées par les relations avec les partenaires économiques régionaux, le GIP constitué entre l'État et des personnes morales de droit public ou de droit privé, intitulé groupement d'intérêt public Formation Continue et Insertion Professionnelle (GIP-FCIP), apporte une réponse adaptée et offre la transpa-

rence sur les moyens en provenance d'acteurs publics et privés.

Outre le développement du partenariat, le GIP-FCIP a également vocation à être **un outil de gestion** pour des activités développées jusqu'à présent par les centres académiques de formation continue et les dispositifs académiques de validation des acquis. Il se verra confier dans le cadre de la programmation des fonds structurels, l'impulsion et l'animation des projets retenus.

## De la validation des acquis professionnels à la validation des acquis de l'expérience

Par la validation des acquis professionnels, l'éducation nationale affirme, dès 1992, que l'activité de travail produit des compétences et des connaissances qui peuvent être acquises en dehors de tout système formel de formation.

La validation des acquis professionnels permet à toute personne de demander la validation de son expérience professionnelle et **d'être ainsi dispensée d'une partie des épreuves ou des unités d'un des quelque 700 diplômes technologiques ou professionnels**. La seule condition requise est d'avoir exercé une activité, salariée ou non, d'une durée de **cinq ans** et en rapport avec la finalité du diplôme visé.

**La validation des acquis professionnels** figure à l'article L 335-5 du Code de l'éducation. Elle est applicable pour les diplômes délivrés par ou au nom des ministères de l'éducation nationale, de l'agriculture, de la jeunesse et des sports. Des dispositions propres à l'enseignement supérieur sont par ailleurs fixées par des décrets de 1985.

### Cinq principes fondamentaux

- La démarche du candidat est individuelle ;
- La démarche est indépendante de la formation, même si elle peut la précéder ;
- La procédure est fondée sur la description par le candidat de ses activités professionnelles passées ou présentes, en rapport avec le diplôme postulé ;
- Le jury procède par déduction des compétences ;
- La démarche associe étroitement les professionnels.

### Un effort accru pour des services de qualité

Toutes les académies ont mis en place, dès 1994, avec l'aide du ministère, des dispositifs académiques de validation des acquis (DAVA) afin d'assurer **l'accueil, l'information et l'accompagnement** des personnes dans leur démarche de validation.

Les DAVA ont bénéficié de **moyens supplémentaires** en 2000-2001 (+ 1,3 million d'euros) afin d'améliorer la qualité des services qu'ils proposent aux usagers. Cet effort sera poursuivi en 2002, l'objectif étant de rendre les dispositifs encore plus performants dans leur réponse à la demande des candidats. Dans ce sens, un appel à projets a été lancé vers les académies. La validation des acquis est inscrite dans le Plan national d'action pour l'emploi, et bénéficie du soutien financier du Fonds social européen.

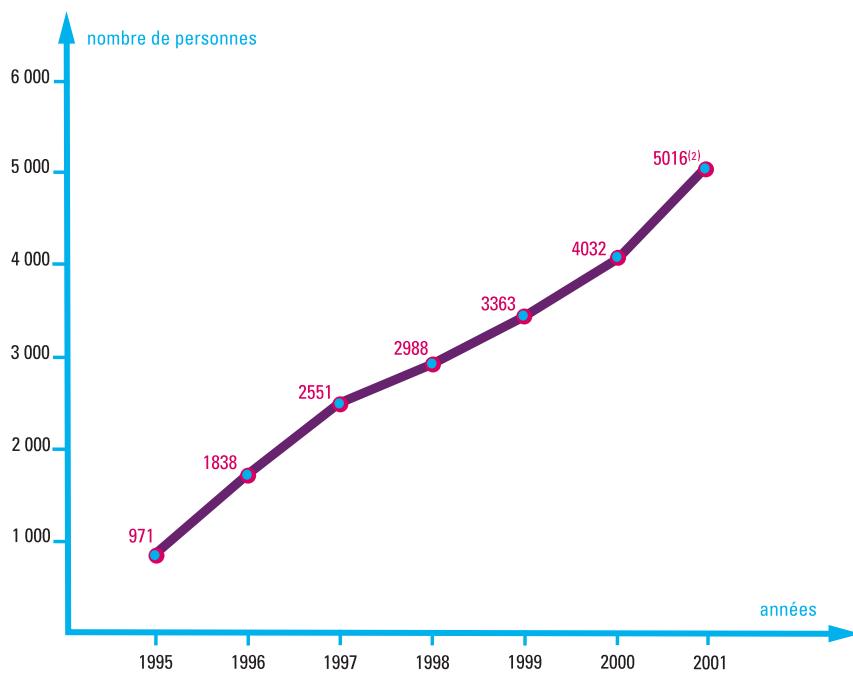
### La validation des acquis de l'expérience

Plusieurs articles de la loi de modernisation sociale votée le 19 décembre 2001 et promulguée le 17 janvier 2002, portent sur la validation des acquis de l'expérience (VAE) qui est désormais inscrite dans le Code du travail.

Ils reprennent les principes fondamentaux de l'article L 335-5 du Code de l'éducation mais en modifient très sensiblement certains aspects :

- **Tous les diplômes, titres ou certificats inscrits dans le répertoire national des certifications professionnelles** sont accessibles par la VAE ;
- Un diplôme peut être obtenu par la **seule validation** des acquis de l'expérience ;
- Le jury détermine les **épreuves complémentaires** auxquelles le candidat devra se soumettre ;
- La durée d'activité exigible pour prétendre à la validation des acquis de l'expérience passe de cinq à **trois ans** ;

# Une École impliquée dans son environnement



Évolution des effectifs : nombre de personnes ayant obtenu une validation de leurs acquis professionnels, tous niveaux et spécialités confondus<sup>(1)</sup>

<sup>(1)</sup> hors diplômes de l'enseignement supérieur

<sup>(2)</sup> données provisoires

- La possibilité de faire reconnaître des compétences professionnelles acquises dans des **activités sociales ou bénévoles** est ouverte.

Forte de l'expérience acquise depuis bientôt 10 ans, l'éducation nationale s'est engagée dans la mise en œuvre de la VAE.

La décision a été prise de **créer un Centre national de ressources sur la VAE** qui devrait démarrer ses activités en mars 2002.

Afin de développer la validation des acquis de l'expérience, **des conventions et accords de partenariat ont été récemment conclus** avec de grandes entreprises, des administrations, des fonds d'assurance formation, des fédérations professionnelles. Par ailleurs, **des expérimentations** sont conduites en partenariat avec des branches professionnelles (Fédération du commerce et de la distribution, Union des industries textiles...).



### **La valorisation des acquis de l'expérience à l'étranger pour les personnels de l'éducation nationale ou de la recherche**

**Le ministère de l'éducation nationale va assurer la présélection de ses fonctionnaires candidats à un poste offert par le ministère des affaires étrangères dans le réseau culturel ou dans le cadre de l'assistance technique.** Il apportera également un appui à ses fonctionnaires lorsque leur temps de détachement/expatriation parviendra à son terme. Cette double mission, présélection et réintégration, a été confiée, au sein du ministère, à la délégation aux relations internationales et à la coopération (DRIC). Les agents affectés sur des postes du réseau culturel ou d'assistant technique sont confrontés à de véritables changements de métiers supposant une réelle mobilité professionnelle.

Tout au long de la période d'expatriation, ils acquièrent **de réels savoir-faire en matière d'administration, de conduite et suivi de projet, de communication interculturelle, et de négociations dans un cadre bi ou multilatéral.**

Dans le même temps, ils s'éloignent d'une activité exclusivement pédagogique et ne peuvent suivre l'évolution de certains contenus disciplinaires. Ceci est manifeste pour les enseignants intervenant à des niveaux assez élevés du cursus scolaire, notamment les chercheurs et enseignants-chercheurs dans les disciplines scientifiques.

La délégation aux relations internationales et à la coopération a proposé de s'appuyer sur les possibilités offertes par la législation de notre pays pour **valider les compétences acquises par les fonctionnaires de l'éducation ayant exercé un autre métier à l'étranger.** Un projet innovant a été élaboré en ce sens associant le ministère de l'éducation nationale, le ministère des affaires étrangères et l'université Paris III.

Son objectif : **proposer aux personnels concernés, une démarche de validation diplômante des compétences acquises au cours de leurs missions afin de réussir leur réintégration dans leur corps d'origine et/ou leur nouvelle affectation lors de leur retour en France.** La validation souhaitée se concrétise par l'obtention d'un diplôme qui se situe plutôt au niveau DESS, mastère ou maîtrise.

Le projet est cofinancé par le ministère de l'éducation nationale et par le ministère des affaires étrangères et bénéficie d'un soutien du Fonds social européen (FSE).

Il s'est concrétisé, le 6 février 2002, par **la signature d'un protocole d'accord** entre les ministères de l'éducation nationale, des affaires étrangères et l'université Paris III. Les premières candidatures sont en cours d'enregistrement. L'université Paris III sera, en liaison avec la DRIC, la plate-forme d'accueil des candidats à une validation.

La délégation aux relations internationales et à la coopération (DRIC) traite chaque année plus de 5000 candidatures à un poste à l'étranger et reçoit plus de cent candidats à une réintégration.

## ● La formation continue universitaire et la validation des acquis : les moyens d'une ouverture sociale de l'enseignement supérieur

Aujourd'hui l'université reçoit dans ses murs un public de plus en plus diversifié. Environ 30 % des étudiants inscrits à l'université ne présentent plus le profil traditionnel linéaire de l'étudiant issu du bac. En effet, la vie professionnelle n'est plus caractérisée par un emploi stable à vie et la mobilité professionnelle devient la règle. Dans ce contexte, le retour à l'université fait partie intégrante de la carrière.

**La formation tout au long de la vie est une réalité sociale que l'université se doit de prendre en compte.**

À cet effet, le ministère a mis en place différents outils pour développer la formation continue au sein de l'université.

### **La politique contractuelle et la formation continue**

Un axe fort de la politique contractuelle quadriennale des universités porte sur **les actions favorisant l'intégration de la formation continue au cœur des préoccupations de l'université**. Près de 25 MF par an sont dévolus à la consolidation des actions en faveur des publics en reprise d'études.

En outre, pour appuyer cette politique, un vaste appel à projets "Formation continue universitaire" a été lancé : sur 3 ans, 1998, 1999 et 2000, près de 40 établissements d'enseignement supérieur ont formulé des projets pour apporter des réponses au défi de la formation tout au long de la vie. Le ministère a attribué au cours de ces 3 années 21 MF et a octroyé 153 postes d'enseignants.

Par ailleurs, un colloque intitulé "La formation tout au long de la vie : changement de culture, la réponse des universités" est prévu les 7 et 8 mars 2002. Son objectif : contribuer à la diffusion des innovations, soutenir et démultiplier la dynamique enclenchée tant en formation continue qu'en formation initiale.

### **La loi de modernisation sociale**

**La loi de modernisation sociale élargit les possibilités de validation diplômante des acquis de l'expérience dans l'enseignement supérieur.** Articulée avec la politique

nationale visant à organiser sous forme de "crédits européens" les formations supérieures, elle permettra à l'enseignement supérieur d'accueillir de façon simple et souple aussi bien les jeunes que les adultes pour des parcours de formation diversifiés et diplômants répondant ainsi à la diversité de leurs attentes et de leurs projets.

**Trois décrets sont en préparation** : l'un, de portée générale, pris en application de l'article 134 relatif à la validation des acquis de l'expérience pour la délivrance d'une certification professionnelle, concerne le BTS ; le second, pris en application de l'article 137, porte sur la validation des acquis de l'expérience dans l'enseignement supérieur ; le troisième porte sur la validation d'études supérieures accomplies en France ou à l'étranger.

### **Le dispositif de validation diplômante des acquis professionnels et de l'expérience**

En 2000, le ministère, avec le soutien du Fonds social européen, a lancé une opération importante auprès de quatorze universités pour **développer et renforcer les dispositifs universitaires de validation diplômante des acquis**.

Les établissements concernés ont engagé une série d'actions en vue de se doter de moyens et d'outils nécessaires pour offrir à toute personne désirant faire reconnaître et valider des acquis d'une vie professionnelle riche, un service de qualité en termes d'accueil et d'accompagnement dans la démarche. Résultats : une meilleure information du public ; une augmentation de dossiers traités et en conséquence, une augmentation des validations ; un accroissement du nombre de diplômes accessibles après validation, transformés en systèmes modulaires permettant ainsi la construction de parcours individualisés ; la mise en ligne de dossiers pour faciliter l'accès à la validation malgré l'éloignement et l'isolement ; le développement de l'enseignement à distance.

**Le ministère poursuit et amplifie cette action, notamment dans la perspective de l'application des principes de la loi de modernisation sociale.**

Un nouvel appel à projets a été lancé pour l'année 2002 : une trentaine d'universités et des écoles d'ingénieurs ont répondu, manifestant leur volonté de s'associer, de poursuivre l'action engagée l'année dernière et de répondre ainsi à une demande sociale légitime. Une vingtaine d'établissements sont concernés cette année. L'extension se poursuivra en 2003.

ministère de l'Éducation nationale  
direction de l'enseignement supérieur  
[des]  
Mission à l'emploi

la Validation  
des acquis professionnels

**pour l'accès aux diplômes et titres de l'enseignement supérieur**

S'adresse à tous ceux qui souhaitent compléter leur formation ou obtenir un diplôme dans un objectif professionnel ou personnel.

L'université peut reconnaître et valider les compétences acquises dans la vie professionnelle pour faciliter l'accès aux diplômes.

## Répondre à l'actualité et à l'urgence

### Les lycéens ambassadeurs de l'euro

Touche finale de la participation de l'éducation nationale à l'effort commun pour faciliter l'adaptation à la nouvelle monnaie européenne, **les lycéens sont invités à poursuivre leurs initiatives visant à aider leurs proches et leur entourage immédiat.**

Après une longue période transitoire, l'euro est désormais en circulation dans 12 pays de l'Union européenne. Pour le moment, cette opération d'envergure se passe bien et les inévitables difficultés liées à cette transition sont surmontées. Il faut toutefois tenir compte de celles et de ceux pour qui le temps d'adaptation sera un peu plus long et envers lesquels la collectivité a un devoir de solidarité. C'est le cas, notamment, des personnes âgées.

Dans cette perspective, le ministre a souhaité en s'adressant aux recteurs lors de la semaine de l'euro en octobre 2001, que les lycéens puissent être les "ambassadeurs de l'euro" pour aider leurs familles et tous ceux qui rencontreront des difficultés d'adaptation.



#### Une aide concrète et de proximité

Les lycéens ont pu bénéficier de différentes actions de sensibilisation, sont ouverts à l'actualité et ont de nombreux moyens d'accéder à l'information. En outre, ils possèdent des capacités d'adaptation liées à leur âge. L'euro est pour eux un moyen de rendre à la collectivité une partie de ce qu'elle a investi pour leur formation en étant à leur tour des formateurs pour leur entourage. Il ne s'agit pas de les impliquer dans des opérations ambitieuses mais de les encourager à aider concrètement leurs proches, en montrant à ces derniers que leurs appréhensions éventuelles peuvent être facilement surmontées.

#### Des initiatives pour relayer l'information

Cette communication de proximité est un complément indispensable à l'action des médias. Les actions de sensibilisation et d'information qui ont été entreprises lors de la semaine de l'euro ont préparé le terrain auprès de ces jeunes. Les lycéens ont la possibilité de relayer les informations de toute nature dans une relation directe avec leur entourage.

Il conviendra donc d'engager les enseignants et tous les membres de la communauté éducative à avoir une écoute particulière à l'égard des élèves qui seraient porteurs des interrogations de leur entourage en les aidant à y répondre. Toute initiative de l'établissement ou des institutions représentatives des lycéens sera évidemment la bienvenue. Les lycées qui prendraient des initiatives de cette sorte sont invités à les faire connaître aux responsables du site de la vie lycéenne [www.vie-lyceenne.education.fr](http://www.vie-lyceenne.education.fr). Elles permettront d'encourager d'autres initiatives.

Instructions pédagogiques pour le passage à l'euro consultables sur

[www.education.gouv.fr/bo/2001/34/default.htm](http://www.education.gouv.fr/bo/2001/34/default.htm)



École Michelet - Lille

### La semaine de l'euro, un temps fort de la communication sur la nouvelle monnaie

**Du 22 au 27 octobre 2001, des actions sur le thème de l'euro ont été organisées dans les établissements scolaires, de la maternelle au lycée.** Objectifs : mieux connaître la nouvelle monnaie et sensibiliser aux enjeux de cette transition historique. Il s'agissait également de rendre les jeunes acteurs du passage à l'euro, au service de tous et notamment de ceux qui pourraient éprouver des difficultés.

L'ensemble de la communauté éducative, **enseignants et non enseignants** s'est mobilisé dans le cadre de projets pédagogiques et éducatifs : réunions d'information pour le personnel, expositions réalisées par les élèves ou proposées par des partenaires extérieurs ou des parents d'élèves, initiation pratique des élèves, présentations au centre de documentation et d'information sur le thème de l'euro, ou encore, réédition d'actions déjà entreprises avec succès...

Cette semaine a été l'occasion d'**accueillir à l'école des publics variés**, notamment les parents d'élèves, mais aussi d'impliquer des personnels des services de l'État, d'associations ou d'entreprises.

Les élèves ont en outre bénéficié d'**une à deux heures d'information** sur la nouvelle monnaie et l'Europe.

Pour plus d'informations :

[www.eduscol.education.fr/D0075/accueil.htm](http://www.eduscol.education.fr/D0075/accueil.htm)

[www.euro.gouv.fr](http://www.euro.gouv.fr)

[www.info-europe.fr](http://www.info-europe.fr)

[www.cndp.fr](http://www.cndp.fr)

[www.conso.net](http://www.conso.net)

## La mobilisation de l'académie de Toulouse face aux conséquences de l'explosion du 21 septembre 2001

L'explosion de l'usine chimique AZF, le 21 septembre 2001, à Toulouse, a eu de lourdes conséquences humaines : dans les établissements touchés, de nombreux élèves et membres du personnel ont été plus ou moins gravement blessés ou choqués. Au lycée Galliéni, un élève est décédé. Des dégâts considérables ont été relevés dans 79 écoles, 20 collèges, 11 lycées, auxquels il faut ajouter 4 établissements d'enseignement supérieur, 3 cités universitaires et un bâtiment du rectorat. Dans certains cas, les dommages sont irrémediables.

Dans ces circonstances tragiques, le service public de l'éducation nationale, avec le concours du conseil régional Midi-Pyrénées, du conseil général de la Haute-Garonne et de la mairie de Toulouse, a montré sa capacité de réaction et d'adaptation. **Toutes les mesures ont été prises afin que chacun puisse surmonter le drame vécu et retrouver un cadre de vie et d'activités proche de celui qui lui était familier.**

### Les trois priorités de l'académie de Toulouse

- Apporter un soutien psychologique et social aux élèves, aux étudiants et aux personnels ;
- Faire en sorte que les élèves, les étudiants et les personnels soient accueillis dans les meilleurs délais et dans des conditions de sécurité optimales ;
- Faciliter la tâche des membres de la communauté éducative lors de la reprise de contact avec les élèves.

### Le soutien psychologique et social

Dès le 24 septembre, **huit lieux d'accueil** ont été mis à la disposition des élèves, un site étant ouvert spécifiquement pour les personnels et un autre pour les étudiants. **Une aide d'urgence** a été attribuée aux personnels dont les habitations ont été sinistrées. **Des aides complémentaires et des prêts sans intérêt** ont été accordés selon la situation des personnes. Les fonds sociaux destinés aux élèves ont bénéficié d'une dotation exceptionnelle de l'État d'un montant de 10 millions de francs soit environ 1,52 million d'euros et de 4 millions de francs soit environ 610 000 euros pour l'aide sociale aux personnels.

**Un accompagnement thérapeutique** est maintenu en direction des élèves.

### L'accueil dans l'urgence

• Grâce à l'intervention immédiate des collectivités territoriales, **15 collèges, 8 lycées et près de 50 écoles** avaient rouvert leurs portes début octobre. **L'accueil de la quasi totalité** des élèves des 30 écoles, 5 collèges et 3 lycées nécessitant des travaux plus importants ou une reconstruction a néanmoins pu être assuré grâce à la mise en place de solutions temporaires (établissements d'accueil, lieux publics, locaux préfabriqués, séjours éducatifs, stages en entreprise).

• Dans l'attente de la reconstruction des **2 lycées professionnels entièrement détruits**, des modalités d'accueil durables sur les sites d'autres établissements situés à proximité ont été mises en place. L'unité du lycée Galliéni a ainsi été maintenue sur le site du lycée Roland Garros grâce à des locaux préfabriqués et les élèves du lycée Françoise ont été répartis sur 3 établissements par pôle de formation.



Académie de Toulouse

- **150 personnes du rectorat**, dont le bâtiment "point R" a été détruit, ont été relogées à compter du 5 novembre dans de nouveaux locaux, à Toulouse-Montaudran.
- **Les 26 000 étudiants de l'université du Mirail** ont repris les cours le 19 novembre malgré les importants dommages subis.
- Les élèves de l'École nationale supérieure des ingé-

nieurs en arts chimiques et technologiques qui a été entièrement détruite et de l'IUT de génie chimique ont rapidement repris les cours grâce à une forte mobilisation des établissements d'enseignement supérieur.

- Toutes mesures ont également été prises pour redonner pleine capacité d'accueil aux logements étudiants et aux restaurants universitaires. Des aides d'urgence ont été accordées par l'État et la Région aux étudiants qui ont subi des surcoûts de loyer.

## L'accompagnement des enseignants

- S'agissant des écoles qui ont dû être délocalisées, **45 enseignants supplémentaires** ont été mis à disposition pour apporter toute l'aide souhaitable.
- Les enseignants des établissements du second degré ont bénéficié **d'une aide pédagogique différenciée par discipline** apportée par les corps d'inspection.
- À l'université du Mirail, les enseignements ont repris mi-novembre et des mesures ont été prises afin **d'assurer les volumes horaires indispensables**

**à la validité nationale des diplômes.** La reconstruction de l'École nationale supérieure des ingénieurs en arts chimiques et technologiques est d'ores et déjà prévue sur un autre site. L'IUT de génie chimique de l'université Paul-Sabatier sera également reconstruit.

Par ailleurs, des dispositions ont été prises pour que les élèves dont l'année scolaire s'est trouvée perturbée bénéficient d'une réelle **égalité des chances devant les examens nationaux et académiques.**

## 99,09 millions d'euros soit 650 millions de francs d'aide de l'État

L'aide financière de l'État a été répartie de la manière suivante :

- **10 millions de francs, soit environ 1,52 millions d'euros** de fonds sociaux destinés aux élèves ;
- **4 millions de francs, soit environ 610 000 euros** pour l'aide sociale aux personnels ;
- **3 millions de francs, soit environ 460 000 euros** de crédits pédagogiques ;
- **2 millions de francs, soit environ 300 000 euros** pour la formation continue ;
- **600 millions de francs, soit environ 91,47 millions d'euros** pour l'enseignement supérieur dont 300 millions de francs, soit environ 45,73 millions d'euros pour la reconstruction de l'école de chimie de l'Institut national polytechnique de Toulouse et de l'IUT Paul-Sabatier, 150 millions de francs soit environ 22,87 millions d'euros pour l'accélération du contrat de plan État-région en faveur de l'université Toulouse-le-Mirail, et **150 millions de francs soit environ 22,87 millions d'euros** au moins pour les travaux d'urgence des universités et du rectorat, ainsi que **30 millions de francs, soit environ 4,57 millions d'euros** destinés au remplacement des équipements de recherche et matériels scientifiques ;
- **5 millions de francs, soit environ 760 000 euros** de crédits de remplacement des personnels ATOSS.

Informations complémentaires sur le site de l'académie de Toulouse :  
[www.ac-toulouse.fr](http://www.ac-toulouse.fr)



## ● L'Afghanistan

En décembre 2001, le ministre a confié à Martine Storti, inspectrice générale de l'éducation nationale, la tâche d'initier et de coordonner l'aide apportée par le ministère de l'éducation nationale aux projets éducatifs et de scolarisation des élèves afghans. La priorité étant de soutenir les besoins de reconstruction et d'équipements, la création de nouveaux établissements pour les jeunes filles, la réouverture des lycées internationaux de Kaboul.

Dans ce cadre, elle s'est rendue **en Afghanistan, avec un représentant de la délégation au relations internationale du ministère, du 8 au 25 janvier 2002** (Kaboul, plaine de Samali, vallée du Pansjhir, Mazâr-i-Charif). Objectif : réaliser un état des lieux des besoins d'aide en matière de redémarrage du système éducatif (action qui ira au-delà de la seule réouverture des lycées afghano-français de Kaboul) et identifier les possibilités d'y répondre en termes d'expertise française.

### Un système dégradé au plan humain et matériel

Dans son rapport, Martine Storti signale que **80 % des établissements scolaires sont complètement détruits** et que les 20 % restants sont dans un état de délabrement extrême. En outre, **le corps enseignant, comme la population dans son ensemble, a été sérieusement touché** (morts, exil dans les pays limitrophes ou en Occident, déplacement au sein du territoire afghan). Il est difficile de chiffrer le nombre d'enseignants présents en Afghanistan, toutefois, l'Unicef estime, sur la base d'une enquête effectuée en 2000, que 21 000 enseignants travaillaient dans les écoles publiques avant le régime des Taliban : 60 % au moins du corps enseignant était féminin, proportion qui s'élevait à 80 % pour le primaire. Les professeurs femmes ne sont

plus payées depuis cinq ans et les hommes depuis six mois à un an.

Quant aux **structures administratives**, elles restent à reconstruire. Le gouvernement provisoire comprend un ministre de l'éducation, Rasul Amin, et un ministre de l'enseignement supérieur, Sharif Favez, mais ils ne disposent ni d'équipes constituées, ni de structures administratives dignes de ce nom, ni de moyens de fonctionnement. Elle cite le propos du ministre de l'éducation qui dit "être à la tête d'un empire sans troupe et sans argent".

Martine Storti explique que depuis la chute des Taliban, **des sessions de rattrapage sont organisées** dans des locaux glaciaux et humides et dans des conditions d'inconfort total. Elle note "l'appétit d'éducation" des filles, exclues des écoles depuis cinq ans.

### Le système éducatif afghan

Le cursus scolaire se déroule sur 12 années (6 ans pour le primaire et 6 ans pour le secondaire).

On distingue les lycées qui comprennent les 12 années d'enseignement, des écoles qui proposent un cursus en 6 ans (primaire) ou en 9 ans (primaire plus collège). L'enseignement professionnel, qui doit lui aussi être reconstruit, comprend des écoles techniques (mécanique, télécommunications, agriculture, électricité...).

# Une École impliquée dans son environnement



Denis Ballini - MEN

L'Unicef, qui estime à **4 millions** les enfants en âge d'aller à l'école primaire, se donne pour objectif de scolariser 1,5 million d'entre eux pour la rentrée scolaire du 22 mars 2002.

### Les interventions éducatives françaises

- La réouverture des **deux lycées franco-afghans de Kaboul**, Esteqlal pour les garçons et Malalai pour les filles, est pilotée par le ministère des affaires étrangères avec comme opérateur l'agence pour l'enseignement français à l'étranger (AEFE). Le ministère de l'éducation nationale assurera le paiement des salaires de 8 assistants techniques (6 enseignants et 2 chefs d'établissement), pour une durée de trois ans.

- En outre, Martine Storti présente dans son rapport une série de projets qui pourraient recevoir l'appui du ministère ou des collectivités territoriales, notamment à Kaboul, à Charikar, dans la vallée du Pansjhir, dans la plaine de Shamali, à Mazâr-i-Charif, ou à Pul-i-Khumri. Les deux objectifs visés étant la **rescolarisation des filles et l'éducation de base pour tous**.

- Autre chantier important : **la formation des enseignants** avec la création d'une "université de formation des enseignants" qui serait basée à Kaboul avec des antennes dans différentes villes afghanes. La France pourrait aider à la mise en œuvre de ce projet et proposer des sessions de formation d'enseignants en partenariat avec les IUFM, des formateurs de formateurs, des enseignants franco-afghans...

### Des actions d'aide à la reconstruction d'un système éducatif en situation de post-crise

La délégation aux relations internationales et à la coopération (DRIC) du ministère, s'est également engagée sur ce dossier afghan, en étroite collaboration avec Martine Storti. La DRIC est notamment chargée de constituer des viviers d'experts pour les actions de post-crise et de nouvelle assistance technique en matière d'éducation. Cette action s'est traduite par :

- La participation à la cellule de crise correspondante du secrétariat général de la défense nationale (SGDN) afin d'inscrire ses actions dans le cadre d'une réflexion interministérielle ;
- L'apport du savoir-faire technique du ministère dans les opérations de présélection d'enseignants : il s'agit d'assurer des recrutements les plus adaptés possibles pour ceux qui prendront un poste à Kaboul avant la prochaine rentrée scolaire du 22 mars 2002.

## Recruter, former, accompagner

### • Une forte progression des recrutements

Le **plan pluriannuel de programmation des emplois et des recrutements**, annoncé par Jack Lang et Jean-Luc Mélenchon le 15 novembre 2000, s'organise en deux volets et selon deux rythmes :

- **33 200 nouveaux emplois seront créés sur trois ans (2001-2003) : 8 025 emplois pour le premier degré, 19 575 emplois pour le second degré, 5 600 emplois pour l'enseignement supérieur.**

- Par ailleurs, **une hausse des recrutements est programmée sur cinq ans (2001-2005).**

Au total 187 000 enseignants titulaires des premier et second degrés publics seront recrutés entre 2001 et 2005 : **62 000 nouveaux enseignants du premier degré, 88 000 nouveaux enseignants du second degré, 37 000 titularisations et concours internes du second degré.**

Concernant les enseignants-chercheurs du supérieur, ce sont **3 600 postes** qui seront mis au concours chaque année (contre 3 200 en 2000). Quant aux ATOSS du second degré, ils se verront ouvrir au moins **10 000 possibilités de titularisation** entre 2001 et 2005, et ceux de l'enseignement supérieur **4 000** sur la même période.

Il s'agit de créer une véritable dynamique du recrutement, en anticipant sur les importants renouvellements que vont connaître les différents corps de fonctionnaires de l'éducation nationale au cours des années qui viennent.

#### **Davantage de postes offerts aux concours de recrutement des enseignants**

Le nombre de postes offerts aux concours de recrutement des enseignants progresse en 2002.

- Pour les professeurs des écoles, **12 000 postes sont offerts en 2002** contre 11 000 en 2001, 10 000 en

2000 et 8 500 en 1997, ce qui correspond à **une augmentation de plus de 20 %** sur les deux dernières années et de plus de 40 % depuis 1997.

- Pour les postes du second degré, l'augmentation est également forte. De 1997 à 2000, le nombre de postes avait diminué de 30 %. Il est passé de 13 590 en 2000 à 15 000 en 2001 et 18 000 en 2002, soit **une augmentation de 20 %** par rapport à 2001 et de plus de 30 % sur deux ans.

#### **Augmentation du nombre de candidats aux concours de l'enseignement en 2002**

Les premiers chiffres recueillis après la clôture des candidatures pour les sessions 2002, le 17 décembre 2001, montrent que le métier d'enseignant est toujours très attractif. En effet, **pour la première fois depuis cinq ans, le nombre des inscrits aux concours de l'enseignement a augmenté en 2002.**

- Dans le **premier degré, le nombre de candidats aux concours progresse de 25 %** après cinq ans de stagnation, et ceci de façon quasi homogène entre les académies. L'augmentation est en partie due à l'adoption de dates de concours différentes en Île-de-France et dans les autres académies, ce qui offre la possibilité à certains candidats de se présenter à la fois dans la région parisienne et dans les autres académies.
- L'augmentation est également significative dans le **second degré**. Le nombre des candidatures aux concours externes, qui avait baissé de près de 15 % entre 1997 et 2001, **est en hausse de 3 % en 2002.**

Par ailleurs, au cours de ces dernières années, le rendement des concours externes n'a cessé de s'améliorer puisque près de **99 % des postes ont été pourvus en 2001** contre 90 % en 1997 dans le second degré. Le niveau des concours reste quant à lui très sélectif : depuis cinq ans, on compte en moyenne **9 à 10 candidats par poste**.

S'agissant des **possibilités de titularisation**, elles ont également fortement augmenté en 2001 et 2002 grâce à la mise en place des concours réservés et de l'examen professionnel.

2001 est en effet la première session d'application de la loi du 3 janvier 2001 pour la résorption de l'emploi précaire alors que 2000 a connu la dernière session des concours réservés instaurés par la loi du 16 décembre 1996. Ce nouveau dispositif comporte, d'une part, des concours réservés aux agents pouvant justifier de trois ans d'équivalent temps plein

d'enseignement, et d'autre part, un examen professionnel réservé en 2001 aux agents pouvant justifier de neuf ans d'équivalent temps plein d'enseignement.

Parmi les **4 825 admis à ce dispositif de résorption de l'emploi précaire**, 3 425, soit 71 %, sont maîtres auxiliaires. Les maîtres auxiliaires représentent également la majorité des lauréats des concours réservés (1 368 sur 2 680, soit 51 %). Parmi les admis, 708 lauréats sont issus des dispositifs de formation continue (CFA, GRETA, MGI...) éligibles à ce dispositif, alors qu'il ne l'étaient pas au dispositif précédent et une quarantaine est issue de l'enseignement supérieur.

Comme pour les concours externes, **les rendements des concours internes ont été améliorés** puisque la quasi totalité des postes est globalement pourvue en 2000 et 2001 contre 88,6 % en 1999 et 76,3 % en 1998.

## Résorption de la précarité des personnels IATOSS

En 2002 sont organisées les **premières sessions de recrutement dans le cadre de l'application** de la loi du 3 janvier 2001 relative à la résorption de la précarité (**Loi Sapin**).

À cet effet, **2 décrets et 21 arrêtés sont en cours de publication pour les corps IATOSS** relevant du **ministère de l'éducation nationale**. À ce dispositif s'ajoutent :

- d'une part, les titularisations sans concours qui seront effectuées au titre des dispositions du décret du 31 janvier 2002 relatif au recrutement sans concours dans certains corps de fonctionnaires de catégorie C ;
- d'autre part, les titularisations par voie de concours de droit commun.

**Ce sont donc environ 10 000 agents non titulaires qui seront nommés en qualité de fonctionnaires en 2002.** Ces recrutements se poursuivront jusqu'en janvier 2006.

Les sessions qui sont organisées en 2002 permettent ainsi de titulariser la moitié des agents non titulaires remplissant d'ores et déjà les conditions fixées par la loi Sapin et près d'un tiers de l'effectif d'ayants droit recensé pour la totalité du plan de résorption.

**Cette opération est accompagnée par la création, en loi de finances 2002, de 1 500 emplois gagés sur les ressources des établissements** pour l'enseignement supérieur **et de 450 emplois gagés sur ressources propres** dans l'enseignement scolaire.

## • Nouvelles avancées dans le domaine des ressources humaines personnels IATOSS et d'encadrement

### La rénovation de la filière ITRF (ingénieurs et techniciens de recherche et de formation)

- **La rénovation statutaire** s'est concrétisée par la parution du décret n° 2002-133 du 1<sup>er</sup> février 2002 modifiant le décret du 31 décembre 1985. Cette rénovation est le résultat d'un travail conjoint avec le ministère de la recherche qui a lui aussi modifié, dans un objectif de large rapprochement des deux filières professionnelles, un décret modifiant le décret de base de 1983 des personnels ingénieurs et techniciens des organismes de recherche.
- Cette rénovation débouche également sur **la refonte des branches d'activités professionnelles (BAP)** : réduction de leur nombre, rapprochement des BAP des EPST (établissements publics scienti-

ifiques et technologiques) et des EPSCP (établissements publics à caractère scientifique, culturel et professionnel) touchant près de 64 000 agents.

- Par ailleurs, le concept d'**emploi-type**, qui intègre compétences et activités, s'est substitué à la notion de métier, plus restrictive. Il est le résultat d'un travail d'observation, d'inventaire, d'analyse, d'identification, de regroupement, de redéfinition, de modernisation prenant appui sur une quinzaine d'établissements pilotes représentatifs de toutes les dominantes scientifiques et de plus de 5 000 personnels.

### Une gestion de proximité pour les 15 000 personnels techniques de recherche et de formation de catégorie C

Cette **gestion de proximité**, rendue possible par la déconcentration des actes de gestion individuelle et collective, est effective réglementairement depuis début 2002. Elle se met en place avec l'appui d'actions de pilotage, d'information et de formation.

### Mise en place de nouveaux dispositifs de formation innovants

Cette action concerne les candidats aux concours internes d'adjoint administratif et de secrétaire d'administration scolaire et universitaire (SASU). Elle s'inscrit dans le cadre du programme FODAD 2001-2002 : **formation ouverte et à distance pour les métiers de l'administration**.

Par ailleurs, ce programme s'étend à l'accompagnement à la prise de fonction des gestionnaires-comptables nouvellement nommés et contribue à la mise en place d'espaces Internet académiques pour l'animation ou la formation de l'ensemble des personnels. 14 académies sont actuellement mobilisées autour de ces actions.

### 300 emplois-types et spécialités

Du technicien en expérimentation végétale au technicien serrurier-métallier du bâtiment, en passant par l'assistant en fabrication mécanique, l'assistant juridique, l'administrateur systèmes, réseaux et télécommunications, l'ingénieur en techniques des sciences des matériaux, le chargé de diffusion de produits culturels, ou encore le responsable des relations internationales ou de la gestion des ressources humaines... Le document de synthèse, intitulé **REFERENS**, présente 300 emplois-types et spécialités.

REFERENS se veut un outil de gestion qualitative pour l'administration, un repère pour le parcours professionnel des personnels et un document d'information pour les candidats aux concours en particulier. Il est diffusé auprès des principaux établissements et instances concernés et consultable sur Internet : [www.education.gouv.fr](http://www.education.gouv.fr) rubrique "Personnels : concours, carrière / Personnels administratifs, techniques et d'encadrement / ITRF".



## Soutien à la mobilité des personnels d'encadrement pédagogique et administratif

Ces personnels, et ceux qui peuvent poser leur candidature sur ces fonctions, bénéficient désormais d'un nouveau service télématique sur le site du ministère de l'éducation nationale, [education.gouv.fr](http://education.gouv.fr). Cette rubrique, appelée "EVIDENS", présente une version actualisée des **emplois vacants d'encadrement supérieur des services déconcentrés et des établissements d'enseignement supérieur**.

"EVIDENS" clarifie les missions et les compétences par des référentiels en ligne, précise les conditions d'accès aux emplois, facilite la mobilité et une vision dynamique des carrières dans une logique de service, en phase avec les enjeux de l'éducation et de la réforme de l'État. Il est consultable sur : [www.education.gouv.fr](http://www.education.gouv.fr), rubrique "Personnels : Concours, carrière / Personnels administratifs, techniques et d'encadrement".

### • INSCRINET, un nouveau service en ligne

Depuis le début de l'année, **de nouvelles modalités d'inscription par internet** sont mises en œuvre, en parallèle au minitel, pour les candidats aux concours ATOS dans l'académie de Paris. Ce dispositif, dénommé "INSCRINET ATOS", se déploiera progressivement dans l'ensemble des académies, y compris pour les concours ITRF, courant 2002.

## Coopération européenne pour la formation des cadres de l'éducation

Les responsables de l'organisation de la formation de l'encadrement des systèmes éducatifs anglais, belge, allemand, italien, espagnol et portugais, ainsi qu'un représentant du Parlement européen de Strasbourg, ont décidé, début 2002 à Poitiers, de constituer un groupe de réflexion piloté par la sous-direction de la formation des personnels du ministère de l'éducation nationale. Ce groupe sera chargé d'harmoniser l'accueil et les plans de formation du stage européen d'une semaine, dans un pays partenaire, destiné aux inspecteurs et aux conseillers d'administration scolaire et universitaire (CASU) stagiaires. Il engagera également une réflexion sur le rôle de l'encadrement dans le système éducatif et sur sa formation.

## ● Formation des enseignants : la rénovation est en marche

L'annonce, le jeudi 18 octobre 2001, des postes mis au concours pour les différents niveaux d'enseignement, a été l'occasion pour les ministres Jack Lang et Jean-Luc Mélenchon de faire le point sur l'état d'avancement de **la rénovation de la formation des enseignants** annoncée le 27 février 2001. Une démarche placée sous le double signe de l'anticipation et de l'exigence.

Une proposition de programme est soumise à la discussion des différents partenaires.

Au cours de la réunion de la conférence des directeurs d'IUFM, qui s'est tenue les 31 janvier et 1<sup>er</sup> février 2002 à Paris, le conseiller du ministre et la direction de l'enseignement supérieur ont présenté la seconde version du programme national du concours de recrutement des professeurs des écoles (CRPE), ainsi que le projet de circulaire relatif aux principes et à l'organisation de la deuxième année en IUFM des futurs professeurs des écoles, comme des collèges et des lycées. Sur ce dernier texte, une nouvelle concertation a eu lieu le 7 février 2002.

**Dès la présente année scolaire et à titre expérimental, différents IUFM ont proposé aux professeurs des écoles stagiaires, des formations à dominantes en langues vivantes, arts et éducation physique et sportive.**

### Culture générale et stages

L'évolution des CAPES a fait l'objet d'une réflexion approfondie pour chaque concours. Elle répondra à deux exigences : un haut niveau de formation disciplinaire, une aptitude à enseigner des programmes très divers grâce à une culture générale dans la discipline qui donnera un certain recul aux jeunes professeurs de collège ou de lycée.

**Le programme du CAPES d'histoire et de géographie, premier concours rénové, entrera en vigueur dès la rentrée 2002 pour la session 2003.**

**Un stage sera demandé, dès l'année prochaine, à tous les futurs candidats au CAPES.** Il fera l'objet d'un entretien, élément de l'épreuve pré-professionnelle figurant à l'oral de tous les concours.

### Des enseignants en service partagé

La rénovation de la formation passe également par **un élargissement du recrutement des formateurs.**

Jack Lang avait formulé le souhait que "l'encadrement des IUFM soit enrichi par la présence d'enseignants en service partagé, toujours en contact d'une classe". La circulaire DES-DPE n° 103878 du 20 juin 2001, relative à la campagne 2002 des emplois de personnels enseignants-chercheurs et enseignants, précise les modalités de mise en œuvre de cette mesure. Ce texte a également été repris dans la note de service n° 2001-229 du 7 novembre 2001 qui précise les emplois et procédures d'affectation des enseignants du second degré dans les établissements d'enseignement supérieur.

**Le suivi de la rénovation des concours et de la formation des enseignants est confié à deux comités** : le haut comité de suivi des concours, composé de représentants des formateurs, des employeurs et des responsables des programmes de l'enseignement scolaire, et le comité de suivi de la rénovation de la formation des enseignants, où sont représentés les formateurs, les syndicats et les corps d'inspection.

**À titre expérimental, la mise en œuvre de la réforme a commencé dès cette année.** Les universités se sont mobilisées pour renforcer leurs liens



## Une dynamique de recrutement

Depuis deux ans le ministère a relancé le recrutement des enseignants.

- **12 000 postes de professeurs des écoles seront mis au concours en 2002**, soit une augmentation de près de 20 % en deux ans et 40 % depuis 1997.
- Pour le second degré, près de **18 000 postes sont mis au concours**, soit 20 % de plus que l'an dernier et plus de 30 % sur deux ans.

Actuellement, **on ne constate ni crise du recrutement, ni manque d'intérêt pour le métier d'enseignant** : l'ensemble des postes mis au concours est pourvu et le nombre de candidats par poste se situe à un niveau suffisant. Il y a en moyenne cinq candidats pour un poste de professeur des écoles et, pour le secondaire, depuis cinq ans, le nombre de candidats par poste est de 9 à 10 pour le CAPES et le CAPET, de 7 pour le CAPEPS et de 9 pour les concours de professeurs des lycées professionnels.

Quant à l'attrait du métier, une récente étude de la direction de la programmation et du développement auprès de jeunes enseignants nouvellement recrutés, a permis de vérifier que la très grande majorité d'entre eux a fait **un choix positif**, correspondant à une vocation et non un choix par défaut. C'est aussi cette motivation que soutient la rénovation en cours.

avec les IUFM et aider à **la pré-professionnalisation de leurs étudiants** qui se destinent à l'enseignement. Les IUFM ont déjà introduit, au moins à titre expérimental, **une ou plusieurs formations à dominante** (langues vivantes, arts, éducation physique et sportive), les formations à la maîtrise de la langue maternelle, en langues vivantes et langues régionales, sont renforcées.

Enfin, **l'accompagnement des jeunes enseignants lors de l'entrée dans le métier se met en place**. Il sera en partie individuel, avec un enseignant accompagnateur désigné par école ou établissement, en partie collectif, avec des regroupements par école ou établissement, par bassin d'emploi ou par département. **Une formation minimale, de trois semaines la première année de leur exercice et de deux semaines au cours de la deuxième année, sera garantie à tous les débutants**. Un dispositif d'accompagnement expérimental a été mis en place dès cette année dans les académies d'Amiens, Créteil, Lille et Versailles.

La circulaire 2001-150 du 24 juillet 2001 **réaffirme la responsabilité du recteur en matière de définition et de pilotage de la formation continue des personnels enseignants** et rappelle que le projet d'établissement ou d'école constitue un cadre privilégié pour recueillir et coordonner les besoins de formation individuels et collectifs des personnels.

La circulaire est consultable sur le site : [www.eduscol.education.fr](http://www.eduscol.education.fr) dans la rubrique "Formation continue des enseignants".

Le dossier de presse est consultable sur : [www.education.gouv.fr/discours/2001/recrut/default.htm](http://www.education.gouv.fr/discours/2001/recrut/default.htm)

## L'enseignement supérieur mobilisé sur le front de la formation des enseignants

La formation des enseignants doit être pensée dans un continuum intégrant l'ensemble du cycle de formation, de l'université à la formation continue en passant par la formation en institut universitaire de formation des maîtres (IUFM) et l'accompagnement au cours des premières années d'exercice.

La mise en place du plan pluriannuel de créations d'emplois, le contexte de renouvellement massif du corps enseignant et l'impérieuse nécessité de recruter dans les années à venir un étudiant titulaire

## Les axes de développement

- Renforcer les conventions avec les IUFM pour accroître l'efficacité des préparations aux concours de l'enseignement.
- Revitaliser les modules de préprofessionnalisation offrant aux étudiants une première sensibilisation au métier d'enseignant.
- Organiser dès l'année de licence un court stage en établissement scolaire pour tous les étudiants souhaitant préparer un concours de l'enseignement.
- Renforcer la culture générale, dans la discipline concernée, des étudiants en licence se destinant au métier d'enseignant.
- Développer les licences bi et pluridisciplinaires adaptées aux compétences générales nécessaires aux futurs enseignants.
- Renforcer les dispositifs permettant la délivrance du CLES niveau 2 certifiant l'acquisition préalable d'une compétence en langues par les étudiants se présentant aux concours de professeur des écoles.
- Mettre en place des dispositifs diversifiés d'aide à la réussite favorisant l'orientation et la réorientation en cas d'échec aux concours.
- Inscrire les parcours de formation dans une optique de construction des cursus en crédits européens de formation universitaire.

de la licence sur trois, exigent de la part de l'ensemble des acteurs du système éducatif **une action volontariste pour relever ce défi du nombre tout en garantissant la qualité élevée des futurs enseignants recrutés.**

Les universités ont été invitées à développer, au cours de l'année universitaire qui s'ouvre, leurs efforts dans le domaine de la **professionnalisation** des étudiants se destinant à devenir enseignants. Les capacités d'innovation de la communauté universitaire devront s'inscrire sous le double sceau du partenariat et de l'ouverture pour répondre aux objectifs de la rénovation de la formation des maîtres.

Les instituts universitaires de formation des maîtres se sont engagés à la rentrée **dans un processus de refonte de leurs dispositifs de formation afin d'intégrer les premiers éléments du plan de rénovation.** Il s'agit de mettre en place, par anticipation des conclusions de la commission Meirieu chargée de l'élaboration d'un cahier des charges de la deuxième année de formation en IUFM et de la commission Caspar sur la formation des formateurs, les principes directeurs suivants :

- l'introduction à une formation à une dominante pour les professeurs des écoles (arts, langues vivantes, EPS) ;
- un renforcement des formations dans le domaine des langues vivantes et des langues régionales ;
- un renforcement de la formation à la maîtrise de la langue maternelle ;
- une plus grande insistance sur la formation pratique (analyse de pratiques) ;
- une meilleure sensibilisation de tous les futurs enseignants aux problèmes posés par l'hétérogénéité des publics (incivilités, violence, adaptation et intégration scolaires, relations avec les parents...) ;
- favoriser les conditions d'un réel travail en équipe.



Philippe Blanchot

Durant l'année universitaire 2001-2002, les universités concentrent leurs efforts sur la **professionnalisation des étudiants** se destinant à devenir enseignants.

#### Les axes de développement concernent :

- le renforcement des conventions avec les IUFM pour accroître l'efficacité des préparations aux concours de l'enseignement ;
- la revitalisation des modules de préprofessionnalisation offrant aux étudiants une première sensibilisation au métier d'enseignant ;
- l'organisation, dès l'année de licence, d'un stage en établissement scolaire pour tous les étudiants souhaitant préparer un concours de l'enseignement ;
- le renforcement de la culture générale, dans la discipline concernée, des étudiants en licence se destinant au métier d'enseignant ;
- le développement des licences bi et pluridisciplinaires adaptées aux compétences générales nécessaires aux futurs enseignants ;
- la montée en charge des dispositifs permettant la délivrance du CLES niveau 2 certifiant l'acquisition préalable d'une compétence en langues par les étudiants se présentant aux concours de professeur des écoles ;

- la mise en place de dispositifs diversifiés d'aide à la réussite favorisant l'orientation et la réorientation en cas d'échec aux concours ;
- l'inscription des parcours de formation dans une optique de construction des cursus en crédits européens de formation universitaire.

#### La rentrée universitaire dans les IUFM s'organise autour de plusieurs principes

- Le recrutement à l'IUFM, dans la proportion des 2/3 des postes du second degré vacants ou créés, d'enseignants en "service partagé" qui restent dans leur classe et partagent leur service entre leur école ou leur établissement et l'IUFM.
- L'exigence d'une expérience préalable d'enseignement avant tout recrutement en qualité de formateur à temps plein à l'IUFM pour assurer l'indispensable noyau de permanents.
- La diversification des corps enseignants intervenants en IUFM.
- L'obligation d'associer, à égale dignité, dans les formations à l'IUFM le vivier des maîtres formateurs.

## ● Un nouveau statut pour les chefs d'établissement

Riche par sa diversité et par les responsabilités qu'il met en œuvre, **le métier de chef d'établissement public local d'enseignement s'est profondément transformé** dans le contexte d'autonomie renforcée des établissements.

Outre leurs responsabilités traditionnelles en termes de direction et d'administration de l'établissement, de dialogue avec les parents d'élèves, les partenaires économiques, sociaux, culturels et sportifs et les autres administrations de l'État, les personnels de direction ont un rôle important à jouer dans la conduite d'une politique pédagogique d'établissement cohérente avec des objectifs nationaux et académiques ainsi que dans la gestion des ressources humaines, l'accueil et le suivi des élèves, l'accueil des nouveaux enseignants...

**D'où la nécessité d'identifier clairement les nouvelles missions et responsabilités, d'ouvrir plus largement le recrutement, de renforcer la formation et l'accompagnement, et d'offrir des possibilités de carrière plus fluides et plus valorisantes.**

Le dialogue mené avec les personnels de direction a abouti au protocole d'accord du 16 novembre 2000 et à une redéfinition du statut des personnels de direction (B.O. spécial n° 1 du 3 janvier 2002).

### Un recrutement plus ouvert

- Un rajeunissement progressif du recrutement : de 56 ans au maximum en 2002, à 50 ans à échéance 2009.
- Un changement du vivier de recrutement par détachement.

### Les trois voies d'accès au corps des personnels de direction

- **Les concours** sont ouverts aux personnels enseignants, d'éducation ou d'orientation qui ont 5 ans de services effectifs en qualité de fonctionnaires titulaires. Le nombre de candidats augmente : il est de 2 570 cette année. 900 postes sont offerts en 2002.
- **La liste d'aptitude** s'adresse, d'une part, aux enseignants titulaires du 1<sup>er</sup> ou 2<sup>nd</sup> degré, aux personnels d'éducation ou d'orientation qui ont 10 ans au moins de services effectifs dans un ou plusieurs de ces corps et ont exercé des fonctions de direction pendant vingt mois au moins au cours des cinq dernières années scolaires ; d'autre part, aux fonctionnaires qui ont été directeurs adjoints chargés de sections d'enseignement général et professionnel adapté (SEGPA), directeurs d'établissements régionaux d'enseignement adapté (EREA), d'établissements spécialisés ou d'école du 1<sup>er</sup> degré et justifiant de cinq ans de services effectifs dans ces emplois.
- **Le détachement**, limité à 5 % de l'effectif budgétaire des première et deuxième classes du corps des personnels de direction, est plus ouvert qu'auparavant. Outre les corps d'inspection et les personnels enseignants, d'éducation, d'orientation justifiant de 10 années de services effectifs, le détachement est désormais possible pour les autres fonctionnaires : CASU, APASU, AASU, APAC, AAC, fonctionnaires de l'État, des collectivités territoriales et des établissements publics qui en dépendent, ainsi que les magistrats justifiant de 10 années de services effectifs en catégorie A.

Ces personnels pourront, sur leur demande, être intégrés dans le corps des personnels de direction au bout de trois ans de détachement, ou retourner dans leur corps d'origine.

## Une formation professionnalisée

La formation offerte aux personnels de direction sera plus nettement ancrée sur **la pratique professionnelle** et plus directement en prise avec la recherche universitaire.

Organisée selon une **alternance** entre l'exercice de responsabilités et des formations techniques et générales, cette formation pourra être validée sous la forme d'un DESS de direction des établissements du second degré.

## Un dispositif d'accompagnement et d'évaluation

Un dispositif d'évaluation est mis en place. Son objectif est **d'accompagner les personnels de direction dans l'exercice de leurs missions et d'améliorer les opérations de gestion individuelle et collective de mutation et de promotion**. Il s'agit de permettre aux personnels de direction de mieux se situer dans leur activité professionnelle, mais aussi de fournir des éléments objectifs pour les opérations de gestion.

À partir d'un diagnostic effectué par le chef d'établissement, le recteur **établit une lettre de mission** qui fixe des objectifs au chef d'établissement. À l'issue de trois ou quatre ans, les recteurs procéderont à l'évaluation de l'action du chef d'établissement. Dans le même esprit, l'adjoint au chef d'établissement recevra du chef d'établissement une lettre de mission, co-signée du recteur qui évaluera, à terme, les résultats obtenus.

Ce dispositif se met en place dès cette année pour un tiers des personnels de direction.

## Une gestion valorisante des carrières

**La création d'un corps unique à 3 grades permettra d'améliorer le déroulement de la carrière** : les effectifs du grade supérieur (la hors-classe) et du grade intermédiaire (1<sup>ère</sup> classe) seront portés res-

pectivement à 8 % et 45 % de l'effectif total du corps, en quatre ans. **L'accès aux grades supérieurs devient possible pour un plus grand nombre de personnels.**

Dès 2001, plus de 1 000 personnels ont bénéficié d'une promotion en 1<sup>ère</sup> classe ou en hors-classe.

## Rémunération des chefs d'établissement

- Au jour de la nomination, **le reclassement**, qui déterminera le montant du traitement, s'effectue sur la base d'un indice en règle générale supérieur à celui détenu auparavant.
- S'ajoutent à ce traitement différentes bonifications et indemnités liées à la taille de l'établissement (selon le classement de l'établissement) et à l'emploi (chef ou adjoint ; en collège ou en lycée), allant **de 50 à 150 points de bonification indiciaire**. De plus, les chefs d'établissement de 3<sup>e</sup> et 4<sup>e</sup> catégorie perçoivent une nouvelle bonification indiciaire (NBI) de 40 à 80 points.
- La simplification du régime de rémunération accessoire des personnels de direction se traduit par **la revalorisation globale des taux des indemnités de sujétions spéciales (ISS) et de responsabilité de direction (IRD)**.

Ces divers compléments de rémunération atteignent un montant annuel **de 7 967 euros à 18 579 euros** (52 260 à 121 870 francs) pour les chefs d'établissement, **5 340 euros à 8 816 euros** (35 030 à 57 830 francs) pour leurs adjoints.

En outre, une indemnité de sujétion spéciale supplémentaire **de 1 070 euros par an** est allouée, s'il s'agit d'un poste en ZEP.

## • Vers une meilleure reconnaissance des enseignants-chercheurs et des enseignants du supérieur

Depuis que la loi du 26 janvier 1984 a redéfini les missions du service public de l'enseignement supérieur, l'université française a été confrontée à une augmentation de près de 50 % des effectifs d'étudiants, au développement des formations professionnelles, et à l'ouverture de nouveaux champs disciplinaires pour la recherche et l'enseignement. **L'accueil de nouveaux publics en formation initiale ou continue, le recours à de nouvelles méthodes pédagogiques et à de nouveaux outils d'enseignement ont, de ce fait, considérablement modifié les fonctions d'enseignant et d'enseignant-chercheur.**

La mise en place des primes d'encadrement doctoral et de recherche, des primes de charges administratives et des primes pédagogiques avait déjà permis en 1990 de reconnaître l'investissement spécifique de la plupart des enseignants-chercheurs et des enseignants dans l'un de ces trois domaines.

Ainsi, l'an dernier, 2/3 des professeurs, 1/3 des maîtres de conférences et 1/4 des enseignants du second degré affectés dans l'enseignement supérieur ont bénéficié de l'une de ces primes.

Toutefois, **les travaux de la commission pilotée par Éric Espéret**, président de l'université de Poitiers, ont montré que la reconnaissance des tâches assurées par les universitaires ne pouvait passer uniquement par l'attribution de primes.

D'où les mesures complémentaires mises en place en 2001-2002 :

- **Attribution de décharges de service d'enseignement** aux enseignants-chercheurs (et aux enseignants) qui assument les charges administratives les plus lourdes. Outre les présidents, les vice-présidents des trois conseils d'université et les chefs

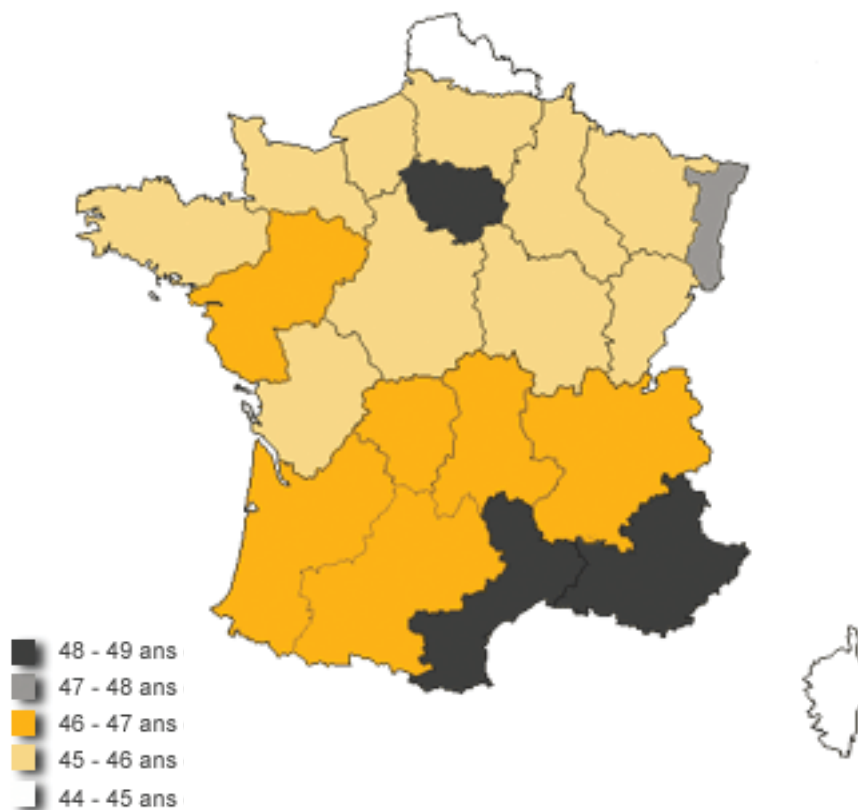
des autres établissements qui peuvent être dispensés depuis 1997 de la totalité de leur service, pourront être déchargés d'au maximum deux tiers de leur service : les directeurs d'institut, d'école ou d'unité de formation et de recherche.

- **Transfert aux établissements sur leur budget propre des crédits de primes**, ce qui leur permettra, les primes étant convertibles en décharges de service, de gérer de façon globale, l'attribution de primes ou de décharges, en fonction des souhaits des intéressés et des choix politiques de l'établissement.

- **Possibilité de mieux prendre en compte les différentes fonctions assumées par les enseignants-chercheurs pour leurs promotions** dans les corps de maîtres de conférences et de professeurs, avec, d'une part, l'inversion de l'ordre d'examen des candidatures (les établissements se prononceront désormais après le Conseil national des universités) et, d'autre part, l'ouverture d'une voie de promotion réservée aux enseignants-chercheurs qui se consacrent, pour la majorité de leur temps, à des fonctions autres que d'enseignement ou de recherche.

**Les réflexions se poursuivront au cours de cette année** pour étudier d'autres possibilités de prise en compte de l'ensemble des tâches et des activités des enseignants et des enseignants-chercheurs.

## Âge moyen des enseignants-chercheurs



### L'approche géographique

Si l'on étudie la population des jeunes enseignants-chercheurs (35 ans et moins) essentiellement constituée de maîtres de conférences et qui représente le renouvellement du potentiel d'enseignement et de recherche, on constate que les régions Île-de-France, Provence-Alpes-Côte d'Azur et Languedoc-Roussillon ont les taux les plus faibles. Ceci s'explique par le fait que les recrutements de professeurs des universités opérés dans ces régions se font plus fortement par le biais de la mutation. La carte relative aux âges moyens des enseignants-chercheurs dans chaque région confirme les disparités observées.

## Évolution du statut des enseignants-chercheurs

Le statut des enseignants-chercheurs et celui des enseignants doivent évoluer en fonction de l'évolution des modalités d'exercice de leurs missions. Le décret n° 2001-429 du 16 mai 2001, dont les mesures se mettent en œuvre progressivement, est venu modifier le statut des enseignants-chercheurs en ce sens.

D'une part, **la carrière des maîtres de conférences, qui entrent en moyenne à 33 ans 7 mois dans ce corps, a été fluidifiée** avec la fusion de la première et de la deuxième classe en une classe normale.

D'autre part, **la mobilité des enseignants-chercheurs est encouragée, qu'il s'agisse de la mobilité vers l'entreprise, de la mobilité au sein de l'espace européen, ou de la mobilité entre les corps.**

D'autres modifications du statut des enseignants-chercheurs sont envisagées en 2002.

À noter, entre autres, les dispositions relatives au **congé de recherche et conversion thématique** des enseignants-chercheurs qui n'atteignent pas aujourd'hui leur objectif. Adapter les modalités de ce congé de formation, spécifique aux enseignants-chercheurs, aux réalités de l'exercice professionnel de ces derniers, devrait bénéficier au développement de la recherche et à celui de la mobilité thématique et de la promotion d'un plus grand nombre d'enseignants-chercheurs.

## ● Les accords sur l'aménagement et la réduction du temps de travail

### L'ARTT pour les personnels IATOSS des services déconcentrés et des établissements

Le premier accord sur l'aménagement et la réduction du temps de travail, signé le 16 octobre 2001 à l'éducation nationale par 14 syndicats ou fédérations représentant 75 % des personnels IATOSS, concernait les personnels non-enseignants des services déconcentrés et des établissements sous tutelle du ministère.

Le 1<sup>er</sup> janvier 2002, ce sont donc **280 000 agents, titulaires et non-titulaires, répartis dans 8 000 sites différents**, qui ont bénéficié de ce dispositif commun. L'exercice était difficile **puisque'il s'agissait, pour la première fois, d'intégrer dans un même accord des personnes exerçant pas moins de 80 métiers différents avec 62 statuts**. Une volonté commune d'équité entre toutes les catégories de personnel, une culture partagée du service public dû aux élèves et aux étudiants, ont permis de surmonter les difficultés.

Cet accord prend en compte les spécificités de l'éducation nationale, et d'abord les rythmes scolaires et universitaires. Avec **45 jours de congés annuels reconnus d'emblée à tous les personnels**, il permet d'adapter les temps de travail à la présence ou non des élèves et des étudiants dans les établissements. Les durées de travail hebdomadaires, inscrites à l'emploi du temps, doivent au total, dans l'équilibre semaines travaillées-vacances, permettre d'assurer l'horaire annuel de référence, le même pour tous. L'accord valorise aussi un certain nombre de sujétions et d'astreintes.

Une concertation, obligatoire et organisée au début de chaque année scolaire et universitaire, doit permettre de discuter avec tous les personnels des organisations collectives du travail.

Les réflexions sur l'aménagement des services, dans le cadre des principes ainsi définis, devront à l'avenir, progressivement, unité de travail par unité

de travail, déboucher sur des organisations plus innovantes, répondant à la fois aux attentes des usagers du service public d'éducation et aux aspirations légitimes des personnels.

### L'ARTT pour les personnels de l'administration centrale des ministères de l'éducation nationale et de la recherche

Après l'adoption du dispositif ARTT pour les services déconcentrés et les établissements, un accord sur l'aménagement et la réduction du temps de travail a été conclu, le 16 novembre 2001, pour les personnels de l'administration centrale des ministères de l'éducation nationale et de la recherche. Signé par Jack Lang, ministre de l'éducation nationale, Roger-Gérard Schwartzberg, ministre de la recherche et l'intersyndicale (UNSA, CFDT, CGT) à laquelle s'était jointe la CFTC, il concerne 12 directions et délégations, 45 sous-directions, 200 bureaux, soit au total **3 200 personnes**.

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2002, les agents disposent de 35 jours de congés, auxquels peuvent s'ajouter **1 ou 2 jours de fractionnement**. Ils bénéficient par ailleurs de 9 jours ARTT à prendre dans l'année.

Cet accord qui représente **une avancée sociale** pour tous les personnels concernés doit permettre de mieux équilibrer temps de travail et temps personnel, d'améliorer les conditions de travail et de vie des agents, et de réfléchir à une meilleure organisation du service public.

En effet, au-delà des créations d'emplois, ce sont les mentalités et les organisations de travail qu'il faut transformer. Ce qui implique de simplifier, de rationaliser, de moderniser les procédures, de déléguer davantage et de mettre en place des dispositifs pour assurer une efficacité continue dans la gestion des dossiers les plus importants. La clé de la réussite sera la capacité de dialogue et d'imagination.



## Conduire une politique de modernisation volontariste

### ● Le programme pluriannuel de modernisation

**Accompagner les réformes éducatives, répondre aux enjeux de la société de l'information et offrir un service public de qualité aux citoyens. Tels sont les objectifs du programme pluriannuel de modernisation (PPM) établi par le ministère de l'éducation nationale** conformément aux orientations fixées par le Premier ministre.

Ce programme présente les actions de modernisation de l'administration de l'éducation nationale, retrace les orientations du ministère et précise les outils dont l'administration entend se doter pour atteindre ses objectifs. Il comportait initialement 31 actions dont 26 se trouvaient dans une phase opérationnelle au 30 juin 2000.

En 2001, certaines actions du programme pluriannuel de modernisation ont bénéficié d'ajustements, et des projets nouveaux ont été intégrés. **Cinq axes étaient privilégiés** : la qualité du service public, le développement de l'administration électronique, la modernisation de la gestion, la meilleure gestion des ressources humaines, la déconcentration des décisions.

#### **Placer la qualité au cœur de l'action de l'État**

L'effort s'est porté sur **l'amélioration de l'accueil des usagers** à l'administration centrale et dans les services déconcentrés : audits de la qualité de l'accueil téléphonique, études d'organisation ou de solutions techniques propres à améliorer l'accueil physique et téléphonique du public.

En vue **d'améliorer la qualité de la réglementation**, la partie législative du Code de l'éducation a été publiée ; la préparation de la partie réglementaire du Code de l'éducation et l'élaboration du Code de la recherche sont en cours.

La diffusion à la rentrée 2001 du rapport d'activité 2000-2001 du ministère, traduit **une volonté de transparence démocratique** et de pilotage par objectifs.

#### **Moderniser les procédures budgétaires et les modes de gestion**

- **La contractualisation**, qui inscrit les politiques et l'évaluation des moyens correspondants dans une perspective pluriannuelle, s'est développée avec les académies, les organismes de recherche, les établissements d'enseignement supérieur et les établissements publics nationaux.

- **Les implantations immobilières** de l'administration centrale ont été revues dans un souci de rationalisation. La mise en œuvre d'un progiciel de gestion des moyens de fonctionnement de l'administration centrale est à l'étude.

- Un dispositif a été mis en place en vue de **généraliser le contrôle de gestion dans les services de l'administration centrale et les services déconcentrés** : création de 30 emplois destinés au recrutement d'un contrôleur de gestion dans chaque académie, réalisation par l'inspection générale de l'administration de l'éducation nationale et de la recherche (IGAENR) d'un état des lieux de la mise en œuvre du contrôle de gestion au sein du ministère, création d'un groupe de travail chargé de l'animation et du suivi de la démarche de contrôle de gestion, installation d'une structure de pilotage chargée de préparer la mise en œuvre de la loi organique relative aux lois de finances du 1<sup>er</sup> août 2001, modernisation des procédures liées aux concours des personnels enseignants du second degré.

### Développer l'administration électronique

Le développement de l'administration électronique s'est traduit par **la mise en ligne des formulaires administratifs** et par **l'inscription par téléprocédure internet aux concours** de recrutement des enseignants des 1<sup>er</sup> et 2<sup>nd</sup> degrés.

Une procédure identique est en préparation pour les concours administratifs et les concours des personnels ingénieurs et techniques de recherche et de formation. À noter également **le développement des sites internet du ministère et des services déconcentrés** afin de mieux informer le public.

### Améliorer la gestion des ressources humaines

- La déconcentration en 1998 du mouvement et de la gestion des personnels du second degré a permis la mise en œuvre d'**une gestion plus qualitative des personnels enseignants**, notamment grâce à la création de postes à exigences particulières. En outre, un groupe permanent de la GRH, associant l'administration centrale, les services académiques et des chefs d'établissement, est chargé de réfléchir à la mise en place d'une gestion plus individualisée des carrières.

Un nouveau processus d'évaluation individuelle des personnels de direction des établissements du second degré, est à l'étude en vue d'une gestion de carrière plus qualitative et d'une amélioration des compétences individuelles et collectives.

- S'agissant **de la gestion prévisionnelle des emplois, des effectifs et des compétences**, un référentiel des emplois types de recherche et de formation et un observatoire des métiers pour les personnels ingénieurs et techniques de l'enseignement supérieur et de la recherche ont été créés. De plus, un référentiel métier a été réalisé pour les emplois fonctionnels d'encadrement supérieur.

- **Le réseau de relations et de ressources humaines** créé dans les académies a été renforcé par la professionnalisation de la fonction "relations et ressources humaines" et par la diffusion des expériences innovantes.

### Déconcentrer les décisions

**La déconcentration de la gestion des personnels de l'éducation nationale se poursuit dans l'enseignement supérieur.** Ainsi, les compétences des chefs d'établissement d'enseignement supérieur s'étendent désormais à la gestion des personnels des bibliothèques, de certains personnels enseignants non titulaires, des ingénieurs et des personnels techniques et administratifs de recherche et de formation.

Par ailleurs, les recteurs d'académie ont en charge la gestion individuelle des ingénieurs et des personnels techniques et administratifs de recherche et de formation affectés dans les services déconcentrés, et la gestion collective et le recrutement des mêmes personnels de catégorie C.

**Afin de faciliter l'information des agents et le travail coopératif en ligne, des outils sont développés, enrichis et créés.** PLEIADE, l'intranet du ministère, va être élargi aux services déconcentrés ; la base de données jurisprudentielles "NEMESIS" et le "bureau virtuel" (voir page 130) sont mis en place. Enfin, une étude est menée sur les besoins de sécurisation des informations, en vue du déploiement de la signature électronique.

## • Le schéma stratégique des systèmes d'information et des télécommunications

Avec l'évolution des technologies de l'information et des télécommunications (TIC), les domaines d'intervention des systèmes d'information se sont considérablement élargis au fil du temps. Ainsi, dans le domaine de l'éducation, les gestionnaires, longtemps seuls utilisateurs, ont été rejoints par les décideurs, les enseignants, les élèves, les parents et les collectivités territoriales.

Pour prendre en compte un tel changement et répondre aux attentes des différents acteurs, il convenait d'arrêter une politique générale d'évolution des systèmes d'information et des télécommunications. **Tel a été l'objet du schéma stratégique des systèmes d'information et des télécommunications (S3IT), commun aux ministères de l'éducation nationale et de la recherche, publié en mai 2000 pour la période 2000-2002.**

### S3IT : quatre objectifs d'évolution

- développer l'usage des TIC dans l'enseignement, de l'école à l'enseignement supérieur ;
- développer la communication électronique et renforcer la communication transversale ;
- améliorer les outils du pilotage dans la gestion courante ;
- moderniser le parc applicatif de gestion, action nécessaire au bon fonctionnement des administrations nationale, régionale et locale.

### Six projets prioritaires

- Le projet "**Assistance aux utilisateurs dans les EPLE et les écoles**" vise à favoriser le développement de l'usage des TIC dans les établissements scolaires, aussi bien en termes de gestion que de pédagogie. Il s'appuie sur la mise en place, dans le cadre de projets académiques, de dispositifs d'ac-

compagnement appropriés (assistance, conseil, animation, informations...) faisant ou non appel à des prestataires externes.

**Lancé dans un premier temps dans quatre académies expérimentatrices, le projet est aujourd'hui mis en œuvre dans une vingtaine d'académies.** Un déploiement progressif qui devrait s'achever en 2003.

- Le projet "**Système d'information du premier degré**" permettra aux différents échelons de l'éducation nationale, de l'école à l'administration centrale, de **disposer d'outils d'aide à la gestion, au pilotage et à l'évaluation des élèves, des personnels et des moyens des écoles.** En 2001, un état des lieux a été réalisé qui a confirmé l'ampleur du phénomène d'informatisation de la gestion dans les écoles, la grande variété des logiciels utilisés et l'extrême diversité des situations locales. Ce qui permet aujourd'hui de poser le problème du partage de l'information avec les collectivités territoriales et l'État.

- **L'étude du système d'information des EPLE avait pour objectif d'identifier les besoins des EPLE non couverts par les logiciels actuels, les améliorations attendues et les nouveaux outils souhaités.** Achevée en novembre 2001 par la publication d'un rapport comportant plusieurs propositions d'actions majeures, cette étude a débouché sur un plan de rénovation reposant notamment sur la publication d'interfaces applicatives, afin d'ouvrir aux EPLE le choix entre l'acquisition de logiciels d'éditeurs privés ou l'adoption des produits mis à disposition par le ministère.

- La finalité de **l'infocentre ministériel** est la **mise en place d'outils performants et d'accès simple aux informations de gestion ou aux données statistiques disponibles.** Prenant appui sur des outils

existant dans les directions du ministère, dans les services académiques, voire dans les établissements, l'infocentre poursuit aujourd'hui son développement, notamment dans le domaine de la gestion des ressources humaines.

Par ailleurs, l'évolution particulière de la base d'indicateurs "OPERA", utilisée en appui du processus de contractualisation avec les académies, donne aujourd'hui naissance au projet "ACCADEMIA", système d'aide à la décision centré sur l'entité administrative académique et destiné aux décideurs nationaux, régionaux et locaux.

- **"Pléiade"**, l'intranet ministériel, fait désormais partie de l'environnement de travail des personnels de l'administration centrale. Le projet va s'étendre à l'ensemble des personnels des services déconcentrés et des établissements. Il s'agit également de rendre la navigation plus ergonomique, de faciliter l'articulation avec le **bureau virtuel** (voir page 130), et d'enrichir les contenus et les fonctionnalités.

- **Le schéma directeur des infrastructures** répond à une double nécessité : d'une part, **anticiper et planifier l'évolution des infrastructures de communication**, d'autre part, **mettre à disposition des différents acteurs des orientations précises pour faciliter la prise de décisions**. Le schéma directeur devrait en outre faciliter l'organisation du partenariat entre les services déconcentrés de l'État et les collectivités territoriales.

### Vers une administration électronique

À côté de ces projets prioritaires, plusieurs chantiers informatiques permettent de préfigurer les environnements de travail de demain au sein de l'éducation nationale, qu'il s'agisse du **bureau virtuel**, de la messagerie électronique @ **mél ouvert**, ou encore du site internet I-Prof.

Autres actions menées en 2001 : la réussite du passage à l'euro des applications informatiques, la réalisation de la nouvelle application Internet de recensement des faits de violence (**SIGNA**) opérationnelle depuis la rentrée et la prise en compte de la déconcentration des personnels ITARF de catégorie C dans les rectorats. Par ailleurs, la plupart des services minitel d'inscription aux concours et examens ont été doublés d'inscriptions sur internet.

Enfin, depuis mars 2001, le réseau privé virtuel **RACINE** (Réseau d'Accès et de Consolidation académique des INtranets Education) rassemble les systèmes d'information des services académiques et de l'administration centrale au sein d'une zone commune de confiance. Il permet l'interconnexion sécurisée des différents intranets de ces services, leur ouverture à des "usagers extérieurs" autorisés (établissements, autres administrations, collectivités) ainsi qu'à des "clients" distants (personnels itinérants, travaillant à leur domicile ou dans des sites isolés). RACINE recouvre le concept d'"administration étendue" en garantissant un niveau de sécurité élevé.

La dynamique engagée sur les différents projets informatiques du ministère, la nécessité de prendre en compte les décisions interministérielles les plus récentes, notamment le développement des téléservices et l'utilisation des TIC au service du dialogue social, ont justifié **l'actualisation du S3IT** sans attendre le terme de sa version actuelle. Décidée en juin 2001, cette actualisation a abouti à **la publication d'un nouveau document couvrant la période 2002-2004**, qui sera prochainement mis en ligne sur le site internet ministériel. Le S3IT 2002-2004 constitue l'un des volets du plan pluriannuel de modernisation du ministère pour ce qui concerne les actions touchant à l'administration électronique.

## • Le bureau virtuel, un portail de services pour les personnels de l'éducation nationale



Le bureau virtuel est un portail de services ouvert et évolutif destiné, à terme, à tous les personnels de l'éducation nationale. Il permet d'accéder à **un environnement de travail personnalisable** depuis tout micro-ordinateur connecté à l'Internet, notamment depuis son lieu de travail ou son domicile.

**Le bureau virtuel sera disponible début 2002** pour les enseignants du second degré et les personnels administratifs des académies. Il sera étendu aux autres catégories de personnels à partir de cette date. Avec un identifiant et un mot de passe unique, l'utilisateur pourra accéder à :

### Un environnement de communication

- **Accès à la messagerie @ mél ouvert** (voir page 131), à l'annuaire de son académie, et à ses signets ou sites internet favoris.
- **Accès à un espace de stockage privé** lui permettant de disposer de ses documents personnels.
- **Accès à un espace de publication** lui permettant de laisser des données et documents en consultation auprès d'un large public : élèves, enseignants, parents...

- Possibilité d'ouvrir **des ateliers** pour mettre des documents à la disposition de groupes ciblés (travail avec d'autres collègues dans le cadre d'un projet spécifique, travail avec plusieurs classes...).

### Une information personnalisée

Il pourra notamment recevoir l'information ciblée en provenance de l'académie, des autorités pédagogiques, de sites Internet, de "chaînes d'information".

### Des applications nécessitant une authentification

- Applications institutionnelles, administratives ou pédagogiques telles que i-Prof (voir page 133).
- Applications réalisées en partenariat, par exemple avec la presse, les services culturels ou scientifiques.

### Un espace ouvert et évolutif

Le bureau virtuel est conçu pour s'adapter à l'évolution des besoins des personnels et à l'évolution des technologies. Au fur et à mesure, il s'enrichira de nouveaux services, de nouvelles fonctionnalités ou applications...

## • Une adresse électronique individuelle pour chaque enseignant du second degré

Depuis janvier 2002, tous les enseignants du second degré bénéficient d'une adresse électronique individuelle à usage professionnel, pédagogique et privé.

**Cet outil, baptisé @ mél ouvert, est un des premiers services proposés dans le cadre du bureau virtuel**, le portail donnant accès à un espace personnalisable de communication et à des applications institutionnelles, pédagogiques ou de gestion.

### Développer la communication électronique

La messagerie électronique @ **mél ouvert** s'adresse, dans un premier temps, aux enseignants du second degré et aux personnels administratifs. Seront ensuite concernés les enseignants des établissements privés sous contrat et les enseignants du premier degré. À l'orée 2003, tous les personnels de l'éducation nationale disposeront d'une boîte aux lettres électronique fournie par l'administration.

@ mél ouvert va permettre d'ancrer la communication électronique dans les habitudes de travail des personnels de l'éducation nationale. Son objectif : **faciliter les échanges avec l'ensemble de la communauté éducative académique et nationale** et, plus généralement, avec toute personne possédant une adresse sur internet.

### Des outils pour faciliter le déploiement d'@ mél ouvert

La direction de l'administration, la direction de la technologie et la délégation à la communication du ministère apportent

un soutien afin de faciliter et d'accompagner le déploiement d'@ mél ouvert.

Le plan de communication visait en priorité les enseignants du second degré, premiers concernés par cette opération.

- **Une affiche** a été diffusée, courant décembre 2001, en deux exemplaires, dans chaque collège et chaque lycée d'enseignement professionnel, général et technologique.
- **Un courrier et une plaquette** présentant @ mél ouvert ont été adressés personnellement, début janvier 2002, à chaque enseignant du second degré.

une messagerie électronique individuelle pour tous les personnels de l'éducation

# @mél ouvert

- pour recevoir et transmettre des messages depuis n'importe quel ordinateur connecté à internet, en France et à l'étranger
- pour faciliter les échanges internes et avec les partenaires extérieurs
- pour communiquer rapidement, simplement et de façon sécurisée
- pour un usage professionnel, pédagogique et privé

@mél ouvert est une composante du bureau virtuel de l'éducation 

pour en savoir plus : [www.education.fr](http://www.education.fr)

## Les points forts d'@ m l ouvert

- Gr ce   cet outil  lectronique, simple d'utilisation et rapide, les enseignants peuvent recevoir et transmettre instantan ment du texte, des documents informatiques, des images et du son depuis n'importe quel ordinateur connect    internet, en utilisant un simple client de messagerie ou l'acc s au travers du bureau virtuel. @ m l ouvert permet de d velopper des r seaux d' changes, tant internes, qu'avec les partenaires ext rieurs.
- Le m tier d'enseignant se transforme et **de nouvelles pratiques p dagogiques privil giant le travail d' quipe et l'interdisciplinarit  se d veloppent** (travaux crois s, parcours diversifi s, itin raires de d couverte, travaux personnels encadr s, projets pluridisciplinaires   caract re professionnel...). **@ m l ouvert favorise le travail coop ratif, les  changes d'exp riences, la diffusion des projets innovants.**
- Des informations cibl es leur seront adress es directement par le rectorat ou le minist re. Ainsi, fin janvier 2002, **une premi re lettre e-m l a  t  diffus e aux enseignants** via ce canal par la d l gation   la communication du minist re.
- La mise en place d'**un annuaire** associ    cette messagerie, et r guli rement mis   jour, facilite la recherche des adresses  lectroniques des interlocuteurs  ducation nationale. La recherche peut s'effectuer sur le nom, la discipline, le lieu d'exercice...
- **Des listes de diffusion** permettent d'adresser un message   plusieurs destinataires simultan ment, par exemple : les enseignants d'un m me  tablissement.
- Le contenu des **bo tes aux lettres  lectroniques** est **strictement personnel** et sa confidentialit  est garantie. L'acc s est assujetti   un mot de passe.
- **Une charte d'usage** sur les  changes  lectroniques a  t  r alis e. Elle d finit les conditions g n rales d'utilisation de l'internet, des r seaux et des services multim dias en pr cisant leur cadre l gal. Elle pr cise les droits et obligations de l'utilisateur, ainsi que les sanctions applicables en cas de contravention aux r gles  tablies.

## ● I-Prof, un site internet dédié à la carrière des enseignants

**Instaurer une relation plus personnalisée entre les enseignants et l'administration**, telle est la vocation d'i-Prof, nouveau site internet développé par le ministère de l'éducation nationale et entièrement dédié à la carrière des enseignants. Objectif : proposer à chaque enseignant du premier degré, du second degré et du supérieur, soit 800 000 personnes à terme, un bouquet de services internet qui l'accompagne toute sa carrière.

### Une infrastructure totalement sécurisée

Grâce à ce dispositif, les enseignants peuvent, **en toute confidentialité**, consulter leur dossier administratif, accéder à un guide des procédures de gestion, compléter leur curriculum vitae, obtenir

des informations sur leurs perspectives de carrière, dialoguer avec leur correspondant de gestion afin de lui signaler un changement dans leur situation personnelle ou administrative, s'inscrire à des concours ou à une action de formation continue, demander une nouvelle affectation, une disponibilité, un congé parental...

Les informations contenues dans i-Prof étant d'ordre professionnel et privé (coordonnées personnelles, situation familiale, notes, et à terme, bulletins de salaire) la question de la confidentialité est essentielle. D'où la nécessité pour les enseignants de **s'authentifier par un nom et un mot de passe donnant accès à i-Prof via leur bureau virtuel**.

L'expérimentation d'i-Prof qui a débuté en mars 2001 concernait les enseignants de lettres modernes du rectorat de Versailles ainsi qu'un échantillon d'enseignants du premier degré de l'inspection académique du Morbihan. Aujourd'hui, huit académies et douze inspections académiques supplémentaires sont concernées. **Un déploiement progressif qui va permettre la généralisation d'i-Prof à l'ensemble des enseignants des premier et second degrés.**

### Une démarche de transparence

Le dispositif i-Prof, qui appelle un changement dans les pratiques des personnels concernés, est novateur à plus d'un titre.

#### ● Rendre l'information plus transparente

Il s'agit en effet de mettre à la disposition de chaque enseignant l'ensemble des informations dont dispose l'administration

**I-Prof**

**Un bouquet de services internet destiné aux enseignants**

Après vous être authentifié au travers du bureau virtuel, vous pourrez, en toute confidentialité :

- Consulter votre dossier administratif
- Compléter votre curriculum vitae
- Obtenir des informations sur vos perspectives de carrière
- Dialoguer avec votre correspondant de gestion
- Candidater au mouvement, vous inscrire à des concours, consulter les résultats...

I-Prof vient de se voir décerner le label "e-gouvernement" par la Commission européenne

Ministère de l'Éducation Nationale



concernant sa vie professionnelle, les principaux textes juridiques de référence, la description des procédures de gestion, les résultats des actes de gestion le concernant...

- **Renforcer la personnalisation des échanges**

Chaque enseignant peut, via i-Prof, compléter son dossier en y ajoutant des informations plus qualitatives. De ce fait, les échanges avec l'administration sont davantage personnalisés.

- **Individualiser la relation avec l'administration**

La désignation d'un correspondant unique pour chaque enseignant, qui peut se faire selon une répartition par discipline ou zone géographique, donne aux enseignants la possibilité de bénéficier de conseils et d'informations adaptés à leur profil.

## **I-Prof récompensé par la Commission européenne**

Cette application, qui s'inscrit dans le cadre de la politique de modernisation mise en œuvre par Jack Lang et qui répond à la volonté du gouvernement de développer l'administration électronique, a été récompensée par la Commission européenne.

Au cours de la conférence "e-gouvernement, de la politique à la pratique" organisée par la Commission européenne sur l'administration électronique, les 29 et 30 novembre 2001 à Bruxelles, **le label "e-gouvernement"** a été décerné à i-Prof Un label qui reconnaît l'excellence dans le domaine de la technologie mise au service des usagers et des personnels de l'administration.

## **Un concept plébiscité par les enseignants**

En juin 2001, la Sofres a réalisé une enquête d'opinion auprès d'un échantillon de 400 professeurs de lettres de l'académie de Versailles et de 208 professeurs des écoles du Morbihan ayant participé à l'expérimentation d'i-Prof.

Cette étude révèle une **forte adhésion, tant sur le principe que sur l'ergonomie du site**. Ainsi, 87 % des enseignants de l'académie de Versailles, et 88 % des enseignants du Morbihan recommanderaient i-prof à un collègue.

I-prof est également perçu comme **un outil très attractif** : 79 % des professeurs du second degré (72 % pour le premier degré) ont l'intention de visiter i-prof à l'avenir.

Une impression positive encore renforcée chez les enseignants âgés de moins de 35 ans.

Les personnes interrogées souhaitent toutefois un **enrichissement du site** ainsi que des **éclaircissements sur la circulation des informations personnelles**.

## ● La rénovation du site internet du ministère et du portail de l'éducation

Cinq ans après son ouverture, le site web du ministère de l'éducation nationale, **education.gouv.fr**, est en cours de rénovation. La même démarche est entreprise pour le portail de l'éducation, **education.fr**, qui, après deux ans d'existence, nécessitait d'être entièrement repensé.

Dans les deux cas, il s'agit de simplifier la recherche de l'utilisateur, de l'aiguiller plus rapidement vers les pages qui l'intéressent, de mieux structurer l'information, d'enrichir les contenus et de moderniser le graphisme. Les maîtres mots de cette rénovation étant **simplification et convivialité**.

### Améliorer la visibilité sur **education.gouv.fr**

Le site web du ministère de l'éducation nationale, **education.gouv.fr**, s'adresse à un public de profes-

sionnels (enseignants, chefs d'établissement...), mais aussi aux élèves, aux étudiants et aux parents d'élèves. Il propose des informations sur le ministère (organigrammes, historique...), sur les réformes engagées et la politique ministérielle (conférences de presse, communiqués de presse, rapports d'activités, bilans d'action, campagnes...) et sur tous les niveaux d'enseignement, de la maternelle aux enseignements supérieurs : programmes, études, diplômes, formations et filières. On y trouve également des informations pratiques (bourses, aides urgentes, modalités d'inscriptions...) et des renseignements sur les carrières de l'éducation, les ressources et les outils pédagogiques, ou encore les textes officiels (BO). Les futurs enseignants peuvent également s'inscrire aux concours (rubrique SIAC)...

The screenshot shows the homepage of **education.gouv.fr**. At the top, there is a header with the French Republic logo and the text "Bienvenue sur education.gouv.fr". Below the header is a navigation bar with links: nouveautés, publications, rechercher, nous écrire, forums, agenda, B.O.

The main content area is divided into several sections:

- Ministre délégué à l'enseignement professionnel**: A section with a photo of a woman and the text "LE RESPECT EN ÉCRIVANT L'ÉCRIT".
- Education.fr le portail de l'éducation**: A section with the text "Education.fr le portail de l'éducation".
- La délégation générale à la langue française**: A section with the text "La délégation générale à la langue française".
- Service-Public le portail de l'administration française**: A section with the text "Service-Public le portail de l'administration française".
- SIAM Mutations des enseignants du second degré**: A section with the text "SIAM Mutations des enseignants du second degré".
- Professeur. Et si l'avenir c'était vous ?**: A section with the text "Professeur. Et si l'avenir c'était vous ?".
- SIAC 1er degré Professeurs des écoles Inscriptions 3ème concours**: A section with the text "SIAC 1er degré Professeurs des écoles Inscriptions 3ème concours".

On the right side, there is a list of navigation links:

- **Le ministre**: Discours, attributions, cabinet
- **Le système éducatif**: Présentation du ministère, organigramme, académies, universités, établissements sous tutelle, évaluation et statistiques, prévention des risques, égalité des chances.
- **Les enseignements**: Primaire, secondaire, supérieur, la vie lycéenne, les internats, les bibliothèques universitaires, handiscol, handiU, contrat éducatif local.
- **Europe et international**: Partir étudier à l'étranger, venir étudier en France, Europe de l'éducation, coopération internationale.
- **Personnels : concours, carrière**: Personnels enseignants, personnels administratifs, techniques et d'encadrement, personnel du supérieur, les emplois jeunes.
- **Formation continue**: Formation d'adultes dans les GRETA, formation continue en langue.
- **Informations pratiques**: Calendrier scolaire, inscriptions dans un établissement, santé à l'école, listes des associations.
- **Orientation**: Opérateurs, annuaire CIO, dimension européenne.
- **Formulaires administratifs**
- **Dossiers documentaires**



Mis en ligne en 1997, ce site très visité - il reçoit en moyenne **800 000 visiteurs par mois** -, ne s'est pas modifié, dans sa structure, depuis sa création. Le visuel a quant à lui évolué, mais d'une façon ponctuelle, ce qui nuit à l'unité et à l'homogénéité du site.

La rénovation en profondeur, qui aboutira **fin 2002**, va permettre d'aller vers **plus de clarté, de lisibilité et d'accessibilité** afin que l'utilisateur trouve rapidement l'information recherchée. **Les rubriques vont être réorganisées et réécrites** pour être plus facilement accessibles à un public de non spécialistes. Le graphisme sera par ailleurs modernisé et s'appuiera sur la charte graphique établie pour tous les supports de communication du ministère. Autre nouveauté : dans le cadre de l'ouverture sur l'international, l'information sera disponible en plusieurs langues et en premier lieu en l'anglais et en espagnol.

### Simplifier la navigation dans education.fr

Ouvert en 2000 à l'initiative du ministère de l'éducation nationale et destiné prioritairement au

grand public, le portail **education.fr** regroupe l'ensemble des informations concernant le système éducatif français. Il rassemble les richesses pédagogiques et documentaires de **plus de 140 sites web de l'éducation nationale**, parmi lesquels les sites du ministère, des académies et des universités françaises, ainsi que ceux des grands organismes publics liés à l'éducation nationale.

Ce portail a été **classé parmi les dix meilleurs sites publics français** par le ministère de la fonction publique. Si le principe d'un portail public de l'éducation a été mis en avant, il a également été plébiscité pour la richesse de son contenu et la simplicité de son ergonomie.

**Toutefois, un audit a révélé que des améliorations s'imposaient, notamment en termes d'accès.** En effet, le système de **choix croisé** qui invite le visiteur, dès la page d'accueil, à s'identifier (comme parent, élève, étudiant, personnel de l'éducation ou élu), et à préciser l'objet de sa demande est mal perçu et ne correspond pas à l'attente du public.

## ● L'évaluation, nouveautés 2002

La volonté de faire jouer à l'évaluation un rôle essentiel dans le pilotage et la régulation du système éducatif implique que des dispositifs d'évaluation soient associés à la plupart des mesures nouvelles mises en place ou envisagées dans le système éducatif.

**Les dispositifs d'évaluation diagnostique** des élèves, conçus pour être des outils professionnels des enseignants, sont renforcés en liaison avec les nouvelles orientations de la politique éducative.

Aux protocoles de début de CE2 et de 6<sup>e</sup>, en français et en mathématiques, s'ajoutera dès la rentrée 2002, un **protocole de début de 5<sup>e</sup>**, également en français et en mathématiques.

**Quant aux dispositifs d'indicateurs destinés aux responsables déconcentrés**, la refonte d'IPES, engagée sous l'égide du comité de pilotage mis en place en 2001, sera poursuivie. Cette tâche, programmée sur deux ans, sera inscrite dans le cadre d'une réflexion plus large visant à redéfinir les rôles respectifs de l'administration centrale et des académies en matière de fourniture aux unités déconcentrées de dispositifs d'indicateurs.

Dans son avis sur **l'évaluation des lycées**, le Haut Conseil de l'évaluation de l'école insiste sur les enjeux d'une telle évaluation, et propose les lignes de force d'une procédure qui déboucherait sur un programme d'actions élaboré par le lycée et les autorités de tutelle et qui les engagerait. L'expérimentation d'un tel dispositif avec quelques académies volontaires sera recherchée.

**Les évaluations-bilans des compétences et acquis des élèves** visent à recueillir des informations d'ensemble à partir d'un échantillon représentatif en vue d'établir un bilan global de ces acquis, et d'en étudier l'évolution. Deux évaluations de ce type, dont la préparation est déjà engagée, seront réalisées en fin d'année scolaire 2002-2003.

La première s'efforcera d'établir un **bilan des compétences des élèves en fin de collège**, la seconde cherchera à établir un tel **bilan en fin d'école primaire**. L'une et l'autre s'intéresseront aux compétences générales des élèves et non seulement à leurs acquis directement liés aux objectifs des programmes. Cette orientation devrait permettre un suivi de l'évolution dans le temps des compétences

### **La banque d'outils d'évaluation sur internet depuis 2001**

Les axes retenus pour le développement de la banque d'outils d'évaluation correspondent à des priorités de la politique éducative.

- Les enseignants de **grande section et de cours préparatoire** disposent depuis la rentrée 2001, d'un premier ensemble d'outils, qui sera enrichi dès mars 2002. Pour rendre plus aisée l'utilisation de ces outils par les écoles qui n'auraient pas encore un accès à internet, ils seront proposés sous forme de cédérom à la rentrée 2002.
- Pour que les enseignants de **langues vivantes** des collèges aient les moyens d'apprécier les acquis et les compétences des élèves qui auront tous bénéficié d'enseignement de langues en primaire, des exercices d'anglais, d'allemand et d'espagnol seront disponibles dès la rentrée 2002 ; les autres langues suivront.
- Dès la rentrée 2002, également, les enseignants des **secondes générale, technologique et professionnelle** trouveront dans la banque des outils du type de ceux qui leur parvenaient auparavant sous forme de protocole de début d'année.

des élèves, nonobstant les infléchissements apportés périodiquement aux programmes. Ces évaluations devaient également permettre de dresser un bilan des acquis dans les disciplines. Pour 2003, ce bilan sera établi pour l'allemand, l'anglais et l'espagnol en fin de collège, et pour l'allemand et l'anglais à l'issue de l'école primaire.

La mise au point avec l'INSEE, le ministère de l'emploi et de la solidarité et le Commissariat au plan d'une enquête visant à une appréciation des **compétences en "littérature et numératie" des adultes** devrait permettre d'aborder le domaine des compétences des adultes et de mieux apprécier les voies et moyens d'une mesure de celles-ci dans le contexte français, au moment où une forte pression des organismes internationaux se manifeste pour engager des comparaisons internationales sur ce sujet délicat.

Dans le domaine du "climat" des établissements, l'exploitation des données issues du **recueil d'informations "SIGNA" sur les actes de violence graves** survenus dans les écoles et les établissements permettra à terme de mieux apprécier les traits principaux et l'évolution des phénomènes de violence à l'école.

En matière d'**évaluation des pratiques et des innovations éducatives**, des domaines nouveaux seront abordés en 2002, notamment les **politiques documentaires** des collèges et lycées, et **l'utilisation des ressources** et les pratiques pédagogiques qu'elles induisent au lycée professionnel.

Les travaux engagés dans **le domaine des TICE** se concrétisent par une enquête sur les facteurs qui peuvent contribuer à la constitution des compétences des enseignants des premier et second degrés dans ce domaine, l'objectif étant de cerner les paramètres sur lesquels il est le plus pertinent de s'appuyer pour développer l'usage de ces technologies.

Enfin, la direction de la programmation et du développement participe, en collaboration avec la direction de l'enseignement scolaire, aux travaux d'évaluation **d'une pratique éducative en cours d'expérimentation : l'affectation d'un maître en surnombre dans les écoles primaires.**

## Enquêtes internationales

- L'enquête internationale PISA, pilotée par l'OCDE, dont une première phase vient de s'achever, connaîtra deux nouvelles vagues en 2003 et 2006. Leur préparation coïncide avec l'exploitation de la première enquête dont tous les enseignements sont loin d'être encore tirés. Elle concerne l'ensemble de la génération des jeunes de 15 ans et porte sur la compréhension de l'écrit, la culture mathématique et la culture scientifique.
- L'enquête PIRLS, réalisée sous l'égide de l'IEA porte, elle, sur la lecture et concerne les élèves de 9 ans en CM1.

Ces enquêtes internationales, malgré les précautions prises, ne sont pas exemptes de difficultés qui peuvent rendre peu fiables les comparaisons entre pays. C'est manifeste dans le domaine de la lecture, où la comparaison des compétences de jeunes ou d'adultes confrontés à des textes traduits est toujours difficile à interpréter. C'est pourquoi la direction de la programmation et du développement participe, en relation avec plusieurs pays européens, à la recherche de procédures d'évaluation comparative fondées sur des textes en langues nationales.

## Informer, sensibiliser, mobiliser

### ● La campagne "Professeur. Et si l'avenir c'était vous ?"

Près d'un professeur sur deux sera remplacé dans les dix ans à venir. Afin de faire face aux départs massifs à la retraite et en vue de préparer et d'organiser le renouvellement des générations, un **plan pluriannuel de création d'emplois et de programmation des recrutements** a été annoncé le 15 novembre 2000.

Ce plan prévoit le recrutement, entre 2001 et 2005, de **165 000 enseignants des premier et second degrés publics**. Le défi est d'une part quantitatif : l'éducation nationale qui ne connaît actuellement, ni crise de vocation, ni désaffection pour le métier d'enseignant (en moyenne, 10 candidats se présentent aux concours pour un poste), doit attirer encore plus d'étudiants vers les professions de l'enseignement. Le défi est aussi qualitatif : il faut donner aux futurs enseignants une meilleure formation et mieux les préparer à exercer leur métier. Telle est la finalité du **plan de rénovation de la formation des enseignants** annoncé le 27 février 2001.



#### Un dispositif complet d'information sur le recrutement

- **Des lettres mël** ont été adressées aux responsables des services déconcentrés et aux chefs d'établissement.
- **Une campagne d'affichage** a été menée dans les universités, rectorats, IUFM, CIO, services universitaires d'information et d'orientation, classes préparatoires et post-bac.
- Pour toute question pratique sur les métiers de l'éducation, les recrutements, les formations, les inscriptions, ou les aides aux études, une plate-forme téléphonique a été mise en place au **01 55 55 00 00**.
- **Un dépliant sur les métiers de l'enseignement** a été diffusé dans les relais d'information pour le grand public.
- **Les brochures annuelles d'information sur les concours de recrutement** ont été actualisées et rééditées pour le 1<sup>er</sup> septembre 2001, en vue de l'inscription aux concours de recrutement 2002 pour le second degré.
- **La rubrique "Professeur. Et si l'avenir c'était vous ?" sur le site du ministère** fait le point sur les postes offerts aux concours dans les premier et second degrés à la session 2002.

Par ailleurs, ce métier est appelé à se transformer, d'où le lancement d'**une réflexion sur le métier d'enseignant**, ses richesses, ses évolutions futures, mais aussi ses difficultés.

## **Une campagne d'information sur le métier d'enseignant**

Pour accompagner la politique de recrutement, le ministère de l'éducation nationale a organisé une campagne nationale d'information sur le thème "**Professeur, et si l'avenir, c'était vous ?**" Cette campagne télévisée qui s'est déroulée du 18 mai au 2 juin 2001, puis du 10 au 24 septembre 2001, visait à **valoriser auprès des étudiants le choix du métier d'enseignant**. L'idée en filigrane étant de consolider et d'amplifier l'élan vers cette profession et de maintenir la qualité élevée des recrutements.

Elle s'appuyait sur les grands médias nationaux et mettait en valeur, à travers trois spots de 30 secondes, quelques exemples de "victoires minuscules" qui font les joies de ce métier.

**La deuxième phase de la campagne** débutera en mai 2002 avec des insertions dans la presse quotidienne régionale et des spots radio. Les messages seront ciblés par académie, en fonction des besoins d'enseignants dans les disciplines déficitaires

## **Le "Train de l'emploi", un salon d'information et de recrutement itinérant**

Autre action destinée à maintenir et renforcer l'élan vers les métiers de l'éducation : la présence du ministère à bord du "Train de l'emploi" qui a fait étape dans neuf grandes métropoles régionales, entre le 14 et le 29 janvier 2002.

Objectif de cette opération organisée par Le Monde : renforcer le dialogue et les liens entre le monde de l'entreprise, les jeunes diplômés et les jeunes cadres. D'où la présence dans le train de vingt-quatre grandes entreprises et institutions qui recrutent, parmi lesquelles BNP Paribas, Dassault Systèmes, PSA Peugeot Citroën, EDF et Gaz de France, la SNCF, le ministère de la défense, le ministère de l'éducation nationale...

Le "Train de l'emploi" a été l'occasion pour les jeunes diplômés de rencontrer les acteurs de l'éducation nationale, de recueillir des témoignages et des informations sur le métier d'enseignant, ses difficultés, ses richesses et ses évolutions.




## ● La campagne “Le respect, ça change l'école”



ET POUR VOTRE CLASSE, C'EST QUOI LE RESPECT ?  
ENVOYEZ VOTRE MESSAGE SUR [WWW.EDUCATION.FR](http://WWW.EDUCATION.FR)



RETROUVEZ LE T-SHIRT DANS TOUTS LES MAGASINS   
Les bénéfices de la vente de ce t-shirt seront reversés à l'association STOP LA VIOLENCE.

Valoriser le respect mutuel, le respect de l'école, le respect du droit d'apprendre, le respect de la loi et des règles et, au-delà, le respect dans la vie de la cité ; promouvoir, l'entraide, la solidarité, l'écoute des autres, l'acceptation des différences et la tolérance ; mobiliser les jeunes, les enseignants et les parents autour de la notion de respect et susciter la réflexion et le dialogue dans chaque établissement scolaire... Tels sont les objectifs de la campagne “**Le respect, ça change l'école**”, lancée par le ministère de l'éducation nationale en 2001 et poursuivie en 2002.

Cette campagne, de par sa **tonalité positive, offensive et constructive**, vise à réhabiliter la notion de respect, passage obligé pour lutter contre la violence et restaurer l'autorité nécessaire à la qualité de l'enseignement.

### Une invitation à l'écoute et à la tolérance

Des spots télévisés (France 2 et France 3) et des flashes radiophoniques ont été diffusés à des heures de grande audience en octobre-novembre 2001.

Dans ces spots, **cinq personnalités en phase avec la culture de la jeune génération, témoignent sur le rôle essentiel du respect et invitent à l'écoute et à la tolérance en réponse à la violence et aux incivilités** : la chanteuse Lââm, les comédiens Frédéric Diefenthal et Mouss Diouf, le boxeur Brahim Asloum et l'écrivain Daniel Pennac.

Le parrain de cette campagne est Daniel Costantini, professeur d'éducation physique et ancien entraîneur de l'équipe de France de handball, championne du monde en 2001.

Ces porte-parole se sont également déplacés dans les établissements scolaires afin de faire entrer le débat dans l'enceinte de l'école.

À noter, **les campagnes d'affichage** prévues avec la RATP (mise à disposition de plus de **1 500 emplacements gratuits** pour accueillir les visuels de la campagne “Le respect, ça change l'école” entre le 28 janvier et le 11 février 2002), et avec l'Union de la publicité extérieure qui propose son réseau d'affichage jusqu'à la fin du mois de mars (5 000 affiches seront réparties sur le territoire national, avec une concentration sur les zones à risque et sur l'Île-de-France).

**L'acte II de la campagne “Respect”** débutera en avril 2002, avec des **spots radiophoniques et télévisés** réalisés à partir des quatre scénarios lauréats du concours “Contre la violence au lycée, pour une école du respect” initié par le Conseil national de la vie lycéenne (CNVL). Ils seront tournés par le CNDP.



## Une campagne bien mémorisée et unanimement appréciée

L'institut BVA a réalisé une étude sur la campagne "Le respect, ça change l'école" auprès d'un échantillon de 1 000 personnes représentatif de la population française âgée de 18 ans et plus.

Un premier constat s'impose : **64 % des Français se souviennent avoir vu une campagne publicitaire en faveur du respect à l'école.** Un taux de mémorisation qui culmine chez les parents (71 %), les élèves (74 %) et surtout les enseignants (87 %). Ces scores sont largement supérieurs à ceux obtenus pour des campagnes similaires sur d'autres thèmes (entre 38 % et 47 %), ce qui place la campagne "Respect" parmi les meilleures de sa catégorie.

Cette étude révèle également que **69 % des Français ont vu à la télévision ou entendu à la radio au moins l'un des spots de la campagne** (six parents sur dix, sept enseignants sur dix et plus de huit élèves sur dix ont vu au moins un des spots télévisés).

**86 % des personnes ayant vu la campagne "Respect" l'ont apprécié.** L'agrément ne se dément pas auprès des cibles les plus concernées par l'étude : 85 % des enseignants, 86 % des élèves et 89 % des parents. Par ailleurs, 92 % des sondés estiment qu'une telle campagne était nécessaire, 90 % qu'on la comprenait bien, et 85 % que le ton adopté était juste. Les deux tiers la jugent convaincante.

Sous l'influence de la campagne, les deux tiers des parents d'élèves ont discuté avec leurs enfants de la notion de respect à l'école et un sur deux ont eu l'occasion d'en parler avec des enseignants. Elle a en outre généré des discussions entre enseignants

et élèves et a permis d'engager des actions au sein de la classe (pour un enseignant sur deux). Néanmoins, il n'y a que 52 % des personnes interrogées qui considèrent qu'elle pourra changer quelque chose

Cette campagne, qui a remporté un haut niveau d'adhésion, a permis de rappeler que **les comportements respectueux doivent être la règle à l'école.** Le fait que cette règle ait été entendue par tous et acceptée dans son principe par une très large majorité, témoigne des premiers effets positifs de la campagne "Le respect, ça change l'école".

Les spots de la campagne sont en ligne sur le portail de l'éducation [www.education.fr](http://www.education.fr) (rubrique respect).

## Une participation active aux concours sur le thème du respect

### • Concours "Et pour votre classe, c'est quoi le respect ?"

Au cours de la campagne, les élèves étaient invités à répondre, sous forme d'un slogan adressé par courrier électronique, à la question "Et pour votre classe c'est quoi le respect ?". Entre le 9 octobre et le 21 décembre 2001, près de 2 000 textes ont ainsi été adressés à la délégation à la communication. Ils ont été réalisés en classe sous la conduite d'un enseignant, d'un conseiller principal d'éducation ou d'un animateur. Ce travail a été l'occasion de développer collectivement la réflexion suggérée par le contenu des spots télévisuels. Plus de 50 % des messages émanent de collégiens, 25 % de lycéens et un peu moins d'écoliers.

Les 16 messages jugés les plus percutants – 6 pour le primaire, 5 pour le collège et 4 pour les lycées – ont été employés pour réaliser des encarts publiés dans des quotidiens nationaux et régionaux entre le 19 et le 28 février.

- **Un concours de nouvelles sur le thème du respect**

Le ministère de l'éducation nationale a lancé, en octobre 2001, avec les éditions manuscrit.com, Radio Nova, et les magazines Muteen et Nova Mag, un concours national de nouvelles sur le thème "Le respect, ça change l'école". Ce concours était ouvert aux lycéens qui devaient rédiger cinq feuillets au maximum (7 500 signes) sur le sujet.

Les meilleures nouvelles sont en cours de sélection. La remise des prix se fera dans le cadre du Salon du livre de Paris, en mars 2002.

Manuscrit.com co-éditera avec le CNDP, sous forme de recueil, les nouvelles lauréates et une de ces nouvelles sera publiée dans le magazine Muteen.

- **Concours de scénarios "Contre la violence au lycée, pour une école du respect"**

À l'initiative des lycéens élus au Conseil national de la vie lycéenne (CNVL), le ministère de l'éducation nationale a lancé un concours de scénarios sur le thème "**Contre la violence au lycée, pour une école du respect**". Public visé : les lycéens de l'enseignement général, technologique et professionnel qui devaient réaliser, à titre individuel ou en équipe, un message positif de mobilisation et d'action, de 35 secondes maximum, pour la radio ou la télévision. Courant janvier 2002, 120 scénarios avaient été envoyés.

Les quatre meilleurs scénarios seront produits par le ministère et tournés par le CNDP en vue d'une diffusion à la télévision et à la radio à l'occasion de l'acte II de la campagne respect.

- **Charte "Ruban vert" pour le respect**

C'est le 24 octobre 2001 qu'a été lancée l'opération "Ruban vert", initiée par le magazine Okapi avec le

soutien du ministère de l'éducation nationale. À cette occasion, le magazine Okapi a encarté dans ses pages un guide destiné à encadrer l'action des collégiens souhaitant dire non à la violence, briser la loi du silence et proposer des idées pour faire bouger leur collègue.

Le magazine Okapi, l'ARPEJ (association régions presse enseignement jeunesse) et l'UNICEF se sont associés à la campagne "Le respect, ça change l'école" en invitant les collégiens mobilisés dans l'opération "Ruban vert" à rédiger **une charte "Ruban vert" pour le respect à l'école et contre toute forme de violence et d'agression**. 150 collèves ont participé à cette opération qui a débouché sur une charte nationale pour le respect à l'école

### Des initiatives dans le prolongement de la campagne "Respect"

- Un "**Manuel lycéen contre la violence**", conçu par les correspondants lycéens d'Île-de-France contre la violence a été distribué, en janvier 2002, à tous les lycéens de la région (voir page 60).

- Les élèves de 6<sup>e</sup> du collège Henri Matisse de Choisy-le-Roi ont remis au ministre, le 11 septembre 2001, **le Manifeste contre la violence à l'école**. Ce texte a été adressé dans tous les collèges. Il est proposé aux élèves d'y souscrire individuellement et de participer à un concours national de travaux individuels ou collectifs sur le thème de la lutte contre la violence organisé avec le soutien des ministères de l'éducation nationale, de l'intérieur et de la jeunesse et des sports.

- Pour les écoliers, la Fondation de France, a cofinancé la production de la **série de dessins animés animaliers "Silence la violence !"**. Ces fables pédagogiques adaptées aux 4-10 ans ont été diffusées sur M6 à partir du 3 novembre 2001.

- Édition 2001 du Salon de l'éducation, plus de 500 000 visiteurs



Rendez-vous annuel des jeunes, des enseignants, des parents, des élus et de tous les acteurs de l'éducation et de la formation tout au long de la vie, le 3<sup>e</sup> Salon de l'éducation s'est tenu du 21 au 25 novembre 2001, à Paris, au Parc des expositions de la Porte de Versailles.

Avec plus de 2 000 exposants sur 72 000 m<sup>2</sup>, **cet événement organisé par la Ligue de l'enseignement, avec le soutien du ministère de l'éducation nationale, est la plus grande vitrine européenne en matière d'offre éducative**, de savoir-faire, de produits et de services dédiés à l'éducation. L'occasion de s'informer sur l'orientation, le marché du travail, la vie associative, l'e-éducation, les études à l'étranger, la valorisation des acquis de l'expérience... ou encore de se familiariser avec les outils d'apprentissage du futur, les nouveaux outils de gestion, les nouveaux supports d'orientation.

### Le système éducatif sous le signe de l'innovation

Pour cette édition 2001, le ministère de l'éducation nationale a mis l'accent sur **les innovations dans le système éducatif et a renforcé sa présence sur les trois niveaux du salon**, avec plus de 2 000 m<sup>2</sup> d'exposition.

- **Au niveau 3**, le stand ministériel accueillait les futurs enseignants, les enseignants et les personnels administratifs techniques et d'encadrement souhaitant s'informer sur le recrutement, la carrière, la mobilité, les promotions ou encore la retraite. Un pôle était également consacré à la formation tout au long de la vie, à la formation ouverte et à distance et à l'accompagnement des étudiants.
- **Au niveau 2**, plusieurs thèmes étaient abordés : les orientations de la politique éducative, la dimension internationale de l'éducation, l'ouverture aux



Philippe Blanchot

langues et aux cultures, les nouvelles technologies et les nouvelles formes d'enseignement, la scolarisation des élèves et étudiants handicapés, ou encore l'accompagnement des élèves (internat, classes relais, structures expérimentales...). Les visiteurs ont pu découvrir des projets européens ou internationaux, des ressources multimédias pour l'enseignement des langues, ou encore des démarches scientifiques s'appuyant sur les nouvelles technologies... À noter l'espace spécifique consacré par le CNDP aux arts à l'école.

- **Au niveau 1**, réservé aux professionnels de l'éducation et de la formation, le ministère présentait **des innovations technologiques destinées aux personnels de l'éducation** (bureau virtuel, logiciels, outils de pilotage), **des dispositifs d'accompagnement des jeunes enseignants**, des exemples de pratiques et projets innovants, notamment dans l'enseignement technique...

### Une fréquentation en hausse

Pour sa troisième édition, le Salon de l'éducation a connu une légère hausse de fréquentation (malgré le plan Vigipirate renforcé), avec **517 400 visiteurs** contre 508 300 en 2000. On a constaté un nombre important de jeunes de 15 à 22 ans, la présence de visiteurs venant de toutes les régions de France, ainsi qu'une augmentation du nombre de délégations étrangères.

L'enquête de visitorat, réalisée sur un échantillon de 7 000 personnes, fait apparaître **une satisfaction générale**. 84 % des visiteurs interrogés ont estimé leur visite intéressante ; près de 80 % ont trouvé, au sein du salon, des réponses à leurs questions ; ils ont considéré, à 65 %, que l'accueil des visiteurs était bon ; enfin, 81 % reviendront l'année prochaine.

La 4<sup>e</sup> édition du Salon de l'éducation aura lieu du mercredi 20 au dimanche 24 novembre 2002.

## L'émission "Cas d'école"

Montrer l'école telle qu'elle est, la rendre plus transparente et plus accessible, donner quelques clés pour utiliser ce service public et éclairer les parents et les élèves sur le système scolaire... C'est ce que propose "Cas d'école", le magazine diffusé depuis le 12 septembre 2001, chaque mercredi à 14 heures sur France 5 et le mardi à 20 heures 45 sur France 5 câble et satellite.

Élaboré en collaboration avec le ministère de l'éducation nationale, qui a co-produit l'émission jusqu'à fin décembre 2001, "Cas d'école" se veut avant tout un outil au service de tous les acteurs du système éducatif. Son ambition : aborder l'école autrement, à travers des reportages de terrain, des débats privilégiant l'expérience pratique, des livres ou des expositions...

### 52 minutes pour aborder l'école autrement

Chaque semaine, un thème touchant à la vie quotidienne dans les établissements scolaires est à l'ordre du jour pendant 52 minutes. Sont également abordées des questions liées à l'actualité, comme la rentrée des classes, les inscriptions, l'orientation, les conseils de classe, les vacances, les révisions...

L'émission s'ouvre sur deux reportages de cinq minutes sur le thème retenu. Puis la présentatrice, Élisabeth Martichoux retrouve quatre invités (parents, élèves, enseignants...) pour en débattre sur le plateau. Un troisième reportage offre une comparaison européenne. La rubrique "École pratique" évoque la vie quotidienne à l'école. L'occasion, par exemple, d'aborder les questions d'assurances, d'hygiène scolaire ou les demandes de bourses. Le dernier reportage présente une expérience innovante en rapport avec le thème du jour. Une personnalité apporte ensuite un autre regard à travers un "Souvenir d'école". L'émission se termine sur la présentation de livres, de colloques, d'expositions intéressantes pour les jeunes.

À noter, parmi les thèmes abordés, les rythmes scolaires, l'internat, le métier de professeur, les devoirs du soir, les parents et l'école, les droits et devoirs de l'élève, l'école et l'actualité, les langues étrangères, la sexualité, la cyberécole, les arts à l'école, ou encore la vie lycéenne...

Le ministère de l'éducation nationale a permis à France 5 d'initier cette émission, de la tester, enfin de l'installer. "Cas d'école" est aujourd'hui une émission à part entière de France 5.

### Une convention de partenariat avec France 3

Pour faire connaître les actions pédagogiques innovantes menées dans les académies, valoriser le dynamisme des équipes enseignantes et des partenaires locaux, une convention cadre a été signée le 22 octobre 2001 entre le ministère de l'éducation nationale et la société nationale de télévision France 3. Cette convention renforce et élargit des collaborations déjà engagées entre différentes académies et les antennes régionales de France 3 et peut même leur donner une audience nationale. Le ministre de l'éducation nationale et le directeur de l'enseignement scolaire d'une part, le président et le directeur général de France 3 de l'autre, sont convenus d'instaurer, dès cette année, une concertation régulière à l'échelon national, développée en région par des actions communes.

Composé à parité de trois représentants du ministère et de trois représentants de la chaîne de télévision, un comité national de pilotage, réuni deux fois l'an, fixera les axes de la communication souhaitée sur le système éducatif (réformes, plans...). Il devra susciter, orienter, promouvoir, suivre et évaluer les actions menées en commun par les rectorats et les directions régionales de France 3.

Au niveau régional, la convention de collaboration devrait se traduire par l'échange d'informations et de documentation, la programmation de visites et de rencontres, la coproduction et le développement d'outils pédagogiques, la participation régulière à des émissions et même, leur coproduction.

## ● Trois caravanes civiques sur les routes de France

Du 3 au 24 décembre 2001, trois caravanes civiques ont sillonné la France pour **faire connaître aux jeunes leurs droits et les inviter à s'inscrire sur les listes électorales**. Une opération organisée par le collectif Civisme et démocratie (Cidem)\* avec le soutien du ministère de l'éducation nationale.

### Sensibiliser les jeunes à l'enjeu démocratique du vote

Les caravanes sont symboliquement parties du ministère de l'éducation, le 29 novembre 2001 au matin, pour se rendre dans les trois villes d'où, le 1<sup>er</sup> décembre, a été donné le départ officiel de la campagne : Brest, Strasbourg et Dijon. Les communes de plus de 50 000 habitants ont été traversées par ces caravanes animées par des jeunes et des réseaux d'associations de jeunesse. L'objectif était d'engager le dialogue sur la question du civisme et de l'engagement citoyen, et d'inciter les jeunes à s'inscrire sur les listes électorales avant le 31 décembre 2001 afin de participer aux scrutins du printemps 2002.

Cette campagne a été complétée sur internet par **une caravane virtuelle** permettant d'accéder au site de la campagne et à l'ensemble des renseignements et des services proposés par le Cidem, ainsi que par **des spots à la télévision et à la radio**.

Le ministère de l'éducation nationale s'est associé à cette action en mettant à la disposition de chaque lycée des affiches et des dépliants sur le thème "Ne laissez personne décider pour vous". Il s'agissait de **mobiliser la communauté scolaire, afin qu'aucun élève majeur ou qui doit le devenir en 2002 ne puisse ignorer ses droits et que tous soient sensibilisés à l'enjeu démocratique que représente l'exercice effectif du vote**.

### La Marseillaise dans tous ses états

Les caravanes civiques ont quitté le ministère au son de la Marseillaise, une version "house music" commandée au groupe E.V. par le ministère de l'éducation nationale et le centre national de documentation pédagogique. Cette **Marseill'house figure dans un livre-CD qui a été distribué début 2002 à 72 000 exemplaires dans les écoles collèges et lycées de France**. Le CD compile plusieurs interprétations de l'hymne national : version originale, adaptations, réinterprétations et détournements (Schumann, Django Reinhardt, Stockhausen, Beatles...). Le livret d'accompagnement contient une histoire politique et sociale de la Marseillaise, une analyse musicologique des plages du CD, des extraits d'œuvres d'auteurs majeurs consacrés à ce chant patriotique : Goethe, Chateaubriand, Jules Verne, Victor Hugo...

\* Le Cidem regroupe **neuf associations nationales** : Confédération des maisons des jeunes et de la culture de France, Anima'Fac-réseau d'associations étudiantes, ATD Quart-monde, France nature environnement, Ligue des droits de l'homme, Ligue française de l'enseignement et de l'éducation permanente, Mouvement contre le racisme et pour l'amitié entre les peuples, Scouts de France et Unicef. Ces associations, d'origines très diverses, sont "unies par la dimension civique" de leur action "contre les inégalités et les discriminations et pour l'épanouissement de citoyens autonomes, solidaires et responsables".

## Renforcer les moyens budgétaires

### Le budget 2002

Le budget 2002 du ministère de l'éducation s'élève à **61,43 milliards d'euros** (403 milliards de francs) dont 52,7 milliards d'euros pour l'enseignement scolaire et 8,7 milliards d'euros pour l'enseignement supérieur ce qui en fait **le premier budget de l'État**. Il représente 23,09 % du budget général qui s'établit à 266 milliards d'euros pour 2002.

#### Le budget de l'enseignement scolaire : + 4,11 %

Le budget de l'enseignement scolaire, s'élève à **52,701 milliards d'euros** (345,65 milliards de francs) en 2002, soit une augmentation des crédits de 4,11 % par rapport à 2001, ce qui représente la plus forte progression en valeur absolue depuis le budget 1993. Ce simple constat permet de mesurer l'ampleur de l'effort consenti en faveur des élèves et des personnels pour l'année qui vient.

#### • Un effort exceptionnel de créations d'emplois

**10 942 emplois nouveaux sont créés** (dont 8 800 dans le cadre du plan pluriannuel) ; en deux ans, 23 780 emplois auront été créés, soit autant qu'au cours des dix années précédentes.

Cet effort sans précédent est destiné à améliorer le taux d'encadrement, à mieux répartir les moyens sur l'ensemble du territoire, à résorber l'emploi précaire et à augmenter les recrutements dans les premier et second degrés.

**L'enseignement primaire** bénéficie de 2 404 postes supplémentaires.

Dans **l'enseignement du second degré**, ce sont 6 520 postes d'enseignants et assimilés et 73 postes de direction qui sont créés dont 3 755 au titre de la précarité et 1 000 par transformation de crédits d'heures supplémentaires.

Afin de prendre mieux en compte la multiplicité des missions qui incombent aux personnels adminis-

tratifs et d'améliorer le service de santé scolaire, l'effort en faveur des **personnels non enseignants** (ATOSS, personnels médico-sociaux, inspection) est également poursuivi en 2002 par la création de 1 500 emplois dans le cadre du plan pluriannuel et 445 au titre de la résorption de la précarité, ce qui porte à plus de 3 000 le nombre d'emplois créés en deux ans.

#### • Des mesures pour améliorer la situation des personnels

Outre l'augmentation de la valeur du point et les mesures en faveur des bas salaires décidées par le gouvernement (875 millions d'euros), une série de mesures de grande ampleur est destinée à améliorer le déroulement des carrières, à harmoniser celles-ci entre corps différents et à résoudre les problèmes de recrutement : **94,14 millions d'euros** (617,51 millions de francs) sont inscrits à ce titre au projet de loi de finances 2002, soit une dépense de 238,28 millions d'euros (1 563,01 millions de francs) en année pleine.

Par ailleurs, les créations d'emplois, mais aussi la mobilité croissante des personnels de l'éducation nationale, ont engendré un accroissement important des frais de déplacement et de changement de résidence. Une mesure d'un montant de **12,19 millions d'euros** (80 millions de francs) est inscrite à cet effet au projet de loi de finances 2002 (+ 40 % de la dotation).

#### • + 8 % pour la rénovation de l'enseignement scolaire et l'accompagnement des réformes pédagogiques

Le budget 2002, qui consolide les chantiers ouverts en 2001, lance de nouvelles pistes d'action et va plus loin dans les domaines suivants :

- **L'apprentissage des langues vivantes** à l'école se voit doter de 16,8 millions d'euros (110 millions de francs) supplémentaires pour poursuivre la généralisation de cette action.

- Pour **l'éducation artistique et culturelle**, qui a bénéficié en 2001 de 263 millions de francs de crédits nouveaux, 9,15 millions d'euros (60 millions de francs) supplémentaires sont inscrits en 2002, afin de créer des classes à projet artistique et culturel.

### Des mesures sociales et des investissements

- **La relance et le développement de l'internat scolaire**

Instauration d'une aide financière destinée aux familles des élèves boursiers internes, d'un montant de 231 euros (1 515 francs). En 2002, cette mesure coûtera 12,50 millions d'euros (82 millions de francs). Les lycéens professionnels sont concernés en priorité : on compte 13 % d'internes parmi eux, contre seulement 6 % parmi les élèves de lycée général et technologique. Parallèlement, est prévue la création d'un fonds d'aide à la construction et à la réhabilitation d'internats scolaires aux côtés de divers partenaires, notamment les collectivités locales, qui sera doté pour la première année de 4,57 millions d'euros (30 millions de francs).

- **L'accueil des élèves handicapés**

Au titre de la deuxième tranche du plan "Handiscol", une mesure de 8,64 millions d'euros (56,6 millions de francs) est inscrite au plan de finances 2002 pour acquérir des matériels spécifiques et prendre en charge les frais de transports scolaires des élèves concernés.

- **Les bourses au mérite**

Le dispositif mis en place à la rentrée 2000 se poursuit avec la création de 10 000 bourses supplémentaires (montant annuel 765,25 euros ou 5 000 francs) pour un coût de 7,62 millions d'euros (50 millions de francs).

- En outre, 53,6 millions d'euros (351,5 millions de francs) sont consacrés à la troisième annuité du **contrat de plan État-Régions** et 6,08 millions d'euros (40 millions de francs) aux **subventions d'investissement**, notamment pour le plan exceptionnel d'investissement de la Corse ainsi que pour la Guyane.

- Enfin, l'usage des **nouvelles technologies de l'information et de la communication**, qui se développe dans l'enseignement dans le cadre du schéma stratégique élaboré par le ministère, nécessite de prévoir 12,2 millions d'euros supplémentaires (80 millions de francs) pour y faire face.

### Le budget de l'enseignement supérieur : + 2,23 %

Le projet de budget de l'enseignement supérieur pour 2002 s'élève à **8,736 milliards d'euros** (57,307 milliards de francs), ce qui représente une progression de 2,23 % par rapport à 2001.

Ce budget s'articule autour de **quatre priorités** : les emplois, les crédits de fonctionnement des universités, l'accélération du programme d'investissements et l'extension du plan social étudiant.

- **Des emplois en augmentation**

Afin d'assurer la mise en œuvre des réformes pédagogiques et la modernisation des établissements d'enseignement supérieur, **3 500 emplois sont créés**. En 2002, **1 000 emplois d'enseignants, dont 600 emplois d'enseignants-chercheurs, et 1 000 emplois non enseignants** viendront renforcer les équipes universitaires. Les universités retrouveront ainsi un taux d'encadrement comparable à celui qu'elles connaissaient avant l'explosion démographique des années 1980. Au titre de la résorption de l'emploi précaire, une première tranche de 1 500 emplois budgétaires permettra une titularisation impatiemment attendue par les intéressés.

De plus, ce budget prévoit une augmentation du montant des crédits réservés aux rémunérations, notamment pour les bas salaires, de 127,2 millions d'euros (834,5 millions de francs) et de 7,14 millions d'euros (46,81 millions de francs) pour les mesures catégorielles.



- **Progression des crédits de fonctionnement alloués aux universités**

Le projet de loi de finances comporte une augmentation sans précédent des crédits alloués aux universités : **+ 83,85 millions d'euros** (550 millions de francs), soit une hausse de 7,8 % par rapport à 2001. Ces moyens permettront d'assurer le rattrapage des crédits de fonctionnement pour les établissements d'enseignement supérieur sous-dotés et d'assurer la diversification de leurs filières et de leurs missions.

- **Accélération des investissements immobiliers : des engagements en hausse de 18,6 %**

L'année 2002 sera celle d'un effort tout particulier pour l'accélération de la mise en œuvre des **contrats de plan État-Régions**. À ce titre 363,65 millions d'euros (2 385 millions de francs) d'autorisations de programmes seront ouvertes.

Mais c'est dans le domaine de **la sécurité** qu'une décision capitale a été prise : l'ouverture, dès la loi de finance rectificative 2001 (ces crédits n'apparaissent donc pas au PLF 2002), de l'intégralité du solde des autorisations de programme destinées à **la mise en œuvre du plan de mise en sécurité des établissements d'enseignement supérieur**, soit 263,4 millions d'euros (1 728 millions de francs). Le montant total de ce plan s'élève à 411,6 millions d'euros (2 700 millions de francs).

La montée en puissance de l'effort mené en matière de mise en sécurité du patrimoine immobilier s'accompagne d'une **augmentation des crédits de maintenance** de 10 %, soit 12,81 millions d'euros.

Après la forte augmentation de 2001 (10,2 %), **la subvention d'équipement de la recherche universitaire** est augmentée à nouveau de façon significative de 5,9 %.

À noter enfin, dans le cadre de l'extension du plan social étudiant, la création de **12 000 bourses sur 3 mois** destinées à favoriser la mobilité internationale des étudiants, ainsi que la **création de bourses sur critères sociaux pour les étudiants en DESS** (12 000 bénéficiaires potentiels pour un coût de 122 millions de francs).

## **Un budget de reconquête pour la voie des métiers**

### **Des créations d'emplois budgétaires**

- 1 770 emplois de professeurs de lycée professionnel pour 18,7 millions d'euros ;
- 20 conseillers en formation continue pour 317 000 euros ;
- 13 conseillers d'orientation-psychologues et 7 directeurs de CIO pour 225 000 euros ;
- création d'un cycle préparatoire au concours externe de PLP et ouverture de 200 places en 2002 pour 179 400 euros ;
- création de 112 emplois de professeurs de lycée professionnel stagiaires pour 2,6 millions d'euros.

### **Des mesures en faveur des personnels**

- accès des PLP à l'échelle de rémunération des bi-admissibles à l'agrégation pour 115 000 euros ;
- revalorisation de 30 % des indemnités des professeurs chefs de travaux pour 580 000 euros ;
- fluidification de l'accès des PLP à la hors-classe pour 830 000 euros ;
- mesures de titularisation de personnels en situation précaire.

### **Des crédits en hausse**

- augmentation de 35 % des moyens affectés à la validation des acquis de l'expérience pour 760 000 euros ;
- dotation de 53,34 millions d'euros de crédits d'équipement pour les sections de techniciens supérieurs.

## ● La politique contractuelle dans le supérieur

La politique contractuelle s'inscrit au cœur du dialogue entre l'État et les établissements d'enseignement supérieur. Elle leur permet d'affirmer leur identité dans le respect d'une politique nationale cohérente.

### Une démarche fondée sur le dialogue

Quatre ans après la relance opérée en 1998, on peut estimer que la démarche contractuelle a instauré un nouveau mode de relations entre l'État et les établissements. Elle a aussi requis de chacun des partenaires une nouvelle organisation :

- pour les établissements, elle exige une fédération des énergies, l'élaboration d'une stratégie claire permettant de choisir, maîtriser et afficher son avenir ;
- pour l'État, elle est l'occasion d'innover dans ses méthodes avec plus de flexibilité, de travail en commun et de contacts sur le terrain.

### Un enjeu important

**198 établissements d'enseignement supérieur** accueillant environ 1,5 million d'étudiants sont actuellement engagés dans la démarche contractuelle à laquelle l'État consent des moyens importants.

Sur le plan financier, les dotations versées au titre des contrats d'établissement représentent le tiers environ des subventions versées aux établissements d'enseignement supérieur. Leur montant atteint 500 millions d'euros (3,3 milliards de francs) en 2001.

Ces trois milliards peuvent être répartis en trois enveloppes distinctes : 260 millions d'euros (1,7 milliard de francs) au titre de la recherche, 107 millions d'euros (700 millions de francs) au titre du patrimoine des établissements et 140 millions d'euros (950 millions de francs) pour toutes les autres actions soutenues contractuellement, formation, vie étudiante, politique documentaire, nouvelles technologie....

**Sur le budget 2002 la dotation contractuelle est en augmentation de 13 millions d'euros (85 millions de francs).**

### Une évaluation renforcée

Les prochaines vagues contractuelles seront l'occasion d'un renforcement de la démarche d'évaluation. Cette évaluation doit être globale (quantitative et qualitative) ; elle devra porter sur les projets comme sur les réalisations et prendre également en compte la stratégie élaborée par l'établissement.

### Des nouvelles procédures d'habilitation des diplômes nationaux

Les actuelles procédures d'habilitation des diplômes nationaux seront désormais adossées à l'évaluation des projets des établissements. **Elles s'appuieront davantage sur le contrat**, en s'attachant à examiner la cohérence globale de l'offre de formation présentée.

Une expérience en ce sens vient d'être engagée avec les six universités de l'académie de Lille pour préparer la campagne d'habilitation 2002.

Cette nouvelle procédure, étroitement liée à la démarche contractuelle, tant dans son calendrier que dans ses méthodes, a permis aux établissements Lillois de réfléchir, par grands secteurs de formation et selon le schéma 3-5-8, à l'évolution à moyen terme de leur potentiel de formation.

**La démarche contractuelle a modifié profondément les relations entre l'État et les établissements en matière de pilotage.** Elle a permis de mieux articuler les procédures (habilitations pédagogiques, recherche, gestion des ressources humaines).

Elle constitue aussi un point d'équilibre entre les ambitions de l'établissement et les objectifs de l'État, entre autonomie et régulation nationale.

## Relancer la recherche en éducation

### ● Un plan de relance pour la recherche en éducation

À la demande de Jack Lang et de Roger-Gérard Schwartzberg, un groupe de travail animé par Antoine Prost, historien de l'enseignement, a réalisé un rapport sur la question stratégique des recherches en éducation.

Ce rapport a débouché sur un plan de relance de la recherche en éducation s'appuyant sur deux mesures concrètes : **le lancement d'un programme incitatif de recherches coordonnées sur l'éducation et la formation et la refondation de l'Institut national de la recherche pédagogique (INRP) dans le contexte universitaire lyonnais.**

#### Des recherches nombreuses mais peu utilisées

Les auteurs du rapport dressent tout d'abord un état des lieux sans complaisance des systèmes de recherche en éducation et des enquêtes disponibles. Le constat est préoccupant : **les recherches sont nombreuses (cette activité implique une communauté scientifique de près de 2 000 personnes), mais peu utilisées, trop dispersées, rarement évaluées et insuffisamment coordonnées.**

Par ailleurs, l'état actuel d'inorganisation de la recherche ne permet pas de répondre aux questions essentielles pour le système éducatif. D'où la nécessité, de lancer un programme stratégique de recherche s'inscrivant dans la durée et mobilisant des chercheurs et des usagers.

#### Relancer la recherche en éducation

Le plan de relance repose sur une stratégie à moyen et à long terme et comprend trois volets :

- **Développer et valoriser les études conduites par les directions du ministère de l'éducation nationale**, notamment la direction de la programmation et du développement (DPD) et la direction de l'enseignement scolaire (DESCO).

- **Lancer un programme incitatif de recherches coordonnées sur l'éducation et la formation (PIREF).**

Marie Duru-Bellat, professeure à l'université de Bourgogne prendra la tête de ce programme qui sera doté d'un budget de 40 millions de francs sur quatre ans. Ses missions : traduire les demandes en questions de recherche, coordonner les recherches publiques sur l'éducation, structurer, évaluer et internationaliser la recherche sur l'éducation et renouveler la formation des jeunes chercheurs, valoriser les ressources scientifiques, identifier les équipes de recherche avec l'appui du CNRS, favoriser l'information scientifique des chercheurs...

- **Réorganiser et refonder l'INRP à Lyon.**

La mutation de l'Institut national de la recherche pédagogique, liée à son implantation à Lyon à la rentrée 2004, s'inscrit dans le cadre du renforcement de la recherche sur l'éducation. L'INRP doit être une des pièces maîtresses de l'effort de redéploiement de la recherche sur l'éducation et la formation et doit, tout comme le PIREF, participer à l'ouverture internationale de la recherche.

La transformation de l'INRP passe notamment par la définition d'un contrat d'objectif précisant ses missions, sa structure et ses ressources pour la période 2002-2006, ainsi que par une nouvelle organisation associant des unités mixtes de recherche et des équipes de recherche technologique en éducation.

Le dossier de presse et le discours du ministre sont disponibles sur le site du ministère :

[www.education.gouv.fr/discours/2001/dprost.html](http://www.education.gouv.fr/discours/2001/dprost.html)